

ÉTUDE DES PAYSAGES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

RAPPORT FINAL

PRÉPARÉ POUR LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

MARS 2008

DAA

> Daniel Arbour & Associés

TABLE DES MATIÈRES

1.0	CONTEXTE DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PAYSAGES	1
2.0	REVUE DES DIVERS MODÈLES D'ÉTUDES DES PAYSAGES.....	2
2.1	LES APPROCHES EUROPEENNES.....	2
2.2	LES APPROCHES ETATS-UNIENNES.....	4
2.3	LES APPROCHES CANADIENNE ET QUEBECOISE	4
2.4	L'APPROCHE DE LA CMQ	5
3.0	DÉROULEMENT DU MANDAT	6
4.0	CARTOGRAPHIE DES UNITÉS DE PAYSAGE.....	9
4.1	HIÉRARCHIE RETENUE DANS LE MODÈLE DES UNITÉS DE PAYSAGE DE LA CMQ.....	9
4.2	ATTRIBUTION DE TOPONYMES AUX UNITÉS DE PAYSAGE	11
4.3	LISTE DES UNITÉS DE PAYSAGE ET LOCALISATION	12
5.0	CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS DE PAYSAGE	17
5.1	FICHE DESCRIPTIVE	17
5.2	ÉLABORATION DE L'ATLAS ET SOURCES D'INFORMATION	24
6.0	CATÉGORIES D'INTÉRÊT DES UNITÉS DE PAYSAGE.....	36
6.1	DÉFINITIONS RETENUES DES CATÉGORIES D'INTÉRÊT DES UNITÉS DE PAYSAGE	36
6.2	MÉTHODOLOGIE DE CLASSEMENT DES NIVEAUX D'INTÉRÊT.....	38
6.2.1	Valeur attribuée à l'aspect visuel.....	39
6.2.2	Valeur attribuée à l'aspect emblématique.....	40
6.2.3	Valeur attribuée à l'aspect récréo-touristique	41
6.2.4	Valeur attribuée à l'aspect écologique.....	41
6.2.5	Valeur attribuée à l'aspect social.....	42
6.2.6	Valeur attribuée à l'aspect patrimonial.....	43
6.2.7	Valeur attribuée à l'aspect économique.....	43
6.2.8	Valeur générale de chaque unité de paysage qui prend en compte l'ensemble des catégories de valeurs	44
7.0	RÉSUMÉ DES DONNÉES RECUEILLIES LORS DE L'ORGANISATION DES GROUPES DE DISCUSSION	53
7.1	REVUE DES FORMES D'IMPLICATION PAR RAPPORT AU PAYSAGE DANS LES DOSSIERS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS	54
7.1.1	Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect patrimonial	54
7.1.2	Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect social	54
7.1.3	Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect écologique	55

RAPPORT FINAL

7.1.4	Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect économique.....	56
7.1.5	Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect récréo-touristique.....	56
7.2	LISTE DES LIEUX ET PAYSAGES SIGNALÉS LE PLUS SOUVENT PAR LES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE DISCUSSION.....	57
7.3	REVUE DES PRINCIPALES MENACES, OPPORTUNITÉS ET DES OBJECTIFS AU PLAN DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS DE LA CMQ	59
7.3.1	Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect patrimonial.....	59
7.3.2	Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect social	62
7.3.3	Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect écologique.....	66
7.3.4	Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect économique.....	68
7.3.5	Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect récréo-touristique	69
8.0	MENACES, OPPORTUNITÉS ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES UNITÉS DE PAYSAGES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN	71
8.1	LES MENACES AFFECTANT LES PANORAMAS EMBLÉMATIQUES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE	71
8.1.1	Panoramas des premières collines du massif laurentien.....	72
8.1.2	Panoramas de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et du paysage littoral.....	72
8.1.3	Panoramas associés à la silhouette bâtie du promontoire de Québec.....	73
8.1.4	Panoramas associés à la silhouette bâtie des terrasses de Lévis.....	74
8.1.5	Panoramas associés à la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier :.....	74
8.2	LES MENACES ET OPPORTUNITÉS AFFECTANT LES ENTRÉES DE VILLE	75
8.2.1	Objectifs spécifiques de protection de la qualité des panoramas associés à l'entrée de ville par le fleuve.....	75
8.2.2	Abords du réseau autoroutier et approches aux ponts de Québec et Pierre-Laporte.....	76
8.2.3	Voies d'accès aux villes et villages desservies par le réseau routier régional.....	76
8.3	LES MENACES AFFECTANT LES PAYSAGES CULTURELS.....	77
8.3.1	Paysages culturels associés aux quartiers ou noyaux villageois anciens	77
8.3.2	Paysages culturels associés aux ensembles à caractère collectif.....	78
8.3.3	Paysages témoins de l'évolution de l'exploitation du territoire.....	78
8.4	LES OPPORTUNITÉS QUE REPRÉSENTENT LE MAINTIEN OU L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES	79
8.4.1	Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long du fleuve	79
8.4.2	Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long des escarpements longeant le fleuve	80
8.4.3	Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long des réseaux récréatifs existants	81
8.4.4	Interprétation des points de vue et panoramas	81
9.0	GLOSSAIRE	83
ANNEXE 1	COMMENTAIRES DES SPECIALISTES SUR CHACUNE DES UNITES DE PAYSAGE	88
10.0	COMMENTAIRES DU SPÉCIALISTE SUR LA VALEUR EMBLÉMATIQUE	89

RAPPORT FINAL

11.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE	96
12.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR RECREO-TOURISTIQUE.....	102
13.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR ECONOMIQUE	111
14.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR VISUELLE	120
15.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR ECOLOGIQUE.....	129
16.0	COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR SOCIALE.....	142
ANNEXE 2	VALEURS ATTRIBUEES AUX UNITES DE PAYSAGE SELON LA CATEGORIE D'APPRECIATION ET NIVEAUX D'INTERET.....	151
ANNEXE 3	STRUCTURE D'ANIMATION DES GROUPES DE DISCUSSION.....	171
ANNEXE 4	LISTE DES PARTICIPANTS A CHAQUE GROUPE DE DISCUSSION	175

1.0 CONTEXTE DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PAYSAGES

L'étude des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) s'inscrit dans le cadre de la préparation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD). Il s'agit d'une des nombreuses études sectorielles requises pour cet exercice. L'étude des paysages est destinée à fournir une connaissance plus précise de cette composante du milieu afin d'en faciliter la prise en compte dans l'élaboration du document de planification que constitue le SMAD.

Plus spécifiquement, l'étude des paysages s'inscrit en réponse aux obligations légales concernant l'élaboration du SMAD. Ainsi, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la CMQ doit identifier dans le SMAD les parties de son territoire qui présentent des intérêts historiques, esthétiques, culturels et écologiques et identifier ceux qui possèdent plus spécifiquement un intérêt métropolitain. Par rapport à cet exercice d'identification, les paysages constituent une composante importante des territoires ou sites d'intérêt esthétique mais aussi historiques, culturels et écologiques.

Les paysages sont la trace visible de l'agencement plus ou moins heureux de diverses composantes du milieu, qu'elles soient d'origine naturelles ou bâties. Sur le territoire d'une région métropolitaine, ils constituent le cadre de vie d'une population nombreuse qui y réside, y travaille ou y vient en visite.

Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses villes à travers le monde ont reconnu que la préservation ou l'amélioration des paysages constituait une mesure efficace de maintien ou d'augmentation de la qualité de vie. Cette qualité de vie est autant celle perçue par les résidents que celle recherchée par ceux qui sélectionnent un endroit pour s'établir ou pour implanter leur entreprise. Les paysages sont donc beaucoup plus que la base du potentiel touristique et de la pratique d'activités récréatives.

Sur ces divers points de vue, la région métropolitaine de Québec compte déjà sur un agencement exceptionnel de composantes naturelles et bâties variées qui constituent des atouts reconnus. Les paysages qui en résultent constituent un bien public et il s'agit donc de s'assurer qu'ils seront bien protégés ou mis en valeur dans un contexte de développement métropolitain. L'absence de mesures de contrôles efficaces pourrait contribuer à diminuer la qualité de certains paysages ou leur visibilité.

2.0 REVUE DES DIVERS MODÈLES D'ÉTUDES DES PAYSAGES

Des études de paysage sont réalisées partout dans le monde pour répondre à des préoccupations variées. Elles peuvent être très pointues et ne se préoccuper que d'une caractéristique de paysage perceptible à une échelle fine ou elles peuvent viser l'élaboration de politiques du paysage applicables à de vastes territoires.

L'étude des paysages de la CMQ s'inspire des études faites ailleurs dans le monde mais elle s'en distingue aussi. Nous présentons ici les grands courants qui ont cours dans le domaine de l'étude des paysages et nous situons le projet de la CMQ par rapport à ceux-ci.

2.1 LES APPROCHES EUROPEENNES

Les approches européennes en matière de paysage sont beaucoup associées aux expériences qui ont été conduites en France. À cet égard, 1992 est une année charnière vu l'adoption de la Loi sur le paysage par le gouvernement français. Les actions de la France sont nées d'un contexte de banalisation grandissante et de la perte irrémédiable du caractère particulier et identitaire de certains paysages à des endroits où il y avait eu du développement insuffisamment encadré. On estime que la diversité du territoire français repose sur l'existence de plus de 2 000 unités de paysages distinctes.

L'expérience française a inspiré l'Europe qui a adopté la Convention européenne du paysage, signée à Florence en 2000. Cette entente cadre ouvre aux pays membres de la communauté européenne la possibilité d'amorcer la gestion des paysages par l'entremise de la confection d'atlas. Les atlas, ou catalogues de paysages, décrivent une à une les unités de paysage, les diverses caractéristiques du paysage (géomorphologiques, visuelles, écologiques, culturelles, etc.), leurs valeurs, leur état, de même que les objectifs de qualité à atteindre.

Le schéma de la démarche typique qui est associée à ce modèle d'étude est le suivant :

- Inventaire des unités de paysage par découpage de l'ensemble du territoire.
- Constitution d'un corpus de connaissances par l'analyse des caractéristiques du paysage de chaque unité.
- Évaluation du paysage de chaque unité (étude de l'état, de la dynamique, des tendances de transformation).

RAPPORT FINAL

- Qualification des unités paysagères identifiées en tenant compte des valeurs particulières attribuées par les acteurs et les populations concernées.
- Élaboration d'une politique du paysage par création d'outils et de mécanismes de gestion et de mise en valeur des unités de paysage dans les cadres légaux et les structures organisationnelles disponibles.

Dans la foulée de ce mouvement, la Catalogne (région autonome du nord-est de l'Espagne dont la capitale est Barcelone) a mis sur pied un Observatoire du paysage afin de lancer une vaste opération de travail sur la question de la gestion des paysages. Elle a produit en 2007 sa méthodologie de travail et, avant de procéder à la mise en œuvre de son chantier sur les paysages, elle a soumis sa proposition méthodologique à une analyse par plus de 75 organismes impliqués à divers titres en aménagement du territoire.

La démarche reposant sur la constitution d'un atlas des unités paysagères fait généralement consensus en Europe pour une série de raisons. Ainsi, la majeure partie du territoire est occupée depuis de nombreux siècles, voire des millénaires. En raison du grand âge de l'occupation humaine, l'ajustement entre les formes d'utilisation et les contraintes ou potentiels biophysiques du milieu est très bien développé et s'exprime par des paysages typés qui possèdent généralement un caractère identitaire très bien affirmé. De plus, toujours en raison de l'âge de l'occupation, le découpage cartographique des unités paysagères épouse souvent très bien les délimitations administratives. Dans ce contexte, il devient par conséquent plus facile au plan administratif de traiter le paysage par le biais de l'ensemble du territoire de l'unité de paysage. Comme les états européens se caractérisent par un niveau élevé d'intervention de planification et d'administration territoriale, les unités de paysage peuvent aussi naturellement devenir la base d'application des actions de zonage et de réglementation. Dans ce contexte, l'unité de paysage devient donc une forme de reconnaissance du phénomène d'adaptation des établissements humains aux contraintes du territoire et elle s'inscrit naturellement dans le traitement d'enjeux territoriaux complexes.

La démarche adoptée par l'Angleterre se distingue un peu de celles présentées pour la France et la Catalogne par l'attention qui est donnée à la préservation des paysages historiques, voire culturels. Les études sont souvent faites dans une perspective de protection. Elles visent généralement à identifier les caractéristiques du paysage qui doivent être maintenues afin de conserver intacts l'état et l'apparence des lieux.

2.2 LES APPROCHES ETATS-UNIENNES

En Amérique du Nord, les approches états-uniennes sont principalement associées à deux grands courants qui s'attardent soit aux aspects environnementaux, soit aux aspects communautaires du paysage.

Dans les études de type environnemental, le paysage peut d'abord être abordé par le biais d'études d'intégration de projets autoroutiers ou d'implantation d'infrastructures. L'étude des paysages représente alors une partie d'une plus vaste évaluation d'impacts environnementaux. La notion de paysage demeure alors très sectorielle et l'analyse ne porte que sur la caractéristique visuelle qui est alors considérée comme seule « valeur » (le paysage vu comme décor ou mise en scène). Pour sa part, le très fort développement du domaine de « landscape ecology » a introduit un ensemble de démarches qui mettent en relation les pratiques d'aménagement ou d'utilisation avec la protection d'un équilibre écosystémique de l'ensemble du territoire, et par conséquent des paysages associés. C'est dans ce contexte que l'on étudie le maintien de paysages agricoles, forestiers, aquatiques, etc, par l'entremise de la protection ou de la conservation de portions du territoire dans un état d'utilisation donné.

Le courant qui valorise l'étude des aspects communautaires des paysages est le domaine d'expertise d'organismes à but non lucratif. Ceux-ci abordent le paysage dans le cadre de consultations et de délibérations avec la communauté qui y habite. La communauté est appelée à soumettre sa vision du paysage qui l'entoure et à élaborer un projet collectif de gestion d'une ou plusieurs des caractéristiques identifiées comme importantes pour améliorer par le fait même le cadre de vie.

2.3 LES APPROCHES CANADIENNE ET QUEBÉCOISE

De façon générale, les approches canadiennes d'étude des paysages demeurent très proches de celles appliquées aux États-Unis. Les approches appliquées au Québec au cours des dernières années se distinguent cependant des approches canadiennes du fait qu'elles se situent au confluent des approches américaines et européennes.

Dans les approches québécoises, l'inspiration européenne se traduit par une considération importante des aspects culturels dans la notion de paysage. L'inspiration américaine se fait sentir principalement dans le cadre des études d'impact sur le paysage découlant de l'intégration projetée d'équipements ou de constructions. L'analyse d'impacts implique une approche plus fonctionnaliste du paysage et fait une plus large part à la notion de capacité d'absorption visuelle pour des infrastructures ou équipements.

2.4 L'APPROCHE DE LA CMQ

L'étude des paysages de la CMQ se distingue des études faites ailleurs ou d'autres études faites localement de plusieurs manières. Le premier et plus important élément distinctif de cette étude par rapport à celles conduites antérieurement au Québec ou en Amérique du nord découle de l'approche fondée sur la constitution

d'un atlas des unités de paysage. Comme pour les études européennes et plus particulièrement celle de la Catalogne, l'unité de paysage représente un territoire et l'ensemble des unités de paysage couvre la totalité du territoire de la CMQ. L'identification des unités de paysage ne tient pas compte du fait que le territoire soit associé aux portions urbanisées ou aux portions naturelles. En ce sens cependant, l'étude des paysages de la CMQ se distingue de celles faites en Europe du fait qu'une portion importante du territoire n'est pas habitée et a donc un caractère identitaire moins développé. En même temps, elle se distingue des études américaines conduites dans des grands ensembles naturels avec des communautés locales petits et relativement concentrées. Ainsi, la CMQ, malgré une proportion importante de territoire possédant un caractère naturel, demeure une zone métropolitaine, avec tout le développement qui est inhérent à ce statut particulier qui ne touche que quelques régions seulement au Québec.

Un des autres aspects distinctifs de l'étude des paysages de la CMQ a trait à l'analyse des caractéristiques paysagères qui se veut la plus large possible, touchant toutes les grandes composantes de l'ensemble de l'unité. L'étude ne se limite donc pas à une caractéristique seulement d'une unité de paysage (par exemple : la portion du territoire de l'unité constituant un panorama) ou à une problématique spécifique (par exemple : l'intégration des éoliennes).

L'étude des paysages vise aussi à identifier les valeurs attribuées à chaque unité en fonction de divers paramètres (visuel, social, économique, écologique, récréotouristique, patrimonial, emblématique), cela de la manière la plus fonctionnelle et objective possible. À cet égard, l'étude de la CMQ se veut innovatrice par rapport aux méthodes européennes.

L'étude a aussi comme particularité d'associer à chaque unité de paysage une catégorie d'intérêt. La catégorie d'intérêt vise à déterminer quelle envergure de coordination entre les administrations territoriales sera requise pour régler les questions relatives aux paysages. Nous croyons qu'il s'agit là aussi d'un élément original de la démarche de la CMQ. De la même manière, cela soulève aussi une particularité propre au contexte québécois si on le compare à ce qui prévaut en Europe. Ainsi, comme les unités de paysage sont occupées depuis beaucoup moins longtemps que dans plusieurs pays européens, les limites administratives des villes épousent beaucoup moins bien celles des unités de paysage. On a donc un besoin de coordination beaucoup plus grand au Québec, de manière à arrimer les perceptions et volontés des administrations à l'égard de situations affectant des unités de paysage « partagées à plusieurs ».

3.0 **DÉROULEMENT DU MANDAT**

Le mandat a été structuré pour se dérouler selon une série d'étapes qui sont présentées schématiquement ci-dessous.

Revue de littérature et mise en place de la méthodologie définitive

Consultation de la documentation touchant la question du paysage disponible auprès de la CMQ, des MRC, de la ville de Québec, de la Commission de la capitale nationale et des municipalités du territoire.

Consultation des études réalisées à l'étranger concernant l'analyse de paysage afin de nourrir la réflexion sur les approches privilégiées en matière de mise en valeur.

Constat des traits distinctifs et des tendances relatives aux expériences effectuées ailleurs et évaluation du potentiel de transfert de savoir faire ou d'expertise dans le cadre de la démarche d'élaboration du SMAD par la CMQ.

Élaboration d'une géodatabase pour l'étude

Analyse du matériel disponible en provenance de la géodatabase de la CMQ et restructuration dans une nouvelle géodatabase propre à la réalisation des analyses dans le cadre du projet.

Recherche de matériel cartographique, numérique ou non, disponible chez les divers partenaires de la CMQ et mise en forme pour récupération dans la géodatabase du projet.

Découpage cartographique des unités de paysage

Communications, rencontre et consultation des représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement au cadre écologique de référence (CER).

Recherche, sélection et analyse de données biophysiques portant sur le territoire de la CMQ.

Délimitation et cartographie des unités de paysage régional et locales de la CMQ.

Attribution de toponymes aux unités de paysage.

Caractérisation des unités de paysage

Analyse par les spécialistes des caractéristiques paysagères associées à chacun des aspects des unités de paysage considéré dans l'étude

(écologique, économique, social, patrimonial, récréo-touristique, visuel et patrimonial).

Établissement d'une classe de valeur par chaque spécialiste pour chacun des aspects (écologique, économique, social, patrimonial, récréo-touristique, visuel et patrimonial) des unités de paysage.

Catégories d'intérêt des unités de paysage

Élaboration d'une définition des catégories d'intérêt des unités de paysage par rapport à l'envergure des préoccupations administratives et au mode de mise en place des moyens de contrôle.

Établissement de paramètres d'identification des catégories d'intérêt pour chacune des unités de paysage.

Attribution d'une catégorie d'intérêt pour chaque unité de paysage sur la base de l'examen des classes de valeurs identifiées pour chacun des aspects (écologique, économique, social, patrimonial, récréo-touristique, visuel et patrimonial).

Animation de groupes de discussion auprès de clientèles ciblées et familières avec les principaux aspects des caractéristiques paysagères

Identification de clientèles cibles selon les divers aspects de valeurs des unités de paysage analysées (écologique, économique, sociale, patrimoniale, récréo-touristique, mais excluant les valeurs visuelles et patrimoniales).

Communications avec des représentants référés par le comité de suivi ou par le consultant pour invitation aux groupes de discussion.

Animation dirigée des groupes de discussion pour présenter les unités de paysages métropolitaines, pour valider indirectement la pertinence de la sélection unités de paysage dites de la catégorie d'intérêt métropolitaine, pour identifier les menaces et opportunités propres à ces unités de paysage et enfin pour suggérer des pistes concernant les mesures à mettre en place concernant ces menaces et opportunités.

Élaboration de la liste des menaces et opportunités affectant des portions du territoire des unités de paysage métropolitaines et d'objectifs

Analyse des unités de paysage métropolitaines pour élaboration d'une liste des menaces ou des opportunités touchant les aspects du paysage.

Énoncé d'objectifs généraux à viser par rapport aux qualités paysagères en fonction des menaces et opportunités identifiées pour certaines composantes ou portions du territoire des unités de paysage métropolitaines.

Production d'un atlas des unités de paysage

Édition de fiches descriptives pour chaque unité de paysage. Les fiches incluent une photographie aérienne, des cartes thématiques présentant les principales caractéristiques des unités de paysage, diverses statistiques extraites de la géodatabase élaborée dans le cadre du projet de même que des informations et commentaires colligés par les spécialistes pour chacun des aspects des unités de paysage.

Rapports d'étapes, rapport final et présentations

Production et présentation de rapports d'étape et du rapport final, incluant l'atlas des unités de paysages, au comité de suivi, aux élus membres de la commission aménagement du territoire de la CMQ ainsi qu'aux élus membres du conseil de la CMQ.

4.0 CARTOGRAPHIE DES UNITÉS DE PAYSAGE

L'ensemble du territoire de la CMQ, incluant les territoires municipalisés et 3 territoires non organisés (TNO), a fait l'objet d'un découpage cartographique en 139 unités de paysages distinctes.

4.1 HIÉRARCHIE RETENUE DANS LE MODÈLE DES UNITÉS DE PAYSAGE DE LA CMQ

Le découpage cartographique s'inspire des méthodes du cadre écologique de référence (CER) élaboré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les données de départ utilisées sont d'ailleurs celles obtenues auprès du MDDEP. De façon complémentaire, les niveaux d'unité de paysage régional et de district écologique du système de classification écologique du territoire du Ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) ont aussi été utilisés. Tous ces systèmes, qui convergent sur certains points et divergent sur d'autres, selon les écoles de pensée, définissent des unités de paysage aux limites plus ou moins semblables. Le concept de paysage, fondé sur une portion complète de territoire caractérisée par une organisation récurrente de facteurs du milieu plutôt que seulement sur certaines caractéristiques (par exemple un panorama), fait partie d'un grand courant d'étude et de cartographie datant des années 1970.

Le processus de découpage cartographique a été fait en respectant le mieux possible les sources de données et le principe voulant que les unités de paysage ne sont pas contraintes à respecter les limites des divisions administratives mais plutôt les caractéristiques du milieu. Cependant, afin de ne pas créer inutilement des unités de paysage minuscules résultant de la présence de fractions d'unités localisées principalement à l'extérieur du territoire de la CMQ, certains regroupements à même des unités existantes ont été faits.

Considérant la différence marquée existant entre la grande superficie, la faible occupation humaine et l'accessibilité relativement difficile du territoire des territoires non organisés (TNO), nous avons considéré que le découpage des unités de paysage devait y être fait moins finement qu'en ce qui concerne les portions municipalisées du territoire. Dans les portions de la CMQ sous régime de TNO, nous avons donc des unités de paysage plus vastes qu'en milieu municipalisé (ainsi que sur le petit TNO de Sault-au-Cochon).

Le modèle retenu pour l'analyse des paysages de la CMQ repose sur une hiérarchie à 3 niveaux. Seuls deux niveaux sont présentés dans l'atlas. Le niveau supérieur (grand ensemble physiographique) englobe de trop grandes portions du territoire pour présenter quelque intérêt que ce soit au plan de l'aménagement du territoire. Le niveau intermédiaire est associé lui aussi à des portions trop vastes de territoires pour que cela soit utile en termes d'aménagement. En contrepartie,

ce niveau est utile parce qu'il permet de regrouper les unités de paysage en groupe dont les caractéristiques sont apparentées. Le tableau ci-dessous résume les appellations des niveaux hiérarchiques.

TABLEAU 1: Appellations des niveaux hiérarchiques retenues pour la CMQ

Niveaux hiérarchiques de découpage des paysages de la CMQ	Catégories résultantes	Remarques concernant les catégories
Supérieur	Grands ensembles physiographiques	Territoire complet de la CMQ divisé en deux (2) grands ensembles physiographiques principaux
Intermédiaire	Paysages régionaux	Territoire complet de la CMQ divisé en treize (13) paysages régionaux
Inférieur	Unités de paysage	Territoire complet de la CMQ divisé en 139 unités de paysages.

Les 139 unités de paysage représentent un niveau commode pour la représentation des paysages ainsi que pour l'élaboration des normes et des critères d'aménagement par un organisme comme la CMQ. Un trop grand nombre d'unités de paysage aurait fait perdre la vue d'ensemble requise à l'échelle d'analyse de gestion territoriale de la CMQ. Comme le niveau de finesse d'analyse dépend ultimement des besoins de gestion de l'administration territoriale, les municipalités et arrondissements pourront vraisemblablement désirer des niveaux d'analyse plus pointus. On peut d'emblée considérer qu'au moins un sinon deux niveaux de découpage des unités de paysage pourraient être réalisés à ces fins (gestion municipale ou arrondissement). Un tel redécoupage est d'ailleurs inhérent à la structure même du CER du MDDEP (qui prévoit lui-même trois niveaux supplémentaires de subdivision).

Comme la terminologie utilisée par le MDDEP diffère de celle retenues dans le cadre de l'étude de la CMQ, nous avons préparé le tableau suivant pour assurer la concordance.

TABLEAU 2: Concordance entre la hiérarchie retenue pour la CMQ et celle du CER

Catégories dans le système retenu pour la CMQ	Catégories dans le système des cadres écologiques de référence (CER) du MDDEP
Non utilisé	Niveau 1, Province
Niveau supérieur : Grand ensemble physiographique	Niveau 2, Région
Niveau intermédiaire : Paysage régional	Niveau 3, Ensemble physiographique
Niveau inférieur : Unité de paysage	Niveau 4, District écologique
	Niveau 5, Ensemble topographique
Non utilisé	Niveau 6, Entité topographique
Non utilisé	Niveau 7, Élément topographique
Non utilisé	Niveau 8, Faciès topographique

4.2 ATTRIBUTION DE TOPONYMES AUX UNITÉS DE PAYSAGE

Des toponymes ont été attribués à chacune des 139 unités de paysage de la CMQ. Considérant l'échelle de travail de découpage cartographique et le niveau de perception relativement large des territoires qui en résulte, ainsi que le fait que les unités ne s'inscrivent généralement pas dans les limites d'un seul quartier, arrondissement ou municipalité, il n'existait généralement pas de toponyme usuel approprié. L'attribution des toponymes a été faite en respectant le mieux possible les principes suivants, présentés dans un ordre de priorité décroissant.

- Intégrer dans le toponyme le nom de la ou des principales caractéristiques physiographiques en évitant cependant les qualifications référant à des notions trop spécialisées (collines plutôt que hautes collines par exemple).
- Récupérer des toponymes existants si ceux-ci permettent de désigner une portion représentative de l'unité de paysage.
- Créer un toponyme en utilisant le nom ou une partie du nom d'un toponyme existant et associé à une caractéristique du paysage.
- Créer un toponyme en utilisant le nom d'une municipalité ou d'un ancien établissement humain possédant un caractère identitaire.

RAPPORT FINAL

- Dans les milieux naturels, créer des toponymes référant à des éléments géographiques identitaires et de bonne dimension, même si ces derniers ne sont pas situés au centre ou près du centre de l'unité.
- Récupérer des toponymes déjà attribués dans le cadre de l'élaboration des CER par le MDDEP.

L'attribution des toponymes s'inscrit dans une visée d'appropriation à long terme des unités de paysage par les résidents et le public en général. La notion même d'unité de paysage étant de reconnaître le caractère identitaire d'un lieu, l'attribution d'un nom signifiant est donc importante. Les toponymes présentés dans cet atlas constituent donc une version de départ proposée dans le cadre de l'étude. Une validation ou des suggestions de la part des administrations touchées (MRC, municipalités, arrondissement) et du public devrait permettre de progresser vers des noms faisant consensus et adoptés largement à l'avenir.

4.3 LISTE DES UNITÉS DE PAYSAGE ET LOCALISATION

Le tableau ci-dessous permet de constater la concordance entre les codes cartographiques des unités de paysage et le toponyme attribué. Le résultat du découpage cartographique est montré sur la carte qui suit le tableau.

TABLEAU 3: Concordance entre les codes cartographiques et les toponymes attribués aux unités de paysage

Code cartographique	Nom de l'unité de paysage
A-01-01	Plaine de Breakeyville
A-01-02	Plaine de Saint-Grégoire
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles
A-01-04	Plaine de la Cugner
A-01-05	Plaine de la Beurivage
B-01-01	Plaine de Beaumont
B-01-02	Plées et savanes Ville-Marie
B-01-03	Plaine de l'Etchemin
B-02-01	Coteau de la Martinière
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph
B-02-03	Terrasses de Lévis
B-02-04	Buttes des rivières
B-02-05	Plaine de Charny
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur
B-02-07	Buttes de la route des Caps
B-02-08	Buttes de Bernières
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas
C-01-01	Coteau Marie-Victorin
D-01-01	estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent
D-02-01	estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent

RAPPORT FINAL

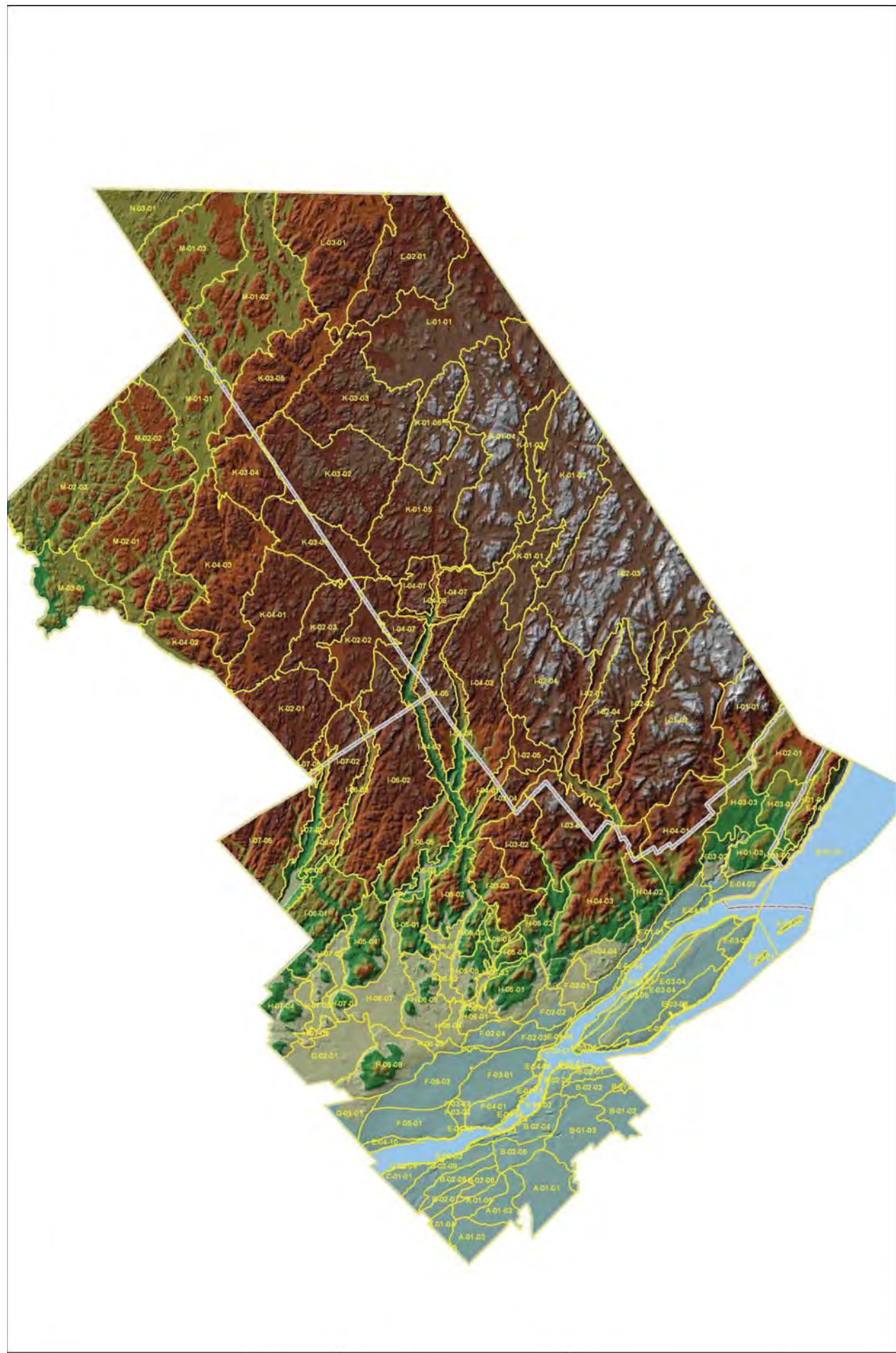
Code cartographique	Nom de l'unité de paysage
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux
E-03-02	Escarpements et battures du versant sud de l'Île d'Orléans
E-03-03	Coteau du versant sud de l'Île d'Orléans
E-03-04	Plateau du mitan de l'Île d'Orléans
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille
E-03-07	Escarpements et battures du versant nord de l'Île d'Orléans
E-04-01	Escarpements et battures des caps Tourmente et Brûlé
E-04-02	Escarpements, platière et battures de Saint-Joachim
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency
E-04-06	Installations portuaires de Québec
E-04-07	Escarpements du Cap-Diamant
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures
F-01-01	Terrasses de la côte de Beaupré
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville
F-02-03	Terrasses de Beauport
F-02-04	Plateau de Charlesbourg
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge
F-04-01	Colline de la haute-ville
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette
G-01-01	Buttes du Capsa
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon
H-01-02	Collines de Cap Tourmente et Cap Brûlé
H-01-03	Colline de la Miche
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer
H-04-04	Coteaux de Château-Richer
H-05-01	Collines du lac des Roches
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport

RAPPORT FINAL

Code cartographique	Nom de l'unité de paysage
H-05-05	Collines du lac Clément
H-05-06	Collines du mont Wright
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage
H-06-03	Vallées de Stoneham
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire
H-06-08	Collines du mont Bélair
H-07-01	Collines de Shannon
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins
H-07-03	Lac Saint-Joseph
H-07-04	Collines de Duchesnay
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency
I-02-05	Collines du Camp Mercier
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe
I-03-02	Collines de la rivière Cachée
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaule
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaule
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute
I-04-05	Collines du lac des Quatres Jumeaux
I-04-06	Les 3 branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier
I-04-07	Collines des 3 branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier
I-05-01	Collines de Tewkesbury
I-05-02	Collines de Stoneham
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas
I-06-01	Collines du lac Tantaré
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde
K-01-01	Collines du lac Archambault
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer

RAPPORT FINAL

Code cartographique	Nom de l'unité de paysage
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière
K-01-06	Collines du lac Frazie
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier
K-02-03	Collines du lac Tourilli
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux
K-03-02	Collines du lac Sancoucy
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane est
K-03-04	Collines de la rivière de la Place
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette
K-04-01	Collines du lac des Mâles
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche
K-04-03	Collines du lac à Moïse
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi
L-02-01	Collines de la rivière Apica
L-03-01	Collines de la rivière Trompeuse
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces
M-01-03	Collines du lac Métascouac
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse
M-02-02	Collines du lac Brûlé
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous
M-03-01	Collines du lac des Passes
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche



ÉTUDE DES PAYSAGES DE LA CMQ

VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS DE PAYSAGE

Echelle: 1:500 000

Juillet 2007



DAA
Environnement
585, Grande Allée Est, bureau 589
Québec (Québec) G1R 3K3 CANADA
Téléphone 418 222-0300 Télécopieur 514 322-0566
www.arbours.ca

5.0 CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS DE PAYSAGE

5.1 FICHE DESCRIPTIVE

Chacune des 139 unités de paysage est décrite par une série de fiches regroupées dans une section propre. Les 81 unités de paysage d'approximativement la moitié sud du territoire de la CMQ sont décrites par l'entremise de fiches contenues sur six (6) pages. Il s'agit de la section municipalisée du territoire qui se prête à une plus grande disponibilité d'informations, notamment en ce qui a trait aux aspects d'utilisation humaine du territoire.

Les 58 unités de paysage de la portion nord du territoire, là où l'utilisation est principalement forestière, sont décrites plus simplement par l'entremise de fiches contenues sur quatre (4) pages.

Les modèles des fiches ainsi créées sont présentées dans les six (6) figures ci-dessous.

FIGURE 1: Page 1 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage des moitiés sud et nord du territoire (Localisation sur le territoire de la CMQ; Photographie aérienne (2007); Carte thématique [relief])

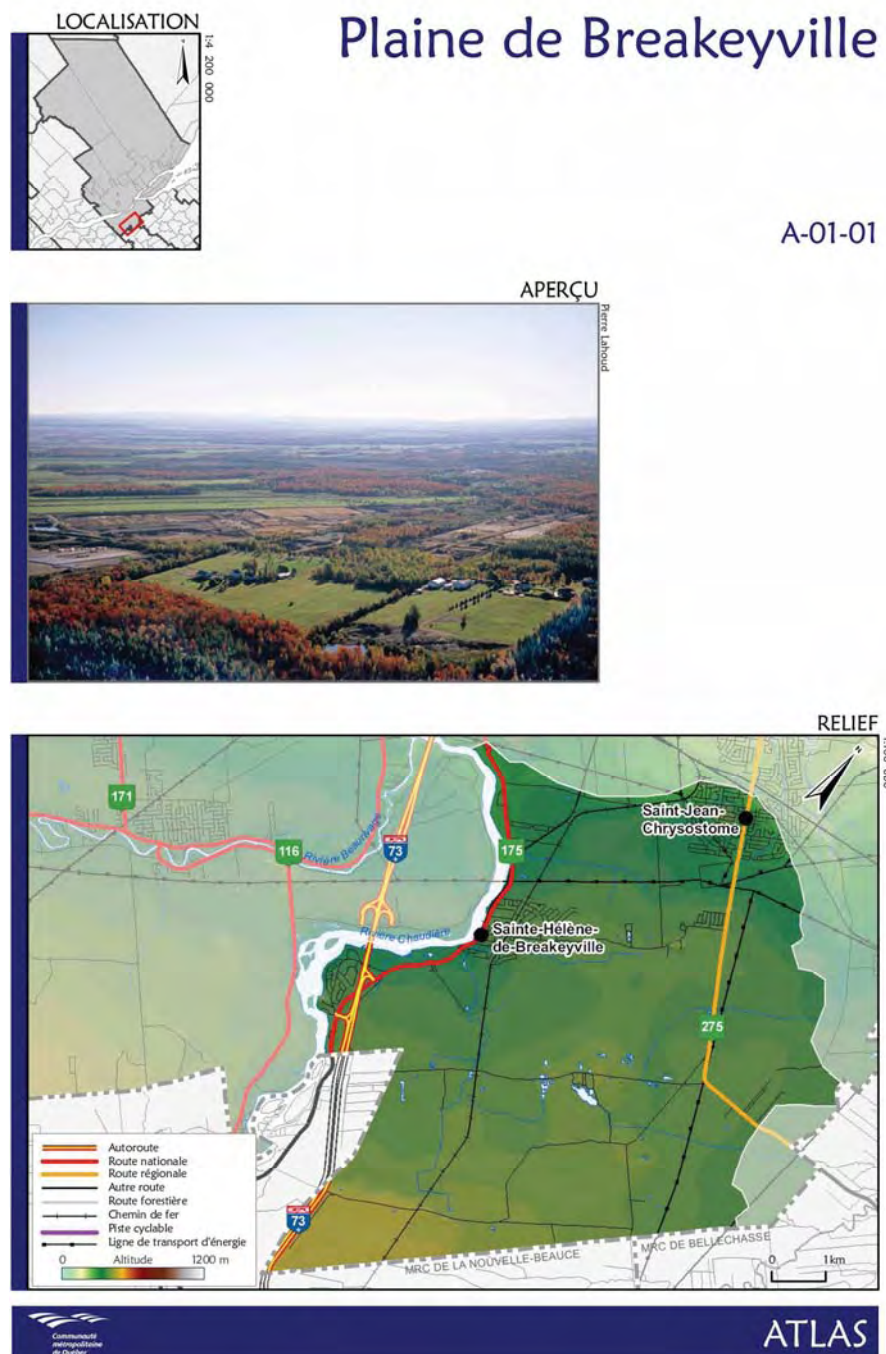


FIGURE 2: Page 2 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié sud du territoire (Carte thématique sur l'occupation du sol; Carte thématique sur les panoramas et points de vue)

A-01-01

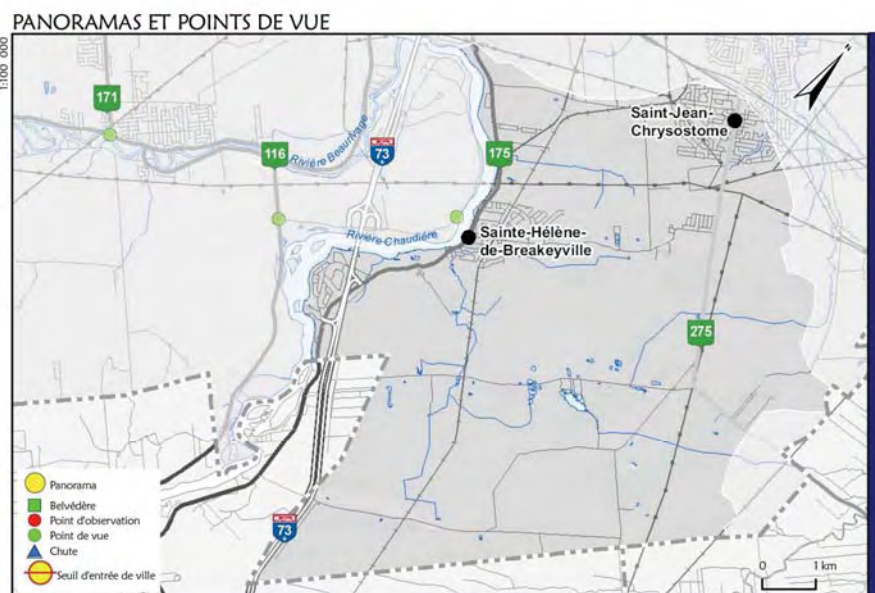
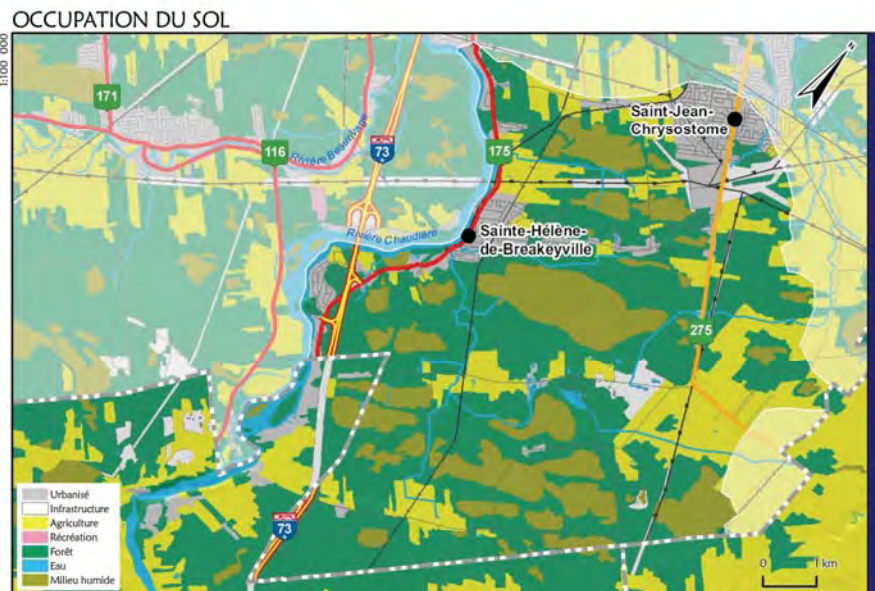


FIGURE 3: Page 3 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié sud du territoire (Carte thématique sur le patrimoine; Carte thématique sur la récréation et le tourisme)

Plaine de Breakeyville

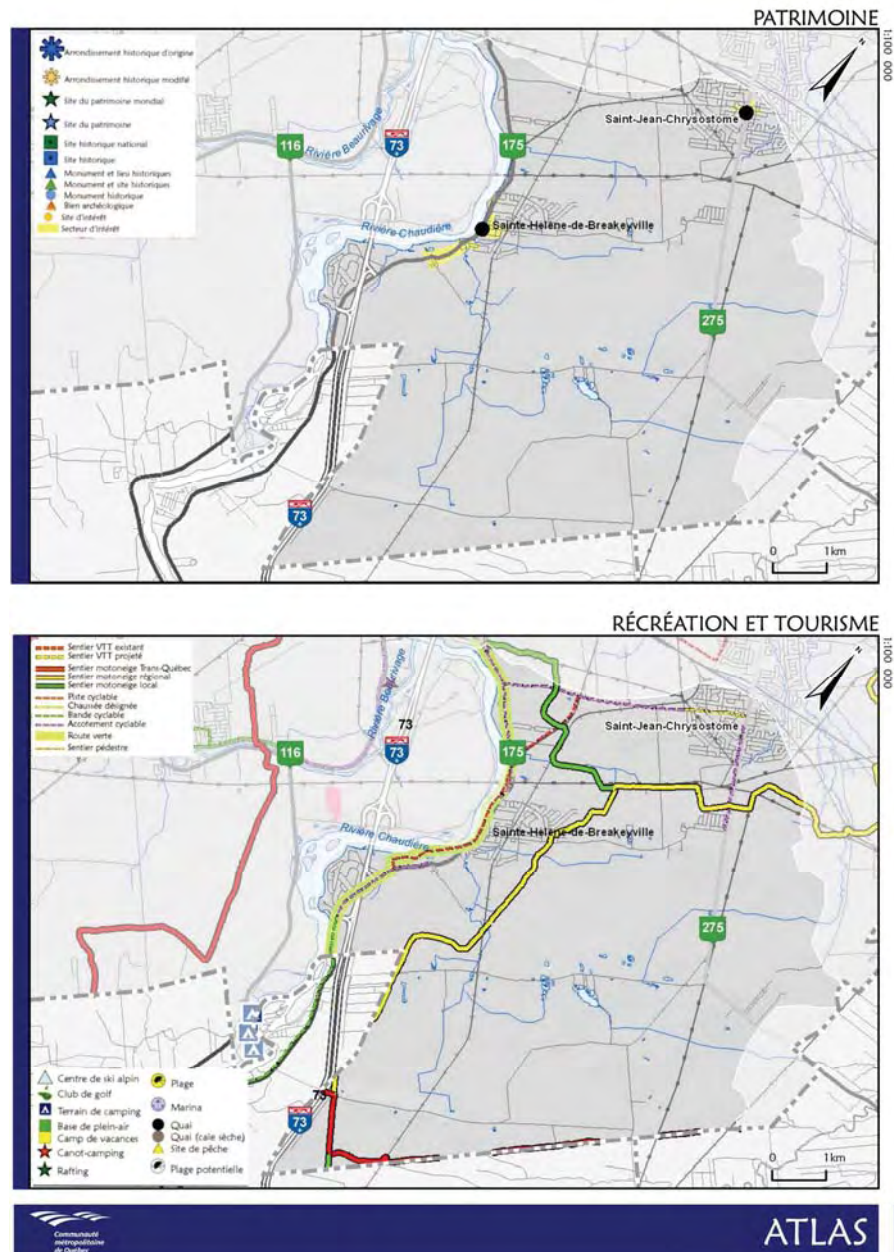
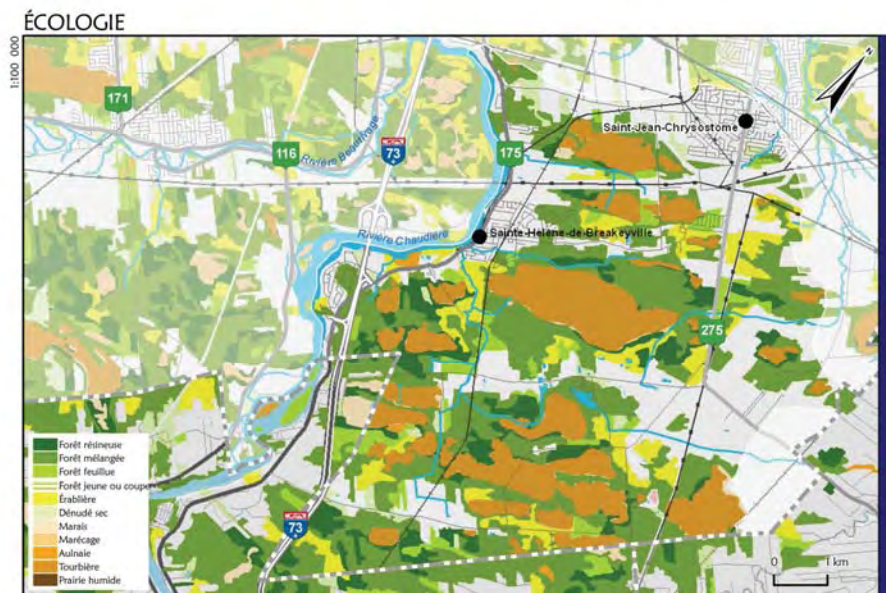


FIGURE 4: Page 4 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié sud du territoire ou page 2 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié nord du territoire (Carte thématique sur l'écologie; Tableau sur les statistiques de base décrivant l'unité de paysage)

A-01-01



STATISTIQUES

Superficie	64,0 km ²	
Localisation	Lévis, arr. Les Chutes-de-la-Chaudière-Est (99,98%) Lévis, arr. Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (0,02%)	
Occupation du territoire		
	Urbanisé	5,8 km ² 9,1%
	Infrastructures	2,4 km ² 3,7%
	Agriculture	11,0 km ² 17,2%
	Récréation	0,0 km ² 0,0%
	Forêt	31,4 km ² 49,0%
	Milieux humides	12,5 km ² 19,5%
	Eau	0,9 km ² 1,4%
		64,0 km ² 100,0%
Population	10 740 hab.	168 hab./km ²
Bâtiments	4 082 bat.	64 bat./km ²
Gestion du territoire		
	Terres publiques (gestion par la province de Québec):	0,0%
	Terres privées visées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	84,8%

FIGURE 5: Page 5 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié sud du territoire ou page 3 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié nord du territoire (Tableau sur les statistiques supplémentaires décrivant l'unité de paysage)

Plaine de Breakeyville

STATISTIQUES (SUITE)

INFRASTRUCTURES			
Autoroutes	10,2 km	7,8%	
Routes nationales	7,8 km	6,0%	
Routes régionales	6,7 km	5,1%	
Routes collectrices	9,0 km	6,9%	
Routes locales et d'accès aux ressources	97,4 km	74,2%	
Routes	131,2 km	100,0%	2,05 km/km ²
Chemin de fer	16,4 km		0,26 km/km ²
RÉSEAUX RÉCRÉATIFS			
Réseau cyclable	17,8 km	100,0%	
Réseau pédestre	0,0 km	0,0%	
			Réseau impliquant seulement une activités physique 17,8 km 0,28 km/km ²
Réseau de motoneige	21,7 km	48,6%	
Réseau de véhicules tous terrains (VTT)	23,0 km	51,4%	
			Réseaux impliquant des véhicules moteurs 44,7 km 0,70 km/km ²
ÉCOLOGIE			
Milieux forestiers			
Érabièrre seulement	7,2%		14,8%
Forêt feuillue sans les érabièrres	3,9%		8,0%
Forêt feuillue incluant érabièrre		11,2%	
Forêts mélangées		28,9%	59,0%
Forêts résineuses	7,2%		14,6%
Dénuddé sec	0,0%		0,0%
Coupe et régénération	1,8%		3,6%
		49,0%	100,0%
Milieux humides			
Tourbières boisées	6,2%		31,7%
Tourbière à sphaignes	12,6%		64,2%
Tourbières à carex	0,0%		0,0%
Tourbières		18,8%	
Aulnaies		0,2%	1,1%
Marécages		0,0%	0,0%
Marais		0,6%	2,8%
Prairies humides		0,0%	0,0%
Eaux peu profondes		0,0%	0,2%
		19,6%	100,0%
Dépôts de surface les plus abondants (géomorphologie)			
Dépôt marin (facès d'eau peu profonde)			35,9%
Dépôt littoral marin, plage soulevée			28,7%
Dépôt organique épais			24,8%
			89,3%
Relief exprimé en fonction des pentes			
Pente nulle : inclinaison de 0% à 3%			94,0%
Pente faible : inclinaison de 4% à 8%			5,6%
Pente douce : inclinaison de 9% à 15%			0,3%
Pente modérée : inclinaison de 16% à 30%			0,1%
Pente forte : inclinaison de 31% à 40%			0,0%
Pente excessive : inclinaison de 41% et plus			0,0%
Superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est sup. à 41%			0,0%
			100,0%

FIGURE 6: Page 6 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié sud du territoire ou page 4 d'une fiche descriptive pour les unités de paysage de la moitié nord du territoire (Commentaires descriptifs de l'unité de paysage selon 7 points de vue différents)

A-01-01

COMMENTAIRES

Caractère emblématique

Aucun élément de notoriété confirmée.

Intérêt patrimonial

Secteur d'intérêt patrimonial concentré à proximité de la rivière Chaudière: Noyau villageois ancien; Zone patrimoniale de Breakeyville; Église patrimoniale de Saint-Jean-Chrysostome.

Attrait pour le tourisme

Réseaux importants de pistes: Route verte, sentiers de l' Eco-parc de la Chaudière, sentiers de VTT et de motoneige; Concours hippique.

Activité économique

Activités industrielles dans le secteur de Breakeyville; Activités agricoles importantes dont la production porcine; Sites d'extraction; Aéroport; Poste de transformation électrique.

Qualité visuelle

Présence de lignes de transport d'électricité; Forte concentration du réseau ferroviaire; Plaine marquée par un paysage majoritairement forestier parsemé d'une occupation agricole et urbaine; Corridor visuel principal associé à la présence de la rivière; Concentration d'éléments de rupture diminuant la valeur visuelle de l'unité.

Écologie

Secteur dominé par de grands boisés entourant des zones humides, entrecoupés de champs cultivés et de développements domiciliaires; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; Forte proportion d'éboulis parmi les zones boisées; Présence de grandes tourbières boisées; Représentatif des plaines de la rive sud de Québec, moins propices à l'agriculture et où la forêt est abondante.

Accès public

Centres urbains de Saint-Jean-Chrysostome et Breakeyville; Infrastructures et équipements publics urbains d'agglomérations; Réseau d'accès public respectable.

5.2 ÉLABORATION DE L'ATLAS ET SOURCES D'INFORMATION

Cette section présente sommairement le mode d'élaboration et les sources des différentes composantes de l'atlas (cartes thématiques, photographies, statistiques).

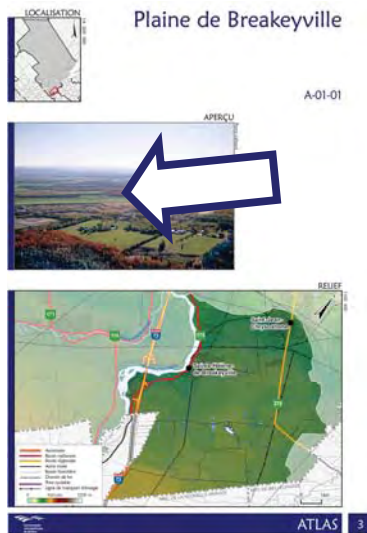
LOCALISATION :



Vignette à petite échelle (1 : 4 600 000) qui permet de voir la localisation du cadre de la zone d'étude. Le territoire complet de la CMQ est montré en gris foncé avec les limites du découpage des municipalités et des territoires non organisés (TNO).

Source des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007 pour les limites municipales.

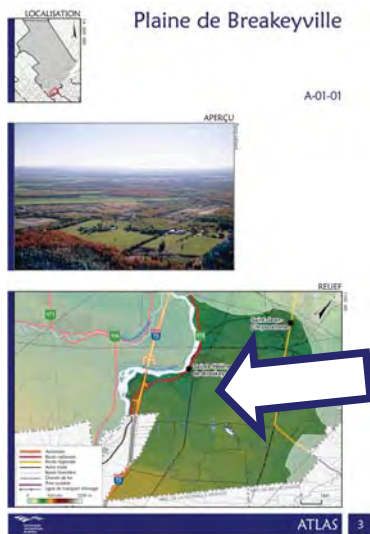
APERÇU :



Photographie aérienne oblique faite par survol aérien à l'automne 2007. Chaque photographie montre une partie représentative du territoire de l'unité de paysage.

Source des photographies aériennes: Pierre Lahoud, historien. Numérisation et traitement des photographies (diapositives couleur) par POINT D'ENCRE, conception graphique. Traitement final des photographies pour insertion dans l'atlas par DAA.

RELIEF :



Carte thématique montrant l'unité de paysage. L'environnement immédiat est atténué. Le relief est suggéré par une échelle de couleur et des ombrages générés par un modèle d'élévation numérique. Le modèle attribue une cote d'élévation en mètres au dessus du niveau de la mer à partir des données topographiques disponibles.

Sources des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007 et Ministère des Transports du Québec, 2007.

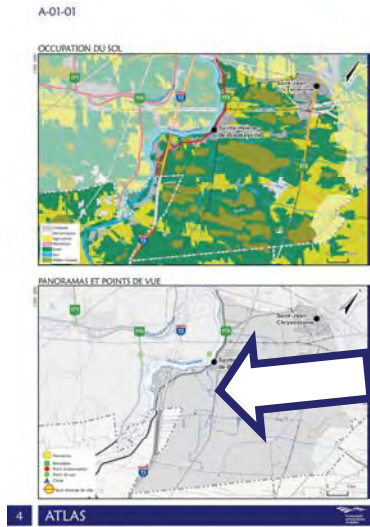
OCCUPATION DU SOL :



Carte thématique montrant les sept (7) principaux types d'occupation du sol dans l'unité de paysage. Urbanisé regroupe les zones d'habitation, commerciales et industrielles. Infrastructure correspond aux couloirs des grands axes autoroutiers et des lignes de transport d'électricité. Récréation regroupe les installations qui ont une empreinte significative sur le territoire (centre de ski, golf, certains campings).

Sources des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007; Ministère des Transports du Québec, 2007; Ministère des Ressources naturelles et des Parcs du Québec 2007; Canard Illimités Canada (Québec), 2006.

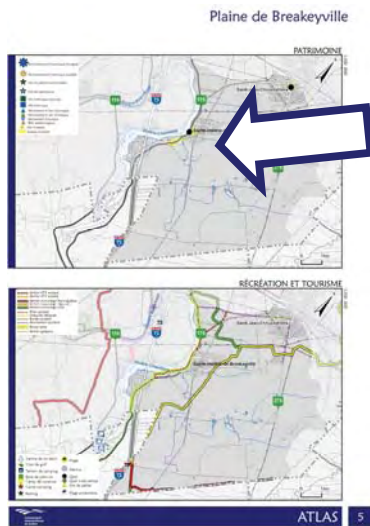
PANORAMAS ET POINTS DE VUE :



Carte thématique montrant les principaux attraits visuels de l'unité de paysage. La localisation des seuils d'entrée de ville s'est faite à partir d'informations de la Ville de Québec contenues dans le Plan de directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et de l'interprétation du territoire par le personnel de DAA. Les autres éléments d'intérêt sont ceux déjà répertoriés par la CMQ ou signalés par les aménagistes.

Sources des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007; Ministère des Transports du Québec, 2007; Ville de Québec, 2005.

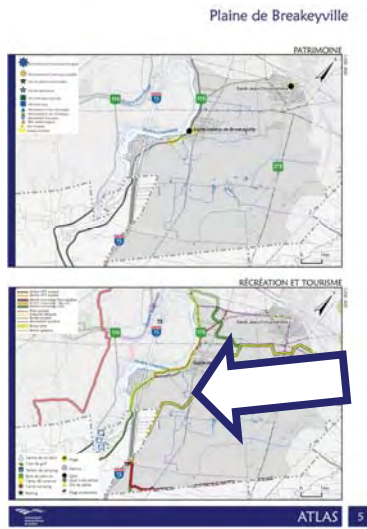
PATRIMOINE :



Carte thématique montrant les principaux emplacements d'intérêt au plan patrimonial. Selon la localisation géographique des unités de paysage, certaines données complémentaires ont été obtenues: du PDAD de la Ville de Québec, du Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier, du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis ou du Schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans.

Source des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007; Ministère des Transports du Québec, 2007.

RÉCRÉATION ET TOURISME :



Carte thématique montrant les principaux réseaux, équipements et sites récréatifs et touristiques. Selon la localisation géographique des unités de paysage, certaines données complémentaires ont été obtenues: du PDAD de la Ville de Québec, du Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier, du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis ou du Schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans.

Source des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007; Ministère des Transports du Québec, 2007.

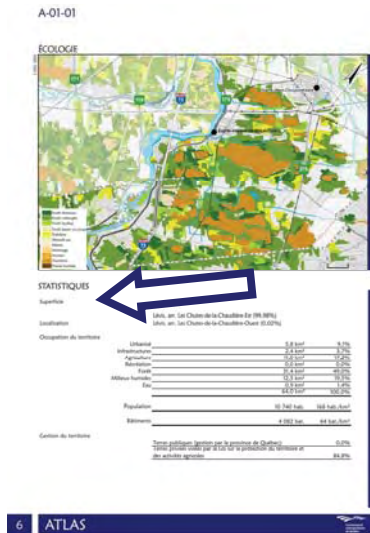
ÉCOLOGIE :



Carte thématique montrant les principales caractéristiques écologiques de l'unité de paysage. Les grands groupes de milieux décrits sont les divers types de forêts selon la proportion d'essences feuillues ou résineuses composant le couvert. La délimitation des milieux humides a été faite en donnant préséance aux informations provenant de Canard Illimités Canada (Québec) par rapport aux autres sources d'informations disponibles.

Sources des données géographiques: Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007; Ministère des Transports du Québec, 2007; Ministère des Ressources naturelles et des Parcs du Québec 2007; Canard Illimités Canada (Québec), 2006.

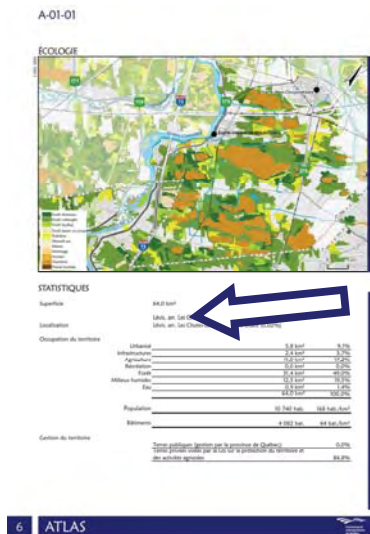
STATISTIQUES - Superficie



Superficie totale en kilomètres carrés de l'unité de paysage. Les limites et le nom de l'unité de paysage ont été déterminés par DAA. Le travail de délimitation s'inspire principalement des niveaux 4 et 5 du Cadre écologique de référence du Ministère de l'Environnement, du développement durable et des parcs du Québec. Les niveaux d'unité de paysage régional et de district écologique du Ministère des Ressources naturelles et de la faune ont aussi été utilisés.

Sources des données : compilations par DAA, 2007.

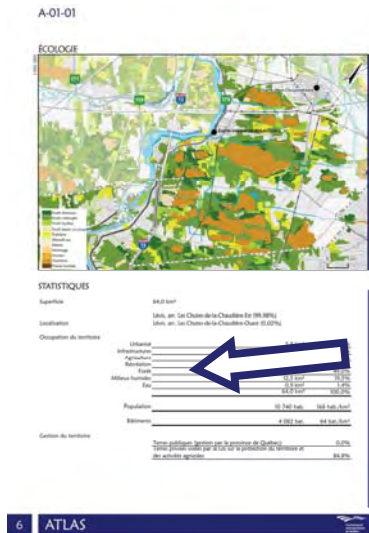
STATISTIQUES - Localisation



Liste des villes touchées par l'unité de paysage et proportion de la superficie totale dans chacune (% de la superficie totale de l'unité).

Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir des données géographiques de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007.

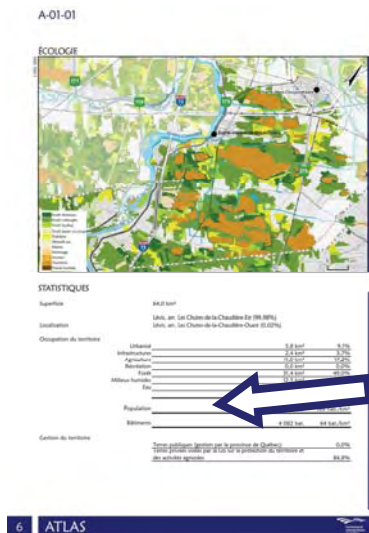
STATISTIQUES – Occupation du territoire



Compilation de la répartition entre les sept (7) types d'occupation du sol montrés sur la carte thématique. Résultats exprimés en kilomètres carrés et en % par rapport à la superficie totale de l'unité.

Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir des données du Ministère des Ressources naturelles et des Parcs du Québec 2007 et de Canard Illimités Canada (Québec), 2006.

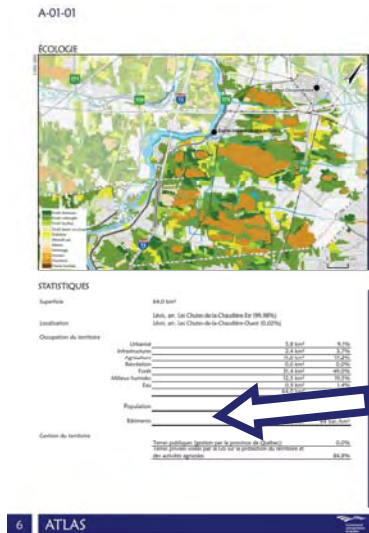
STATISTIQUES – Population



Compilation de la population totale et de la densité par unité de paysage. Résultat obtenu par le traitement des données de population totale par aires de diffusion provenant de Statistique Canada (2006). Les limites des aires de diffusions ont été recoupées par les limites des unités de paysages. et par les aires urbanisées qu'elles contiennent. Ensuite, la population totale de chacune des aires de diffusion a été réassignée proportionnellement à chacune des unités de paysage correspondantes, en fonction du ratio de la portion urbanisée de l'aire de diffusion contenu dans chacune d'elle.

Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir des données de Statistique Canada, 2006.

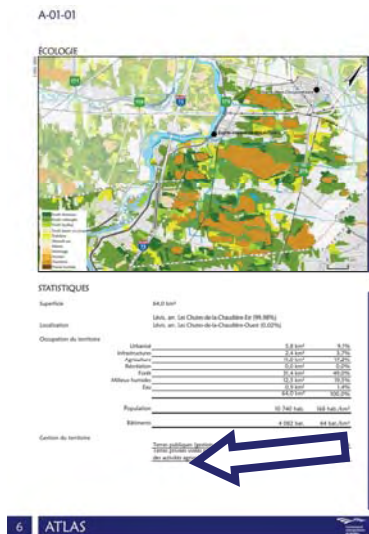
STATISTIQUES – Bâtiments



Compilation du nombre de bâtiments (habitation, commerce, industrie, villégiature) et de la densité par unité de paysage.

Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir des données de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007.

STATISTIQUES – Gestion du territoire

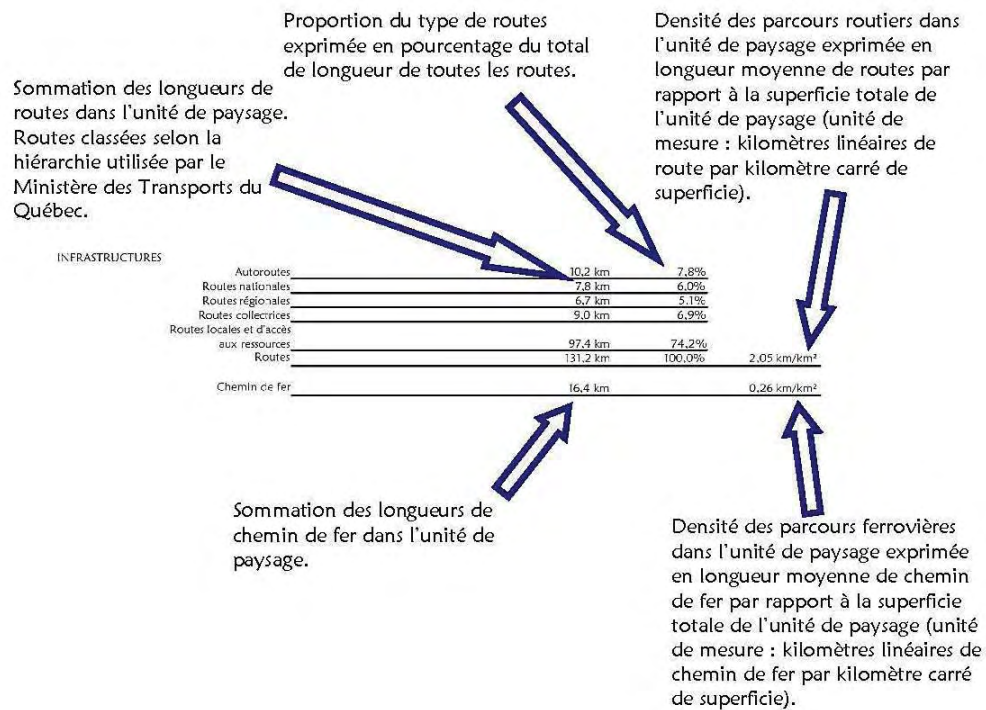


Indications concernant deux aspects importants affectant la gestion du territoire. À la rubrique Terres publiques, on indique la proportion en pourcentage de l'unité de paysage qui fait l'objet de gestion par le gouvernement du Québec sur les territoires-ressources. Cette proportion n'inclue pas les terrains de propriété publique municipale, provinciale ou fédérale des secteurs à l'extérieur des territoires-ressources. La rubrique suivante indique la proportion en pourcentage de l'ensemble de l'unité de paysage qui est visée par la Loi québécoise sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir de données du Ministère des Ressources naturelles et des Parcs, 2007 et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2007.

STATISTIQUES (SUITE) – INFRASTRUCTURES

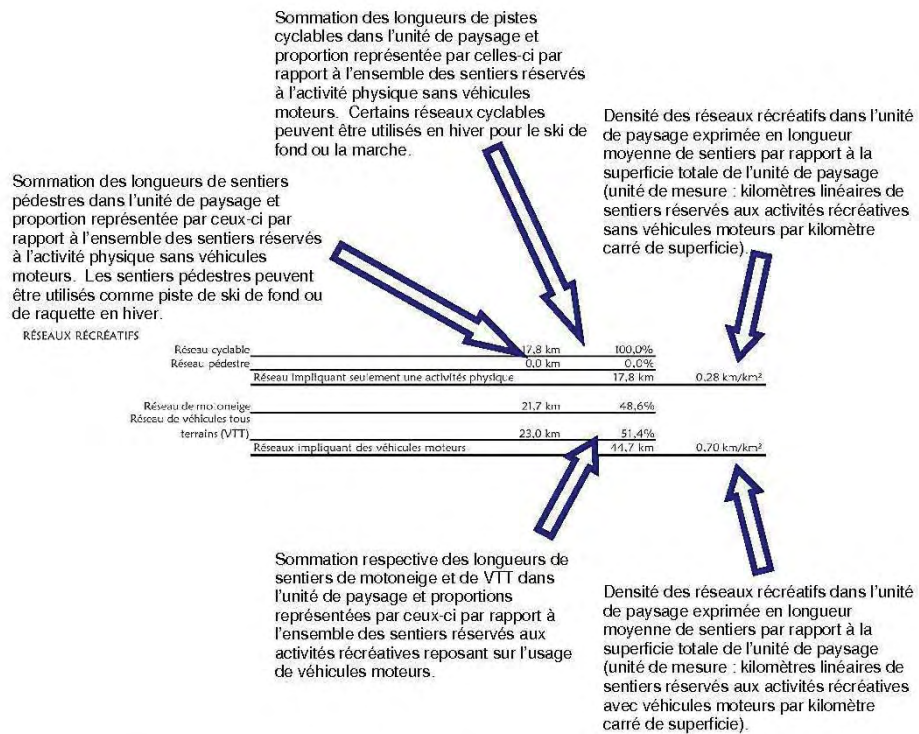
STATISTIQUES (SUITE) – INFRASTRUCTURES



Sources des données : compilations par DAA, 2007 à partir des données géographiques de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2007.

STATISTIQUES (SUITE) – RÉSEAUX RÉCRÉATIFS

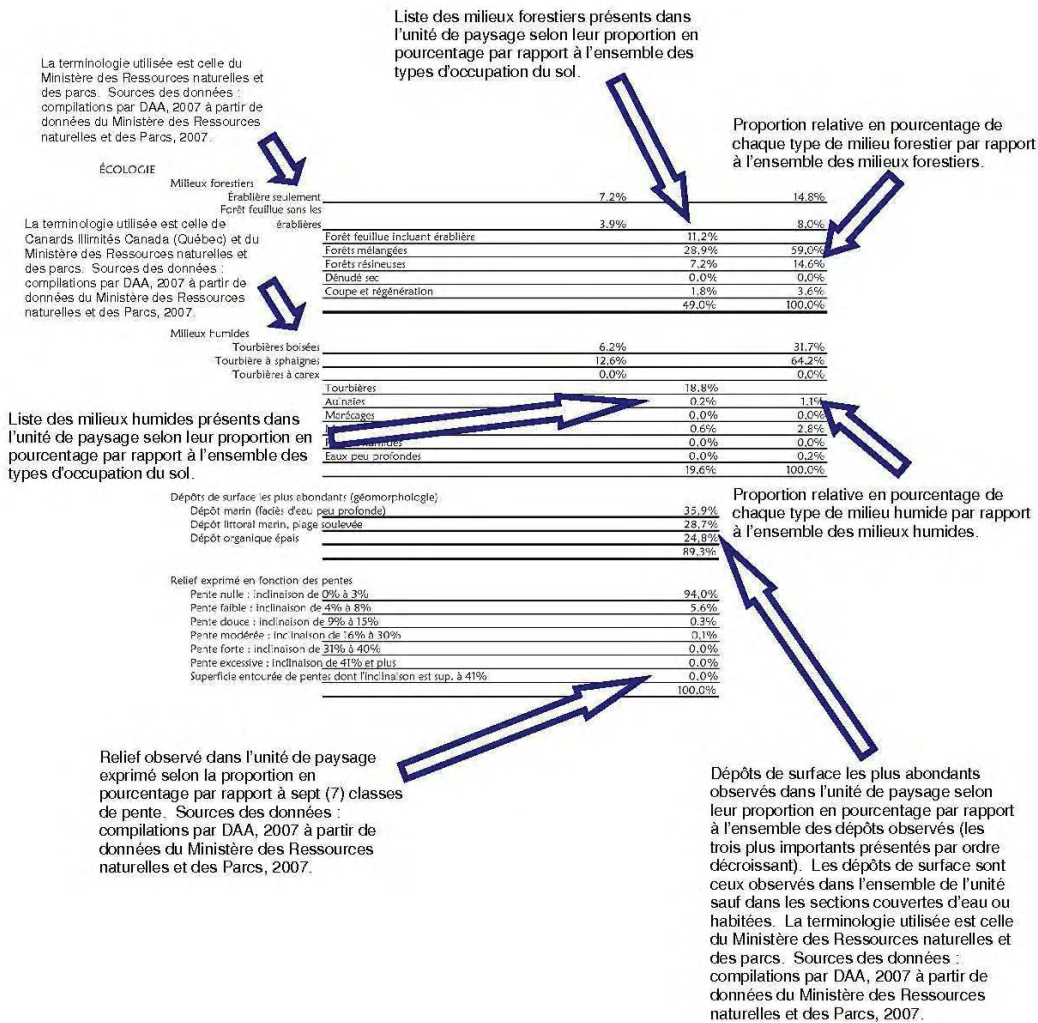
STATISTIQUES (SUITE) – RÉSEAUX RÉCRÉATIFS



Sources : Compilations par DAA (2007) à partir de données de la Communauté métropolitaine de Québec (2007).

STATISTIQUES (SUITE) – ÉCOLOGIE

STATISTIQUES (SUITE) – ÉCOLOGIE



6.0 CATÉGORIES D'INTÉRÊT DES UNITÉS DE PAYSAGE

Un des objectifs du mandat est d'identifier, parmi l'ensemble des unités de paysage, celles qui représentent un intérêt de type métropolitain. Le niveau d'intérêt doit être comprise ici en vertu des obligations de la CMQ. Ainsi, en vertu de la LAU, la CMQ doit identifier dans son SMAD les parties de son territoire qui présentent des intérêts historique, esthétique, culturel ou écologique. Par rapport au vocabulaire de la loi et de façon traditionnelle dans l'élaboration des schémas, le paysage est assimilé à l'intérêt esthétique. Dans le présent mandat, les paysages sont aussi associés à des portions de territoire qui trouvent leur intérêt en raison de considérations historiques, culturelles ou écologiques. Dans un deuxième temps, la CMQ doit aussi signaler, parmi les intérêts identifiés, ceux qui sont d'importance métropolitaine.

On comprend donc qu'il s'agit ici d'identifier l'importance ou l'intérêt plus ou moins fort de coordination entre les administrations territoriales lorsqu'il est temps de gérer la question des politiques de paysage. Nous avons donc élaboré une méthode visant à subdiviser les unités de paysage en catégories selon ce besoin plus ou moins grand de coordination et de cohérence des mesures d'aménagement touchant le paysage.

Les unités de paysage telles qu'obtenues au terme du découpage cartographique sont des portions de territoire relativement vastes qui comportent chacune un assemblage caractéristique de plusieurs composantes paysagères contribuant à forger une identité facilement reconnaissable.

En raison de la valeur particulièrement forte d'un ou de plusieurs des aspects de l'unité (écologique, économique, social, patrimonial, récréo-touristique, visuel et patrimonial) et des composantes qui sont associées, une unité peut présenter un intérêt, aux fins de gestion des politiques de paysage, à l'échelle locale, supra-locale ou même métropolitaine.

Il est bien important de comprendre que l'unité de paysage complète est considérée d'une catégorie d'intérêt donnée parce que son identité d'ensemble serait altérée par la modification éventuelle d'une de ses composantes. Cependant, la ou les composantes les plus déterminantes du paysage ne sont pas nécessairement présentes sur l'ensemble du territoire de l'unité de paysage même si elles contribuent à son identité générale.

6.1 DÉFINITIONS RETENUES DES CATÉGORIES D'INTÉRÊT DES UNITÉS DE PAYSAGE

Dans le cadre du présent mandat, des définitions d'intérêt ont été élaborées pour fins de classement des unités de paysage. Trois catégories d'intérêt avaient d'abord été retenus (local, supra-local, métropolitain) mais la nature même du

territoire nous a amené à prendre en compte une quatrième catégorie, soit celle dite d'intérêt local en milieu naturel.

Les définitions de chaque catégorie d'intérêt sont données ci-dessous.

- **INTÉRÊT LOCAL EN MILIEU NATUREL :**

L'unité de paysage d'intérêt local en milieu naturel se situe principalement en milieu non municipalisé, la forme de propriété dominante est publique et il y a une occupation humaine temporaire, souvent saisonnière et faite dans un contexte récréatif. L'unité de paysage d'intérêt local en milieu naturel couvre généralement une portion d'un TNO d'une MRC.

L'unité de paysage d'intérêt local en milieu naturel n'offre généralement pas de panoramas visibles depuis les autres unités de paysage. La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence se limitant au caractère identitaire de l'unité elle-même, sinon à une partie de l'unité seulement.

L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt local en milieu naturel n'implique généralement pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale.

Il est important de noter ici que les unités de paysage d'intérêt local en milieu naturel devraient idéalement faire l'objet d'un classement comparatif entre elles sur la base de catégories supplémentaires à être élaborées, catégories qui seraient propres aux unités de paysage en milieu naturel.

- **INTÉRÊT LOCAL :**

L'unité de paysage d'intérêt local se situe principalement en milieu municipalisé, la forme de propriété dominante est privée et il y a une occupation humaine permanente significative. Le caractère identitaire de l'unité de paysage d'intérêt local est généralement de l'envergure d'une ville relevant des MRC ou d'un arrondissement des villes de Québec et Lévis.

L'unité de paysage d'intérêt local n'offre généralement pas de panoramas visibles depuis les autres unités de paysage. La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence se limitant au caractère identitaire de l'unité elle-même.

L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt local n'implique généralement pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale.

- **INTÉRÊT SUPRA-LOCAL :**

L'unité de paysage d'intérêt supra-local se situe principalement en milieu municipalisé, la forme de propriété dominante est privée et il y a généralement une occupation humaine permanente significative. La

perception par le public du caractère identitaire de l'unité de paysage d'intérêt supra-local est généralement de l'envergure du territoire complet d'une MRC ou des villes de Québec ou Lévis.

L'unité de paysage d'intérêt supra-local offre souvent des panoramas visibles depuis quelques unités de paysage limitrophes. La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence sur le caractère identitaire de l'unité elle-même mais aussi sur celui des unités de paysage limitrophes.

L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt supra-local implique une préoccupation significative de coordination inter-municipale afin d'assurer une bonne cohérence.

- **INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN :**

L'unité de paysage d'intérêt métropolitain peut se situer en milieu municipalisé ou non. La forme de propriété dominante peut-être autant privée que publique et il peut ou non y avoir une occupation humaine permanente significative. La perception par le public du caractère identitaire de l'unité de paysage d'intérêt métropolitain est de l'ordre du territoire de la CMQ et parfois elle est telle que l'unité peut être considérée comme emblématique de toute la région métropolitaine.

L'unité de paysage d'intérêt métropolitain offre généralement des panoramas importants visibles depuis plusieurs unités de paysage limitrophes ou situées beaucoup plus loin. La modification des éléments paysagers de ce type d'unité est susceptible d'avoir une influence profonde sur le caractère identitaire de l'unité elle-même mais aussi d'un grand nombre d'unités de paysage, sinon de la région métropolitaine dans son ensemble.

L'élaboration des politiques du paysage des unités d'intérêt métropolitain implique une préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale afin d'assurer une parfaite cohérence.

6.2 MÉTHODOLOGIE DE CLASSEMENT DES NIVEAUX D'INTÉRÊT

Comme on l'a déjà dit, les unités de paysage représentent des portions de territoire relativement vastes. Les nombreuses composantes de chaque unité de paysage s'agencent entre elles de façon typique. Cet agencement forme un ensemble reconnaissable et qui peut généralement être facilement distingué de l'unité de paysage voisine.

Les composantes paysagères se regroupent facilement dans un nombre restreint de catégories (visuelle, emblématique, récréo-touristique, écologique, sociale,

patrimoniale, économique). Pour chaque catégorie, les composantes d'une unité de paysage peuvent représenter une valeur tangible et réelle ou encore une valeur potentielle qui attend d'être mise en valeur.

Les spécialistes ayant au préalable été divisés selon les mêmes catégories que celles correspondant aux grandes familles de composantes paysagères, (visuelle, emblématique, récréo-touristique, écologique, sociale, patrimoniale, économique), nous leur avons demandé, après leur travail de caractérisation, de donner une appréciation des composantes paysagères analysées.

6.2.1 Valeur attribuée à l'aspect visuel

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect visuel a évalué la plus ou moins grande qualité des composantes visibles de chaque unité de paysage, composantes contribuant à ce que l'on associe généralement à la beauté du paysage, qu'il soit bâti ou naturel ou un mélange des deux (Note : la beauté du paysage peut être associée à toutes sortes de qualités, allant de l'harmonie des composantes au contraste entre celles-ci). La plus ou moins grande qualité visuelle est à la base de toutes les autres valeurs susceptibles d'être attribuées aux unités de paysage. Le spécialiste a aussi considéré le potentiel d'amélioration de la qualité visuelle qui pourrait être créé par des interventions de réhabilitation ou de mise en valeur.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect visuel a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Quelle est l'envergure des paysages visibles, s'agit-il de paysages ouverts ou fermés.
- Avec quelle facilité générale accède-t-on aux divers paysages de l'unité par l'entremise de voies de circulation.
- À partir de l'unité de paysage analysée, est-ce que l'on peut voir des panoramas situés dans d'autres unités de paysage.
- Est-ce que les composantes du paysage de l'unité analysée peuvent être vues facilement par l'entremise des grands réseaux routiers.
- Est-ce qu'il y a au sein de l'unité une variété ou une forte concentration des composantes de paysage suivantes :
 - Entrée de ville majeure
 - Panorama
 - Élément de rupture

- Est-ce que l'unité contient des éléments visuels de caractère exceptionnel en raison de leur rareté ou de leur unicité.
- Comment sont réparties les éléments visuels d'intérêt dans l'unité, sont ils regroupés dans un secteur ou distribués également sur le territoire de l'unité.
- Est-ce que les points de vue et belvédères localisés dans l'unité sont bien desservis par des réseaux routiers, fluviaux ou récréatifs ; sont-ils accessibles au public.
- Y a-t-il annulation des qualités des éléments visuels d'intérêt par des éléments de rupture.

6.2.2 Valeur attribuée à l'aspect emblématique

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect emblématique a évalué la force du caractère identitaire de chaque unité de paysage. Dans les cas les plus forts, le caractère identitaire devient même emblématique. Il a aussi considéré le potentiel d'augmentation du caractère identitaire qui serait généré par la mise en valeur de certaines composantes du paysage.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect emblématique a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Est-ce que l'on retrouve un grand nombre d'éléments identitaires dans cette unité de paysage.
- Est-ce qu'un toponyme ou une autre forme de signalisation de lieu associé à une composante du paysage de l'unité vient confirmer une reconnaissance depuis un certain temps de l'occupation des lieux.
- Est-ce que la reconnaissance des éléments identitaires est consacrée par une forme de mise en valeur des lieux.
- Est-ce que les éléments identitaires d'intérêt ont une renommée dépassant les limites de l'unité de paysage.
- Est-ce qu'il y a des évidences de développement récent de nouveaux éléments identitaires ou de valorisation de nouveaux lieux pouvant conduire à un renforcement identitaire.

6.2.3 Valeur attribuée à l'aspect récréo-touristique

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect récréo-touristique a évalué l'importance plus ou moins forte de l'attrait réel de chaque unité de paysage pour la pratique d'activités de récréation ou de tourisme. La valeur la plus importante à cet égard est celle associée à l'attrait de personnes provenant de l'extérieur du territoire de la CMQ et de l'extérieur du Québec et susceptibles notamment d'être prêtes à dépenser certains montants pour accéder à ces attraits (hébergement, restauration, etc.). Il a aussi considéré le potentiel d'attrait qui serait généré par la mise en valeur de certaines composantes.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect récréo-touristique a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Y a-t-il une diversité ou une concentration d'équipements ou d'infrastructures récréo-touristiques liées aux composantes du paysage.
- Est-ce que les composantes du paysage associées aux infrastructures récréo-touristiques de cette unité sont organisées en réseau/circuit ou sont-elles disséminées sur le territoire.
- Est-ce que les composantes du paysage associées aux infrastructures récréo-touristiques ont un pouvoir d'attraction dépassant les limites de l'unité.
- Est-ce que les composantes du paysage associées aux infrastructures récréo-touristiques sont mises à profit par le réseau d'équipements.
- Est-ce que le territoire offre un potentiel significatif de développement de nouvelles composantes du paysage associées aux infrastructures récréo-touristiques.

6.2.4 Valeur attribuée à l'aspect écologique

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect écologique a évalué l'importance plus ou moins forte du caractère de rareté ou d'unicité associé à certaines composantes du milieu naturel de chaque unité de paysage. Il a aussi pris en compte la qualité générale de l'écosystème global de l'unité de paysage découlant de l'équilibre et de la diversité entre les ressources et milieux naturels qui la compose. Il a aussi considéré le potentiel de mise en valeur de composantes possédant un tel caractère.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect écologique a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

RAPPORT FINAL

- Est-ce que l'on retrouve un grand nombre ou une grande densité de composantes de milieux naturels dans cette unité.
- Observe-t-on une diversité importante parmi les composantes de milieux naturels ou y a-t-il une composante dominante.
- Quelle est la distribution des composantes de milieux naturels dans cette unité, sont-elles groupées ou éparées.
- Est-ce que les composantes de milieux naturels de cette unité témoignent d'une rareté ou d'une unicité. S'agit-il d'habitats uniques ou abritant des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées.
- Est-ce que les composantes des milieux naturels de cette unité ont acquis un niveau de reconnaissance élevé. Un statut de parc, d'aires naturelles ou une forme de protection du milieu concrétise t'il cette reconnaissance.

6.2.5 Valeur attribuée à l'aspect social

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect social a évalué l'importance plus ou moins forte de l'appropriation réelle par le public de chaque unité de paysage dans le cadre d'activités de récréation ou de détente simples et gratuites facilement accessibles aux citoyens de la CMQ. Il a aussi considéré le potentiel d'appropriation sociale qui serait généré par la mise en valeur de certaines composantes.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect social a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Y a-t-il une bonne diversité d'équipements ou d'infrastructures récréatifs associés aux composantes du paysage.
- Y a-t-il une concentration d'équipements ou d'infrastructures récréatifs associés aux composantes du paysage.
- Est-ce que les équipements récréatifs associés aux composantes du paysage permettent de rejoindre une grande diversité de publics.
- Est-ce que les composantes du paysage de cette unité confèrent aux équipements récréatifs un pouvoir d'attraction qui dépasse les limites de l'unité.
- Est-ce que les sites d'activités récréatifs et les parcours sont bien structurés en réseau.

- Est-ce que toutes les composantes du paysage sont mises à profit par le réseau d'équipements récréatifs. Est-ce que le territoire offre un potentiel significatif de développement à ce niveau.

6.2.6 Valeur attribuée à l'aspect patrimonial

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect patrimonial a évalué l'importance plus ou moins forte des bâtiments ou des aménagements du territoire (organisation des parcelles agricoles, forme des lots associés aux cadastres, etc.) ainsi que des traces d'évolution historique sur le caractère identitaire associé par les citoyens de la CMQ aux lieux bâtis de chaque unité de paysage. Il a aussi considéré le potentiel de renforcement du caractère identitaire qui serait généré par la mise en valeur de certaines composantes.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect patrimonial a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Est-ce que l'on retrouve un grand nombre de sites patrimoniaux reconnus ou protégés dans cette unité de paysage.
- Est-ce qu'il y a au sein de l'unité une bonne variété ou une forte concentration d'une même composante bâtie ou aménagée de nature patrimoniale.
- Est-ce que les composantes bâties ou aménagées de cette unité de paysage sont structurées et groupées, ou sont elles éparses dans l'unité.
- Est-ce que les composantes bâties ou aménagées de cette unité présentent un caractère de rareté ou d'unicité.
- Est-ce que les composantes bâties ou aménagées de cette unité présentent un niveau de reconnaissance élevé pouvant entre autres se traduire par un toponyme.

6.2.7 Valeur attribuée à l'aspect économique

Le spécialiste de la caractérisation de l'aspect économique a évalué l'importance plus ou moins forte du lien et de l'attrait réel de chaque unité de paysage pour l'implantation d'activités économiques données. Dans le contexte métropolitain, les composantes paysagères peuvent être associées notamment à un intérêt pour l'implantation d'activités économiques du secteur tertiaire, activités qui sont souvent associées à une bonne qualité de vie et que l'on voit souvent en croissance dans les régions où se fait une métropolisation. Il a aussi considéré le potentiel d'attrait pour l'implantation d'activités économiques qui serait généré par la mise en valeur de certaines composantes de l'unité de paysage.

Dans le cadre de son évaluation, le spécialiste de la caractérisation de l'aspect économique a été appelé à se questionner sur les éléments suivants.

- Y a-t-il un rapport important ou fort entre les composantes du paysage de l'unité et la localisation des entreprises.
- Est-ce qu'il y a au sein de l'unité une variété ou une forte concentration d'un même élément susceptible de constituer un attrait pour l'implantation d'entreprises.
- Est-ce que les éléments de cette unité sont organisés en réseau ou sont-ils distribués de façon ponctuelle.
- Est-ce que les tendances économiques permettent d'anticiper une grande stabilité au niveau du paysage, y a-t'il des tendances claires de mutation dans l'occupation du paysage.
- Est-ce que l'activité économique est directement liée à une des composantes suivantes du paysage de l'unité :
 - La présence d'infrastructures de transport, de réseau routier et/ou fluvial.
 - La disponibilité d'une superficie considérable de terrain plat.
 - Un attrait pour les entreprises du secteur tertiaire.
 - Des potentiels d'exploitation des ressources naturelles.

L'appréciation qui a été faite par chaque spécialiste est réputée traduire fidèlement la valeur qui serait attribuée par les citoyens aux composantes paysagères de l'unité de paysage.

6.2.8 Valeur générale de chaque unité de paysage qui prend en compte l'ensemble des catégories de valeurs

À partir des évaluations individuelles de chacun des spécialistes, nous avons établi une valeur générale pour chaque unité de paysage. La valeur ainsi accordée correspond à ce que l'on définit dans les études de paysage comme étant la *valeur attribuée* au paysage. Cette *valeur attribuée*, qui fait consensus à l'échelle européenne et au Québec, correspond à *l'importance plus ou moins grande de la reconnaissance qu'une communauté donne à un territoire donné*. Il s'agit donc d'une mesure du niveau d'appropriation et de reconnaissance par la communauté qui fréquente ou habite l'unité de paysage. Cette notion de mesure de valeur correspond au concept véhiculé par le Conseil du paysage québécois selon lequel *l'attribution de valeur à un territoire fait en sorte qu'il devient paysage*.

Le tableau ci-dessous résume les paramètres habituellement associés à chacune des classes d'intérêt en fonction des critères d'appréciation. Il est important de considérer ici qu'une unité de paysage ne comporte pas nécessairement tous les attributs de chaque catégorie de composantes de paysages.

TABEAU 4: Résumé des principaux critères d'appréciation associés à chaque classe d'intérêt

Niveau d'intérêt de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique
Local en milieu naturel	Unité de paysage n'offrant pas de panoramas naturels visibles depuis les réseaux routiers, le fleuve ou les autres unités de paysage.	---	---	Assemblage de milieux naturels communs fréquemment observés dans plusieurs unités de paysage et même à l'extérieur du territoire.	Unité de paysage dont l'accès est généralement difficile ou exige des moyens physiques ou financiers qui ne sont pas à la portée du grand public.	La prédominance du milieu naturel ne permet pas de créer une identification avec le milieu bâti ou avec des aménagements du territoire de nature patrimoniale.	Unité de paysage dont les composantes paysagères n'ont aucun impact sur la présence ou le potentiel de présences d'activités économiques du secteur tertiaire.
Local	Unité de paysage n'offrant pas d'attraits visuels comme des entrées de ville ou des panoramas (naturels ou bâtis) visibles depuis les réseaux routiers, le fleuve ou les autres unités de paysage. Dans certains cas, unité de paysage qui présente certains attraits visuels dont la qualité est amoindrie par des éléments de rupture.	---	La diversité et la qualité des attraits créent pour l'unité de paysage un attrait pour une clientèle de type local, située sur le territoire de la CMQ.	Assemblage de milieux naturels communs et fréquemment observés dans plusieurs unités de paysage et même à l'extérieur du territoire.	Unité de paysage où il n'y a pas de concentration de réseaux ou d'équipements de caractère public ou encore où le niveau d'accès est limité.	Caractère banal de l'organisation et de la nature des éléments bâtis ou des aménagements du territoire. Difficulté à préciser les traits distinctifs de l'unité de paysage.	Unité de paysage dont les composantes paysagères n'ont aucun impact sur la présence ou le potentiel de présences d'activités économiques du secteur tertiaire.

RAPPORT FINAL

Niveau d'intérêt de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique
Supra-local	Unité de paysage où les attraits visuels sont intermédiaires.	Unité de paysage qui comporte des composantes paysagères (naturelles ou bâties) qui créent une notoriété pouvant atteindre l'envergure du territoire de la CMQ ou une partie importante de celui-ci.	La diversité et la qualité des attraits créent pour l'unité de paysage un attrait pour une clientèle susceptible de provenir de l'ensemble du Québec.	Présence de milieux naturels de qualité et réputé à travers le milieu bâti ou présence de milieux naturels d'intérêt vu ou unicité ou présence de milieux naturels de bonne intégrité.	Unité de paysage où la concentration de réseaux ou d'équipements de caractère public ou encore ou le niveau d'accès sont intermédiaires.	Unité de paysage dont le caractère identitaire est intermédiaire.	Unité de paysage dont les composantes paysagères ont une incidence intermédiaire sur la présence ou le potentiel de présences d'activités économiques du secteur tertiaire.
Métropolitain	Unité de paysage offrant des attraits visuels comme des entrées de ville ou des panoramas (naturels ou bâties) visibles depuis les réseaux routiers, le fleuve ou les autres unités de paysage. Les attraits visuels ne sont pas amoindris par des éléments de rupture.	Unité de paysage qui comporte des composantes paysagères (naturelles ou bâties) qui créent une notoriété s'étendant au-delà du territoire métropolitain et qui contribuent à la reconnaissance et à l'identité de l'ensemble du territoire métropolitain.	La diversité et la qualité des attraits créent pour l'unité de paysage un attrait pour une clientèle située au-delà du Québec.	Présence de milieux naturels rares ou uniques qui conditionnent le paysage de manière à le rendre exceptionnel ou présence de vastes milieux naturels intégrés.	Présence de réseaux, sites ou équipements significatifs mis en valeur et facilement accessibles aux publics de toutes conditions économiques.	Unité de paysage comportant des éléments bâtis ou des aménagements patrimoniaux bien typés et associés à une communauté ou un emplacement bien identifiée.	Unité de paysage dont les composantes paysagères ont un effet important sur les activités économiques, en particulier celles du secteur tertiaire généralement associé aux phénomènes de métropolisation.

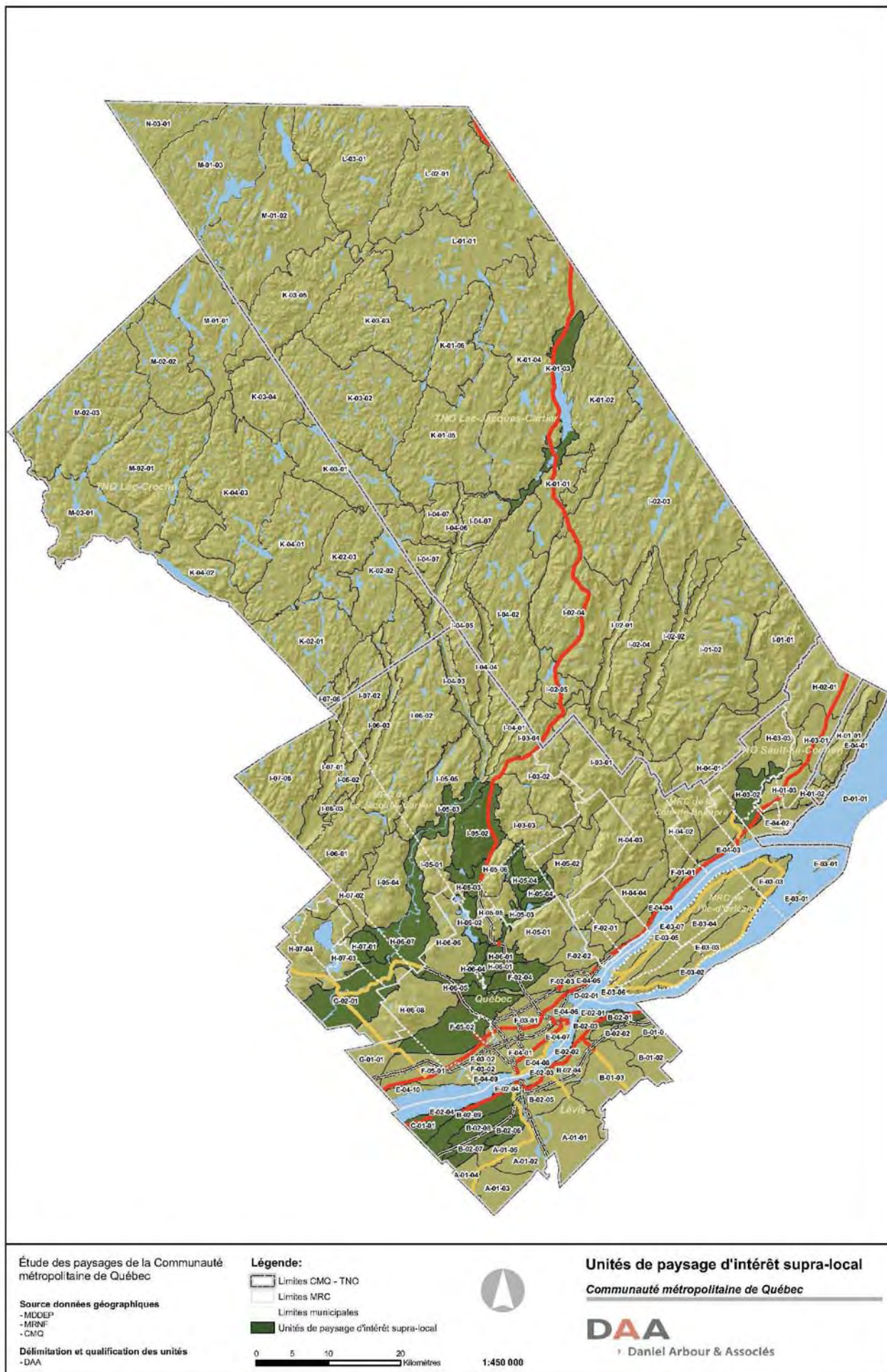
RAPPORT FINAL

À l'annexe 1, nous présentons une série de tableaux où apparaissent les commentaires de chacun des spécialistes par rapport à chaque unité de paysage qu'il a analysée.

À l'annexe 2, nous présentons les résumés de chacune des valeurs des unités de paysage telles que compilées à partir des valeurs attribuées à chaque paramètre individuel d'évaluation. La pondération relative de chaque catégorie de valeur a été la suivante : qualité visuelle et caractère emblématique : très forte importance; attrait récréo-touristique, rareté ou unicité des milieux naturels et appropriation sociale : forte importance; intérêt patrimonial et intérêt économique : importance modérée.

Les cartes suivantes permettent de localiser les unités de gestion selon leur niveau d'intérêt.





Étude des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec

Source données géographiques
- MDDEP
- MRNF
- CMQ

Délimitation et qualification des unités
- DAA

Légende:

- Limites CMQ - TNO
- Limites MRC
- Limites municipales
- Unités de paysage d'intérêt supra-local

0 5 10 20 Kilomètres



1:450 000

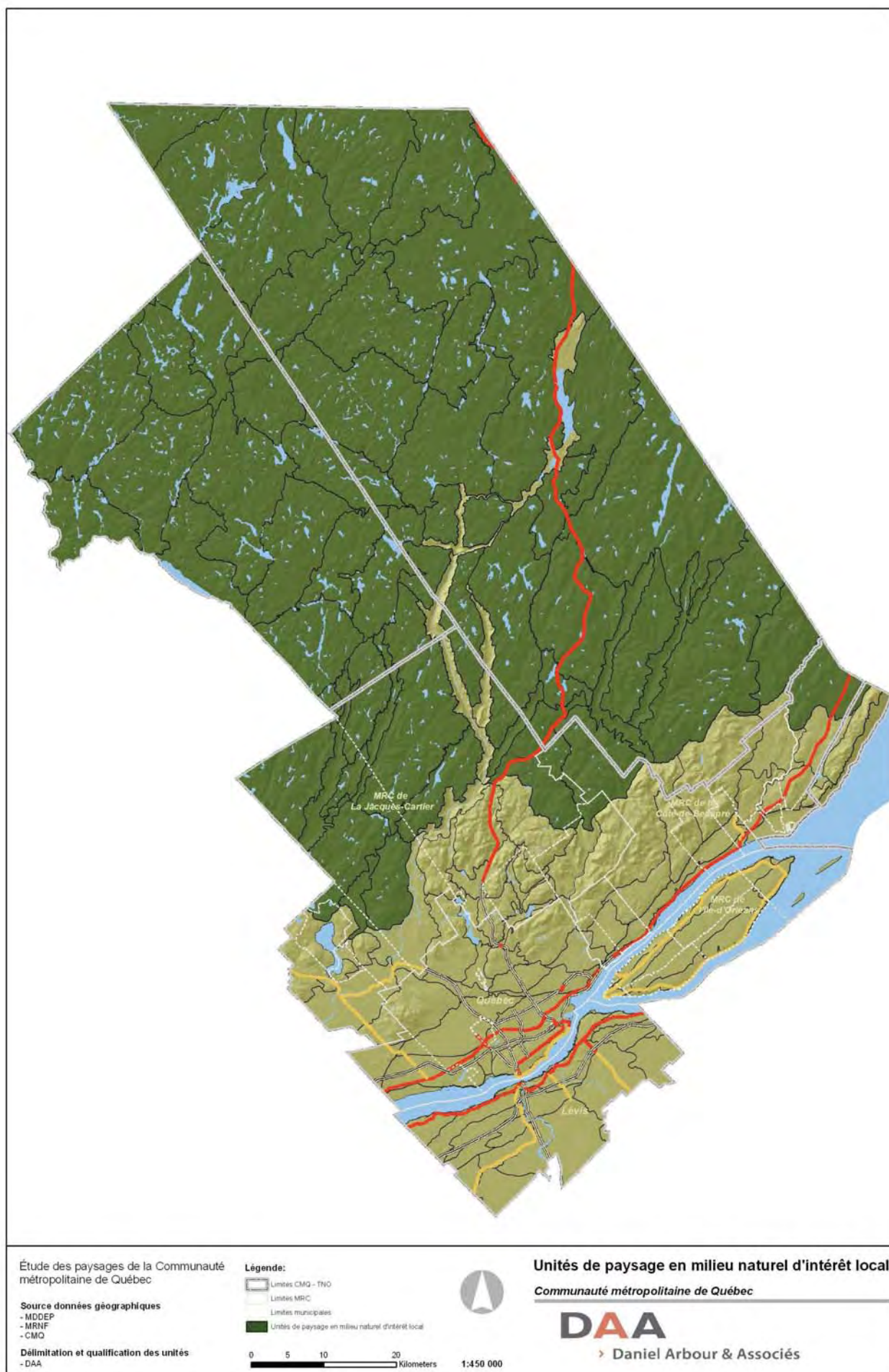
Unités de paysage d'intérêt supra-local

Communauté métropolitaine de Québec



Daniel Arbour & Associés





7.0 RÉSUMÉ DES DONNÉES RECUEILLIES LORS DE L'ORGANISATION DES GROUPES DE DISCUSSION

À la suite de l'identification des unités de paysage, de leur caractérisation et de l'identification de catégories d'intérêt aux fins de gestion, nous avons organisé cinq (5) groupes de discussion (« focus group »). Chacun des groupes a été constitué de représentants d'organismes préoccupés par une ou plusieurs des dimensions associées à la mise en valeur du paysage. Des invitations ont donc d'abord été faites à un éventail d'organismes présumés intéressés par les questions de valeurs écologique, économique, patrimoniale, récréo-touristique ou sociale des paysages. Les représentants du comité de suivi ont à cet égard établi une liste des personnes ou organismes à inviter, liste qui a été complétée par les spécialistes du consultant. Nous n'avons pas organisé de groupe de discussion sur la seule valeur visuelle du paysage parce que celle-ci était susceptible d'être adéquatement relevée par les participants de chacun des groupes de discussion sous leur propre angle de perception. La valeur emblématique, découlant en bonne partie de l'effet plus ou moins fort d'une ou plusieurs des autres valeurs, n'a pas lui non plus fait l'objet d'un groupe de discussion distinct.

Les réunions ont été tenues entre le 18 juin et le 27 juin 2007 aux bureaux de la CMQ. Leur durée a été d'une demi-journée chacun. La structure d'animation est présentée à l'annexe 3. Les listes des participants à chacun des groupes de discussion et l'organisme qu'ils représentaient sont quant à elles présentées à l'annexe 4.

Les groupes de discussion visaient plusieurs objectifs :

- Valider la sélection des unités de paysages métropolitaines;
- Obtenir des informations sur la perception des menaces et opportunités spécifiques touchant les unités de paysages métropolitaines;
- Vérifier la nature et la priorité des objectifs visant à répondre aux menaces et opportunités;
- Amener l'adhésion de leaders reconnus dans des domaines spécialisés liés au paysage par rapport à la démarche de la CMQ et par rapport aux unités de paysages.

7.1 REVUE DES FORMES D'IMPLICATION PAR RAPPORT AU PAYSAGE DANS LES DOSSIERS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

Dans cette section, nous passons en revue le constat des implications plus formelles par rapport aux questions de paysage qu'entretiennent certains organismes que les participants aux groupes de discussion représentaient.

7.1.1 Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect patrimonial

Le paysage fait l'objet d'analyse dans une visée de protection des biens culturels limitée aux arrondissements historiques, à certaines composantes de patrimoine agricole ou à certaines voies anciennes. La question des «vues» est un sujet délicat car aucune orientation gouvernementale n'est énoncée, mais le ministère de la Culture et celui des Affaires municipales avancent dans leur réflexion. – *M. Jérôme Hardy, MCCQ*

À la ville de Québec, le service de la recherche (Aménagement du territoire) a maintenant intégré le paysage dans ses inventaires (ex. : rivière Saint-Charles, Sillery, les propriétés institutionnelles). – *M. Robert Caron, Ville de Québec*

La question du paysage est très présente dans l'étude de la morphologie des établissements humains en ce sens que la forme donnée au territoire par la culture matérielle construit un paysage culturel. Actuellement, le paysage est exclu de la loi qui régit le patrimoine sauf en ce qui concerne les sites naturels et les jardins historiques. Il en est de même pour la forme urbaine. – *M. Pierre Larochelle, CMSQ*

La géographie et le paysage sont apparentés. La préoccupation à l'égard du paysage se manifeste avec évidence dans le patrimoine industriel (ex. : paysages miniers). Le Musée de la civilisation prépare une exposition permanente sur le thème du territoire qui a une résonance avec la question du paysage. – *M. Pierre Bail, Musée de la civilisation*

7.1.2 Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect social

Le paysage constitue un attrait touristique de premier ordre autant en hiver qu'en été pour plus de 63% de la clientèle internationale. – *Mme Lyne Landry, Association des auberges de jeunesse*

À Saint Augustin, le travail a commencé avec la protection des battures sur un littoral de plus de 7 Km. L'intérêt se déploie vers la protection des paysages et de leur diversité. Le cas problématique est l'altération du chemin du Roy avec la transformation associée à la construction domiciliaire. – *Mme Nicole Lavoie, Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel*

La CCNQ accorde une grande importance à l'accessibilité aux paysages du territoire – emphase sur les accès aux espaces verts et aux plans d'eau – et à leur mise en valeur. Pour exemples : la mise en scène des paysages nocturnes et la reconfiguration du boulevard Champlain. Le paysage a une valeur pour la population locale et non seulement pour le tourisme. – *Mme Nathalie Prudhomme, CCNQ*

Villes et villages en santé a une approche de gestion holistique de la santé. Avec comme critère la qualité du milieu de vie, la notion de paysage de qualité fait partie de la logique du développement durable. Le paysage est au cœur de l'Agenda 21 en faisant la promotion de la protection des milieux naturels et de la structure des noyaux villageois). – *M. Roger Lachance*.

7.1.3 Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect écologique

Canards illimités vise la protection des territoires à des fins de conservation et de mise en valeur récréo-touristique. – *Mme Isabelle Parent, Canards Illimités*

Un document sur les paysages de la région Chaudière-Appalaches est en préparation. Le dossier du port méthanier Rabaska fait partie des préoccupations du CRE. – *M. Cosmin Vasile, CRECA*

Deux dossiers ont une incidence sur la préoccupation de qualité du paysage : le plan directeur de l'eau prévoit des actions de préservation et réhabilitation du paysage (essentiellement dans le cas des sablières) et des travaux de naturalisation sur la rivière Montmorency. – *M. Jean Landry, Conseil de bassin de la rivière Montmorency*

La ZIP a lancé une étude sur les paysages de la côte de Lévis. La question du paysage est une préoccupation intégrée à la mise en valeur et à l'utilisation du fleuve Saint-Laurent. – *Mme Hamida Hassein-Bey, ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*

La CCNQ intervient sur les projets d'aménagement et intègre la préoccupation du paysage aux avis donnés sur les schémas et règlements des MRC. – *M. Philippe Plante, CCNQ*

Deux aspects du paysage font partie des préoccupations de l'organisme : le boisé en milieu urbain et la conservation de l'arbre. – *Mme Josiane Blanchet, Agence forestière Québec métropolitain*

7.1.4 Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect économique

La préoccupation du paysage devient de plus en plus présente au ministère. Autrefois lié à l'application de normes visuelles, le paysage devient une question associée à la mise en valeur récréo-touristique, à l'implantation des sentiers récréatifs et à l'intégration des parcs éoliens. – *Mme Patricia Munoz, MRNF*

RAPPORT FINAL

La Côte-de-Beaupré est en retard sur la question des paysages. Trois dossiers sont en priorité : le boulevard Sainte-Anne, l'avenue Royale et les paysages agricoles. – *Mme Lise Buteau, CLD de la Côte de Beaupré*

La question du paysage implique d'assurer la compatibilité entre l'aménagement forestier et la protection des paysages. – *M. André Gélinas, Agence des forêts privées de Québec*

7.1.5 Implications par rapport aux questions du paysage des participants dans le groupe de discussion sur l'aspect récréo-touristique

Le paysage constitue une ressource importante dans le travail de Parcs Canada, principalement dans les lieux historiques et les parcs nationaux. – *M. Rénald Rodrigue, Parcs Canada*

Le musée bénéficie d'un emplacement de choix qui constitue un paysage emblématique pour la région de Québec. – *Mme Nathalie Boudreault, Musée national des Beaux-arts du Québec*

La ville de Lévis travaille à la mise en valeur du panorama sur la ville de Québec au plan touristique. Il y a aussi les paysages d'arrière-pays qui constituent un dossier d'intérêt pour Lévis. – *Mme Chrystel De Blecker, Ville de Lévis*

Donner accès aux paysages est au cœur de la mission de l'organisme (Sentier national de la Route verte – section Québec). L'objectif est de relier les plus beaux sites, les points de vue et de faire découvrir les municipalités. – *M. Sébastien Dubé, Sentiers de la capitale*

Pour la SEPAQ, les paysages des parcs nationaux sont des sites exceptionnels. – *Mme Denise Blais, SEPAQ*

Les paysages sont un aspect touristique du Québec qui rend notre territoire unique au niveau international. AML est également associé au travail de la ZIP en ce qui a trait à la mise en valeur du paysage et de l'accès au fleuve. – *M. Yves Hamel, Croisières AML*

L'intérêt des parcours de véhicules motorisés est de faire découvrir des paysages exceptionnels (ressource touristique prisée par la clientèle étrangère) et de s'intégrer au paysage par des tracés respectueux des paysages traversés. – *M. Gérald Boivin, Table de concertation pour les véhicules hors routes motorisés.*

7.2 LISTE DES LIEUX ET PAYSAGES SIGNALÉS LE PLUS SOUVENT PAR LES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE DISCUSSION

Dans cette section, nous présentons la liste des lieux et des paysages qui ont été signalés le plus fréquemment par les participants dans les groupes de discussion. Le signalement de ces lieux et paysages était demandé comme deuxième étape du 2^{ème} bloc dans le déroulement des réunions.

Il s'agissait pour nous de valider indirectement les unités de paysage d'intérêt métropolitain telles qu'identifiées par l'entremise des analyses des divers aspects de valeurs par les spécialistes de l'étude.

Vu la grande concordance entre les signalements faits par les participants aux divers groupes de discussion, les résultats sont présentés en vrac, toutes sources confondues.

- Parc des Laurentides - Réserve faunique des Laurentides
- Petites Laurentides (groupes de collines ceinturant notamment le Lac Beauport)
- Parc et vallée de la Jacques-Cartier
- Wendake (village huron, chute KabirKouba et culture amérindienne)
- Mont Saint-Anne
- Cap Tourmente
- Côte de Beaupré
- Promontoire de Château Richer
- Avenue Royale
- Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
- La chute Montmorency avec l'escarpement et les battures
- L'Île d'Orléans
- Vieux-Québec – Citadelle - Plaines d'Abraham - La colline parlementaire-petit Champlain -Terrasse Dufferin (point de vue sur le fleuve)
- Les quartiers : Limoilou, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch (passage de la basse à la haute ville), Saint-Sauveur (quartier ouvrier)
- Vieux-Québec

RAPPORT FINAL

- Cadastre de la Haute-ville
- Cap Diamant – Château Frontenac – Vue vers (et à partir de) l’île d’Orléans
- Vue et panorama de la haute ville vers le Nord
- Escarpements de la rive nord et de la rive sud le long du fleuve
- Marais de Saint-Augustin
- Marais de Cap Tourmente
- Trait-Carré de Charlesbourg et son cadastre
- Silhouette de Québec vue à partir du nord (Charlesbourg notamment)
- Domaine de Maizerets
- Chemin Saint-Louis (parcours historique de Québec) et présence de la falaise
- Le fleuve, ses terrasses, ses battures, ses escarpements de Saint-Augustin à la côte de Beaupré- chemin du fleuve – Parcours des anses
- Chemin du Roy
- Neuville (Manoir Provencher)
- Plage Jacques-Cartier
- Les ponts de Québec
- Vieux-Lévis -Terrasse de Lévis et vue sur le château Frontenac
- Piste cyclable de Lévis
- Parc et chute de la rivière Chaudière
- Saint-Nicolas – cadastre seigneurial
- Les clochers, repères sur le territoire
- Collision des paysages : Bouclier-Basses terres-Appalaches : Hautes collines des Laurentides – Plateau appalachien (Vieux-Québec et Vieux-Lévis) – encaissement du fleuve Saint-Laurent
- Mont Bélair

- Mont Wright

7.3 REVUE DES PRINCIPALES MENACES, OPPORTUNITÉS ET DES OBJECTIFS AU PLAN DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS DE LA CMQ

Dans cette section, nous passons en revue le constat des principales menaces et opportunités touchant les paysages de la CMQ, telles qu'elles nous ont été signalées dans les divers groupes de discussion. Les menaces et opportunités ont souvent été formulées comme des questions de la part des participants. Nous présentons aussi les objectifs considérés prioritaires par rapport à ces menaces et opportunités.

7.3.1 Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect patrimonial

Menaces et opportunités

Comment encadrer le développement éolien sur l'ensemble du territoire?

Où doit-on interdire complètement les éoliennes?

Comment peut-on intégrer les éoliennes dans le paysage aux endroits où elles ne seront pas interdites?

Comment protéger les versants de la vallée de la rivière Jacques-Cartier?

Comment protéger de la disparition du paysage les marécages de la partie centrale de l'île d'Orléans (marécages naturels qui disparaissent au profit de l'aménagement d'étangs de ferme)?

Comment protéger le secteur sensible (à risque) à Saint-Augustin.

Objectifs prioritaires

Réglementer l'étalement urbain, l'affichage.

Réglementer sur les équipements excédentaires (écoles, couvents, bâtiments publics).

Sensibiliser les ministères constructeurs (MTQ, MSSS, etc.) au développement durable et favoriser leur implication.

Responsabiliser la CPTAQ dans le maintien des paysages régionaux (paysages agricoles) et de l'architecture agricole.

Établir les zones d'acceptabilité et d'interdiction d'implantation d'éoliennes (en parc ou individuelle).

Caractériser les paysages culturels du territoire de la CMQ. Identifier les permanences structurales des établissements humains et les préserver dans les règlements d'urbanisme. Soigner la cohérence et la dominance des parcours mère anciens.

Accorder la priorité à la connaissance du milieu : analyser la structure de l'espace public collectif (voies, places, parcs).

Respecter la trame urbaine ancienne. Mettre en valeur le cadastre ancien.

Valoriser l'authenticité et la diversité des paysages créés par les quartiers anciens.

Arriver à un aménagement intégré indissociable de la protection du milieu existant.

Protéger des corridors visuels et des perspectives.

Protéger les percées visuelles (conserver les corridors visuels à partir des quartiers anciens et dans les nouveaux secteurs urbains).

Proposition de processus impliquant les étapes suivantes :

- Mieux comprendre les paysages (et aller plus loin que l'étude actuelle. Sensibilisation liée à la connaissance;
- Aller chercher l'adhésion du public sinon ça ne fonctionne pas;
- Prévenir et réglementer;
- Faire des études de caractérisation et les appliquer.

Maintenir un dialogue continu avec la population – Éviter le phénomène catastrophique. Se tourner vers « comment ajouter à la qualité de vie ». Il faut que la population adhère aux intentions de la CMQ.

Développer des pratiques d'aménagement démocratique.

Vulgariser l'information communiquée aux citoyens sur l'application des règlements municipaux.

Donner forme et qualité à l'espace public collectif.

Être sensible au fait que les gestes de maintenant sont à l'origine du patrimoine de demain.

Valoriser le design urbain. Sensibiliser et encourager le milieu à faire mieux.
Faire valoir le potentiel du patrimoine de demain, plus spécifiquement :

- Les corridors routiers et leurs abords;
- Le verdissement des quartiers dès leur construction;
- L'adhésion du public par le développement des arts urbains (comme moyen pour changer le regard du public et de la collectivité).

Revaloriser le contact avec le paysage du quotidien.

Sites ciblés

Accessibilité du fleuve et des promontoires (en danger à Saint-Augustin).

Chemin du Roy : protéger ce territoire et encourager son classement comme patrimoine de l'humanité.

Freiner l'étalement urbain sur les coteaux des Laurentides.

Protéger les sorties et entrées de ponts.

Protéger les abords de village.

Protéger les églises et les ensembles institutionnels.

Protéger les entrées de villes et de villages.

Île d'Orléans

Préserver les paysages de marécages qui disparaissent avec l'accumulation des étangs.

Préserver les vues sur le fleuve.

Lévis

Les boulevards urbains :

- Mieux réglementer l'octroi des permis de construction de l'architecture commerciale et domestique;
- Contrôler l'affichage et procéder au verdissement.

Vallée de la Jacques-Cartier

Protéger les versants de la rivière Jacques-Cartier.

7.3.2 Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect social

Menaces et opportunités

Quelle approche peut-on avoir pour intégrer le parc industriel de Saint-Augustin?

À l'île d'Orléans, les problèmes d'intégration sont nombreux – nouvelles constructions, entrée de l'île, mobilier urbain, pylônes de transport d'électricité.

Sur la côte de Beaupré, le chaos du boulevard Sainte-Anne n'est en rien réglé par le réaménagement de la chaussée. Le parcours cyclable est mal localisé. Le secteur n'a aucune attractivité.

Dans le parc de la Jacques-Cartier, les entrées et les accès sont mal identifiés. On a une image floue de l'orientation et des accès à ce territoire. Il faudrait préserver la qualité des villages au cachet bien conservé (Tewkesbury).

La réhabilitation des berges de la rivière Saint-Charles est une réussite et un exemple à suivre.

Un secteur demeure critique : celui de Daishowa et de la grande industrie (Limoilou) jusqu'à d'Estimauville. On peut y espérer une cohabitation plus harmonieuse des fonctions récréative et industrielle. On peut étendre ce constat au parc industriel de Saint-Augustin.

À Saint-Augustin, des composantes importantes de patrimoine n'ont aucun statut de protection. Les îlots bâtis laissent place à une déstructuration de l'habitat – notamment l'occupation des lots riverains où le chalet traditionnel est supplanté par une nouvelle architecture de gros format.

La faiblesse du mont Sainte-Anne est sa très grande proximité de la ville de Québec. Ce territoire n'a pas de signature architecturale.

À Lévis, la vitalité et la qualité du paysage urbain sont handicapées par la création des mégacentres commerciaux qui tuent le commerce local. L'accès à partir du boulevard Kennedy constitue une entrée de ville problématique.

Objectifs prioritaires

Intégrer la notion de réseau. Mise en réseau des composantes du paysage car il est un continuum. Tenir compte de la présence humaine. Plan de gestion en partenariat avec les grands propriétaires : Paramètres : connectivité et protection des vues.

Faire un plan d'action sur la question de la mise en valeur des paysages.

Faire un plan de communication et diffuser : Campagne sur l'importance des paysages.

Miser sur les jeunes. Rejoindre le milieu scolaire « Découvrir ma région » (Ministère de l'éducation) – Éduquer et sensibiliser.

Identifier des mesures incitatives (partenaire d'un legs au bénéfice de la collectivité).

Faire un concours adulte-enfant ou un rallye: qu'est ce que l'on peut améliorer (via les journaux locaux).

Réaliser des ateliers de vision stratégique avec le milieu (se projeter dans le futur).

Dans les secteurs en crise : prendre le temps de réfléchir sur l'orientation à donner ou sur la reconversion.

Reconversion des églises : des lieux stratégiques.

Valoriser les bons coups, identifier ce qui est réussi et intéressant. S'il faut réglementer, il faut d'abord caractériser les secteurs où intervenir.

Faire la mise en réseau de sites ou de secteurs. Plus il y a d'éléments d'intérêt, plus il y a de chance de développer un circuit.

Reconnaître que les paysages (été comme hiver) sont des attraits touristiques de premier ordre (perception de 63% de la clientèle qui visite).

Sites ciblés

Mont Sainte-Anne

Secteur trop près de la ville – Pas de signature architecturale. Créer un noyau d'activité commerciale attrayant.

Côte de Beaupré

Pourquoi le chaos du boulevard Sainte-Anne. C'est le boulevard le plus laid de la région de Québec.

Parcours cyclable mal localisé.

On devrait réglementer pour un plus grand contrôle du développement.

Aucune attractivité dans ce secteur.

Île d'Orléans

Porte d'entrée - problème de cohérence.

Prise de décision difficile.

Simili-maisons québécoise (nouvelles habitations – implantation mal établie, etc.).

Inadéquation dans l'échelle du mobilier urbain (copie de design inapproprié dans ce contexte, Saint-Jean).

Aménager une piste cyclable protégée car il y a beaucoup de circulation automobile.

Milieu très fragile (nappe phréatique) – seuil de saturation – faible capacité de support du milieu.

Faire disparaître les pylônes (régler par enfouissement ou changement pour des AVA).

Québec

Secteur industriel (Limoilou, Daishowa jusqu'à D'Estimauville): intégrer le récréatif et l'industriel.

Créer des corridors récréatifs dans une mixité d'occupation (secteurs industriel-commercial-résidentiel, etc., comme à Boston ou Chicago).

Revitalisation du secteur de La Canardière (D'Estimauville à la Saint-Charles).

Saint-Augustin

Protéger le chemin du Roy qui s'altère rapidement avec la transformation domiciliaire des îlots déstructurés.

Encadrer le développement des îlots déstructurés par des PIIA (transformation majeure du gabarit architectural des anciens chalets par de grosses habitations).

Mettre en valeur le patrimoine agricole et industriel.

Mieux protéger les bâtiments d'intérêt.

Mettre en valeur le réseau qui connecte (relie) tous les éléments du paysage (de tous ordres).

Lévis

Perte du commerce local –un art de vivre- par la présence des mégacentres commerciaux.

Protéger le patrimoine bâti (de Lévis et des noyaux villageois).

Encadrer le développement fait par Desjardins.

Aménager l'accès par le boulevard Kennedy.

Rendre accessible les équipements collectifs par des moyens alternatifs à l'automobile (réseau cyclable).

Prolonger les interventions locales sur les deux rivières (Etchemin et Chaudière).

Importance de la rivière Chaudière (ancienne voie de flottaison – terrains de Cascades et de la rivière Etchemin (leurs paysages et leurs rives).

Faire attention au risque de réglementation restrictive qui compromet l'approche de mise en valeur. Ne pas trop exclure.

Besoin de cadre réglementaire.

Vallée de la rivière Jacques-Cartier

Cachet des plus beaux villages (Tewkesbury).

Image vague de l'orientation et des accès. Entrées et accès mal définis.

7.3.3 Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect écologique

Menaces, opportunités, objectifs prioritaires et sites ciblés

Mont Sainte-Anne

Conserver le cachet naturel dominant de ce territoire. Assurer l'équilibre du développement urbain (urbanisation) par une meilleure intégration à la dominante naturelle de ce paysage.

Limiter les déboisement (lignes d'Hydro-Québec et éoliennes).

Protéger les panoramas vers le mont Sainte-Anne à partir des régions urbanisées.

Éviter la tendance Mont-Tremblant (dans son urbanisation intensive).

Garder le mont Sainte-Anne comme élément identitaire de la région (sa silhouette).

Sault-au-Cochon

Assurer des critères architecturaux pour promouvoir l'intégration au milieu naturel.

Côte de Beaupré

Comment associer nature et développement « développement raisonné ».

Préserver les terres agricoles de type seigneurial et garder la présence du cadastre ancien (Cap-Tourmente et St-Joachim).

Préserver le caractère public du territoire (parc régional ou autre statut).

Documenter avec des photos pour mieux connaître les composantes et les éléments du territoire. Patrimoine bâti lié au paysage agricole.

Conserver le caractère naturel des rives qui restent.

Harmoniser la signalisation (affichage).

Ouvrir la vue au fleuve et créer des accès. Se réapproprier le fleuve.

Garder la relation entre le haut et le bas de l'escarpement (continuité visuelle et spatiale).

Maintenir des activités sur les terres agricoles. Poser des actions pour les conserver.

Régler l'anarchie par des règles d'intégration.

Basilique Sainte-Anne : garder sa dominance dans le territoire.

Ile d'Orléans

Préservation du caractère patrimonial du bâti.

Conserver le parcellaire.

Enlever le pont.

L'agriculture devrait tenir compte d'une protection des sols – brise-vent.

Préserver la dorsale en milieu naturel (boisé du Mitan).

Québec

Réparer l'erreur de l'autoroute Dufferin.

Poursuivre la naturalisation des rives de la rivière Saint-Charles et poursuivre cette intervention jusqu'au lac Saint-Charles.

Protéger et mettre en valeur les falaises des côtés nord et sud de la colline de Québec.

Les entrées de ville sont à soigner; se donner les moyens de contrôler l'affichage et l'implantation.

Conserver tout ce qui reste de rives naturelles du fleuve Saint-Laurent.

Redonner les accès au fleuve.

Lévis

Réglementer l'affichage aux entrées de ville.

Usine L'Hoir – Patrimoine industriel à mettre en valeur.

Préserver les rives et les naturaliser.

Prévoir l'effet d'entraînement du port méthanier sur la vocation des sites avoisinants et la transformation du territoire en zone industrielle intensive.

Préserver les crêtes rocheuses de Saint-Nicolas de l'abus des nouveaux ensembles domiciliaires.

Préserver le patrimoine bâti du Vieux-Lévis.

Assurer une zone tampon naturelle avec le parc industriel et Ultramar (Boisé de l'Écart).

MRC Jacques-Cartier

Comment associer nature et développement « développement raisonné ».

7.3.4 Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect économique

Menaces, opportunités, objectifs prioritaires et sites ciblés

Mettre en valeur et conserver les panoramas qu'offre la ville de Québec sur la région.

Étendre le traitement naturel de la rivière Saint-Charles à certains segments du fleuve et autres cours d'eau en milieu urbain.

Améliorer le réseau de transit cyclable entre les villes de Lévis et de Québec.

Préserver de l'altération la silhouette de la ville de Québec.

Protéger les boisés situés en milieu urbain et les intégrer au réseau récréatif.

Consolider le réseau des pistes et sentiers (pédestre, etc.) par des liens entre les parcs, le fleuve et d'autres points d'accès à des lieux d'intérêt.

Donner accès à des points de vue ouvrant sur les panoramas « extraordinaires » de la région.

Protéger les panoramas représentatifs de la région (la vue vers Lévis, l'Île d'Orléans, le massif Laurentien).

Identifier et préserver les lieux ou composantes emblématiques et symboliques de la région – Massif laurentien.

Ajouter une unité de paysage de type « grande nature » essentielle à identifier l'image de la CMQ (composée de lac, montagnes et forêts).

Assurer la compatibilité entre l'aménagement forestier et la protection des paysages.

7.3.5 Menaces, opportunités et objectifs signalés dans le groupe de discussion sur l'aspect récréo-touristique

Menaces, opportunités, objectifs prioritaires et sites ciblés

Mont Sainte-Anne

Préserver la qualité de la découverte visuelle du site du mont Sainte-Anne telle qu'elle peut être faite à partir des routes d'accès (138 et boul. Beaupré).

Garder la dominance naturelle et assurer une bonne intégration de l'occupation bâtie.

Sault-au-Cochon

Préserver l'intérêt fluvial et panoramique (par le sentier des Caps et par le Tortillard).

Territoire peu connu et très beau.

Chemin du Cap Tourmente : recul dans le temps. Témoin d'un paysage rural d'époque.

Côte de Beaupré

La côte de Beaupré est le complément historique de Québec dans le développement de la ville.

Y associer ce volet rural au milieu urbain.

Identifier les "incontournables" et les lieux délaissés et oubliés.

Replanter, arboriser le long de la route 138 et l'ensemble du milieu urbanisé.

Préserver le pittoresque de l'avenue Royale. Conserver les éléments patrimoniaux et classer site de patrimoine.

Intégrer le développement résidentiel implanté dans un « grand désert ».

Rétablir l'accès au fleuve tout le long de la côte et aménager une marina. Rétablir les vues et conserver les rares qui restent.

Île d'Orléans

Préserver les boisés de ferme en incluant des pratiques d'aménagement.

Contrer la pratique tendant à ouvrir des clairières pour y creuser des étangs.

Aménager une piste cyclable.

Protéger les chemins de traverse.

Requalifier l'entrée de l'île (abords du pont).

Veiller à une intégration des nouvelles résidences au bâti traditionnel.

Réhabiliter les façades de l'architecture des années 60.

Enfouir la ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

Préserver l'usage agricole.

Québec

Enfouir les lignes de distribution lors des travaux de réfection urbaine.

Aménager les emprises des autoroutes par l'entremise de plantations pour créer des « parkways ».

Renforcer les traits distinctifs des quartiers de la ville de Québec.

Vallée de la rivière Jacques-Cartier

C'est un joyau à conserver. Préserver à l'état naturel la vallée et mettre en valeur la découverte des paysages de ce territoire.

Préserver ses versants.

Garder à l'abri de toute privatisation et exploitation.

8.0 MENACES, OPPORTUNITÉS ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES UNITÉS DE PAYSAGES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Suite à l'étude des données recueillies auprès des groupes de discussion et en fonction des analyses faites par nos spécialistes, nous avons identifié une série de quatre grandes thématiques qui regroupent les plus importantes menaces et opportunités associées aux unités de paysage d'intérêt métropolitain.

Les thématiques de menaces et d'opportunités affectent les grandes composantes suivantes des paysages métropolitains :

- Les panoramas emblématiques de la région;
- Les entrées de ville;
- Les paysages culturels;
- L'accessibilité aux points de vue et aux belvédères.

Dans les sections suivantes, nous reprenons chacune des thématiques en précisant d'abord la nature de la problématique et en signalant ensuite le but général qui devrait être visé lors des interventions d'aménagement des territoires sujets. Nous donnons ensuite une liste des composantes prioritaires du territoire qui sont touchées par ces menaces ou opportunités. Enfin, nous précisons pour chacune des composantes des éléments précis qui pourraient permettre le maintien ou l'amélioration des qualités paysagères.

8.1 LES MENACES AFFECTANT LES PANORAMAS EMBLÉMATIQUES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Les panoramas emblématiques de la CMQ sont pour la plupart des paysages, eux-mêmes de plus ou moins grande envergure, qui ont comme caractéristique de pouvoir être vus depuis de larges portions du territoire de la CMQ, que ce soit à partir de belvédères, de routes principales ou secondaires ou de larges zones habitées. La nature ou la qualité visuelle des éléments paysagers visibles ou leur envergure font que les panoramas correspondant sont devenus des éléments identitaires extrêmement forts du territoire, au point qu'on les considère emblématiques.

Dans la majorité de cas, les panoramas emblématiques constituent des ressources au plan du paysage. Par conséquent, le but des actions d'aménagement devrait être de garantir la protection des éléments significatifs et caractéristiques de ces panoramas contre les menaces de destruction ou de banalisation.

Les portions suivantes du territoire constituent les panoramas considérés emblématiques au plan métropolitain.

8.1.1 Panoramas des premières collines du massif laurentien

Les premières collines du massif laurentien sont associées à plusieurs unités de paysage. Elles constituent l'arrière plan forestier visible d'une grande partie des portions urbanisées du territoire de la CMQ lorsque l'on regarde vers le nord. Dans la plupart des endroits où on peut les observer, les premières collines du massif laurentien constituent un immense panorama qui occupe souvent toute la largeur du champ visuel du fait de la position dominante (en terme d'élévation) et de l'alignement plus ou moins rectiligne des collines.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Limites du champ visuel du panorama des premières collines du massif laurentien qui doit être protégé.
- Proportion de la composition principalement forestière qui caractérise l'occupation des pentes du champ visuel et règles précises d'aménagement forestier afin de maintenir une apparence forestière naturelle désirable.
- Altitude maximale d'occupation par les développements domiciliaires et densités maximales de construction lorsque permises.
- Intégrité naturelle des lignes de crête par rapport aux installations d'infrastructures bâties en hauteur (éoliennes, lignes de transport d'électricité, etc.).
- Intégrité naturelle de l'apparence des pentes du champ visuel par rapport aux activités d'extraction de grande envergure impliquant des déboisements.

8.1.2 Panoramas de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et du paysage littoral

L'estuaire du fleuve (sections d'eau douce et moyenne) et son littoral formé par les battures et escarpements sont associés à plusieurs unités de paysage. C'est un panorama de grand intérêt, notamment par ses contrastes forts entre un milieu aquatique visuellement important (par sa largeur et surtout sa longueur visibles) et un milieu terrestre généralement de type naturel formant presque toujours un encadrement net en raison des escarpements. Comme il constitue le niveau le plus bas sur presque l'ensemble du territoire, il est visible d'un très grand nombre d'emplacements (de la colline de Québec, des voies routières qui longent le fleuve,

de l'île d'Orléans, des terrasses de la rive nord, des bordures nord des plaines de la rive sud, des élévations des premières collines de Québec, etc.).

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Banalisation du territoire qui résulte du déboisement et de la construction domiciliaire dans certaines pentes ou escarpements.
- Constructions en hauteur entre les battures et les escarpements susceptibles de cacher les escarpements visibles du fleuve ou du littoral opposé.
- Corridors visuels et points de vue existants sur les panoramas de la région à partir des réseaux récréatifs situés près du fleuve.
- Accès à des points de vue ouvrant sur les panoramas de la région et visibles à partir du littoral.
- Corridors visuels vers le fleuve à partir des quartiers anciens et corridors visuels à partir des nouveaux secteurs urbains dans toutes les villes ou arrondissements situés le long du fleuve.

8.1.3 Panoramas associés à la silhouette bâtie du promontoire de Québec

La silhouette bâtie du promontoire de Québec est associée à une seule unité de paysage. En raison de son élévation, du bon dégagement de l'ensemble de la colline de Québec créé par le fleuve et la basse-ville, de même qu'en raison de la concentration de bâtiments importants et élevés, elle constitue le point focal qui attire le regard depuis presque toutes les entrées de ville de la région. Elle est aussi visible depuis un grand nombre d'unités de paysage de la portion municipalisée du territoire de la CMQ. Certains bâtiments en particuliers (château Frontenac, Hôtel Loews-Le Concorde, édifice Marie-Guyart, etc.) constituent même une signature associée à l'identité régionale.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Limites (profondeur et élévation) du front urbain bâti visible du promontoire de Québec.
- Caractéristiques désirables de la silhouette qui pourrait résulter des constructions.
- Fenêtres visuelles ou belvédères à préserver dans le cours de l'évolution prévisible du front bâti.

- Dégagement vertical des clochers d'églises de toute co-visibilité à partir du fleuve.

8.1.4 Panoramas associés à la silhouette bâtie des terrasses de Lévis

La silhouette bâtie des terrasses de Lévis est associée principalement à une (1) unité de paysage. Bien qu'elle ne comporte pas de bâtiments aussi importants que la colline de Québec, elle constitue le point focal qui attire le regard depuis plusieurs unités de paysage situées principalement au nord.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Limites (profondeur et élévation) du front urbain bâti visible des terrasses de Lévis.
- Caractéristiques désirables de la silhouette qui pourrait résulter des constructions futures (hauteur des constructions selon l'emplacement).
- Fenêtres visuelles ou belvédères à préserver dans le cours de l'évolution prévisible du front bâti.
- Dégagement vertical des clochers d'églises de toute co-visibilité à partir du fleuve.

8.1.5 Panoramas associés à la vallée glacière de la rivière Jacques-Cartier :

La vallée glacière de la rivière Jacques-Cartier offre des panoramas spectaculaires et exceptionnels de par la nature et l'intensité de ses caractéristiques paysagères, plus spécifiquement la hauteur des dénivelés (600 mètres), le caractère abrupt des pentes, la longueur et la rectitude de la vallée. Les panoramas sont associés à quelques unités de paysage de vallée qui correspondent à des sections de la rivière Jacques-Cartier ou de la rivière Sautariski. Bien qu'ils ne soient pas visibles depuis plusieurs unités de paysage, les panoramas de ces vallées ont un caractère si exceptionnel dans la région métropolitaine qu'ils sont considérés emblématiques.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Parcours de découverte des paysages.
- État naturel de la vallée et de ses versants par rapport à des aménagements susceptibles de dégrader l'intégrité naturelle des lieux.

- Accessibilité du grand public en regard d'éventuelles formes de privatisation ou d'exploitation commerciale.

8.2 LES MENACES ET OPPORTUNITÉS AFFECTANT LES ENTRÉES DE VILLE

L'entrée de ville est la voie d'accès où se vit la première expérience du territoire de la CMQ. La traversée des paysages de la CMQ influence directement le visiteur, mais aussi le résident quant à son appréciation de la qualité générale de vie sur le territoire. En ce sens, la qualité de l'aménagement des entrées de ville peut être déterminante sur la première impression du visiteur mais aussi sur une perception courante du résident quant à la qualité générale du territoire alors qu'au-delà de l'entrée de ville, l'aspect et la qualité du paysage peuvent être tout autres.

Les entrées de ville représentent donc des ressources réelles ou potentielles au plan de l'aménagement du territoire. Par conséquent, le but des actions d'aménagement devrait être de garantir la protection des entrées de ville de qualité et de mettre en valeur celles détériorées. Les interventions doivent aussi permettre de requalifier l'ensemble des parcours routiers en renforçant leur caractère d'ambiance. Enfin, elles doivent permettre de valoriser les points de vue et les paysages visibles à partir du réseau routier et du fleuve et rehausser la qualité d'aménagement des accès aux ponts.

Les principales menaces qui affectent les entrées de ville de qualité consistent en perte de champ de vision ou en banalisation du panorama constitué par l'entrée de ville elle-même.

8.2.1 Objectifs spécifiques de protection de la qualité des panoramas associés à l'entrée de ville par le fleuve

Le fleuve Saint-Laurent dans l'ensemble de son cours, incluant les deux bras passant de chaque côté de l'Île d'Orléans de même que toutes les battures et escarpements, offre des panoramas uniques et de grande valeur pour les visiteurs arrivant en bateaux.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces panoramas sont les suivants :

- Limites du champ visuel pour les visiteurs arrivant dans les bateaux de croisière touristique.
- Caractéristiques désirables des panoramas et leur localisation et modes de protection applicables.
- Intégration paysagère des structures et corridors pour l'ensemble du réseau de transport d'énergie d'Hydro-Québec situé dans le champ visuel des entrées de ville et dans les traversées de ligne sur le fleuve.

8.2.2 Abords du réseau autoroutier et approches aux ponts de Québec et Pierre-Laporte

Le réseau autoroutier permet des accès faciles à la grande région métropolitaine. À ces accès sont liés des points de vue vers des panoramas de qualité mais aussi vers des panoramas plus communs qui doivent être traversés avant d'aboutir aux destinations usuelles du centre de la région métropolitaine.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces tronçons autoroutiers sont les suivants :

- Intégration paysagère à l'interface du milieu autoroutier.
- Affichage publicitaire aux entrées de ville.
- Mesures correctrices d'intégration paysagère pour les tronçons urbanisés des entrées de ville.
- Verdissement des tronçons urbanisés des entrées de ville.

8.2.3 Voies d'accès aux villes et villages desservies par le réseau routier régional

Le réseau routier régional est le mode d'accès aux noyaux urbains et villageois de la grande région métropolitaine. Ces accès conditionnent, comme c'est le cas en général, la perception de la qualité générale du paysage. Il faut donc s'assurer que ces accès soient traités adéquatement et bien harmonisés aux caractéristiques du paysage des noyaux urbains et villageois desservis.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces tronçons routiers sont les suivants :

- Intégration paysagère à l'interface du milieu routier régional.
- Affichage publicitaire aux entrées des noyaux urbains et villageois.
- Mesures correctrices d'intégration paysagère pour les tronçons urbanisés des noyaux urbains et villageois.
- Verdissement des tronçons urbanisés des entrées des noyaux urbains et villageois.

8.3 LES MENACES AFFECTANT LES PAYSAGES CULTURELS

Les paysages humanisés du territoire de la CMQ sont parmi les plus vieux d'Amérique du nord. Dans certains cas, les composantes bâties ou les formes d'aménagement traditionnel constituent un caractère identitaire fort ou même emblématique pour la région. L'importance du caractère identitaire d'un paysage se fonde sur l'appropriation par la collectivité de ses attributs, de son histoire, de son occupation. Le renforcement du caractère identitaire implique une démarche de reconnaissance de la diversité des composantes du paysage. Cette démarche doit, plus que pour tout autre type de paysage, impliquer la participation du milieu. Le milieu doit aussi devenir l'agent premier de diffusion des connaissances sur son paysage.

Les paysages « culturels » qui sont associés à des composantes patrimoniales constituent des ressources. Par conséquent, le but des actions d'aménagement devrait être de garantir la protection des éléments significatifs et caractéristiques de ces paysages contre les menaces. Les principales menaces consistent en banalisation des éléments patrimoniaux par l'insertion de bâtiments ou d'aménagements mal assortis ou pire par la destruction ou la dénaturation des éléments patrimoniaux.

8.3.1 Paysages culturels associés aux quartiers ou noyaux villageois anciens

Les quartiers urbains ou noyaux villageois anciens et les établissements humains liés aux anciens parcours de colonisation du territoire contribuent à créer des paysages culturels de grande valeur en raison de leur rareté et de leur unicité. Ces paysages culturels ont généralement un caractère identitaire bien marqué qui est supporté par la collectivité qui y habite.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces paysages culturels sont les suivants :

- Caractéristiques de diversité, spécificité et évolution des paysages culturels.
- Viabilité des collectivités grâce à une bonne mixité d'utilisations.
- Banalisation par insertion de modèles de bâtiments ou de commerces stéréotypés ne correspondant pas au gabarit et formes du secteur.
- Démonstration et interprétation documentée de l'évolution historique des paysages culturels.
- Modification des usages et développement d'usages non traditionnels pour viabiliser la communauté tout en respectant le caractère des lieux.

- Responsabilité des organismes du milieu dans la mise en place d'un observatoire photographique permanent des paysages culturels de leur territoire. L'observatoire serait aussi chargé de la diffusion des documents.
- Reconnaissance et protection des traits distinctifs des composantes culturelles des paysages.
- Statut de reconnaissance pour les paysages culturels majeurs associés à l'identité métropolitaine.
- Protection des vues sur les composantes des paysages culturels.

8.3.2 Paysages culturels associés aux ensembles à caractère collectif

Les ensembles à caractère collectif (lieux de culte, institutions, espaces publics) constituent une des formes importantes de paysage culturel du territoire métropolitain. Cependant, l'évolution des pratiques et des besoins amènent des pressions importantes quant aux changements de forme et d'usage de ces ensembles par rapport à l'image qui les a caractérisé depuis plusieurs dizaines d'années.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces paysages culturels sont les suivants :

- Conservation ou maintien des bâtiments ou usages patrimoniaux associés aux ensembles à caractère collectif dans le cadre d'usages non traditionnels.
- Conservation du bâti général moyennant des modifications à des composantes du bâti ayant peu ou pas de conséquences sur l'apparence.

8.3.3 Paysages témoins de l'évolution de l'exploitation du territoire

Les paysages témoins de l'évolution de l'exploitation du territoire de la CMQ sont associés à de vieilles activités industrielles, maritimes, rurales, agro forestières ou de villégiature qui ont laissés des traces sur le patrimoine. Ces usages non liés à l'habitation sont souvent peu considérés et peu valorisés par le public. Les expériences faites ici et ailleurs montrent cependant que ces paysages culturels, lorsqu'ils sont bien présentés et compris, peuvent offrir un intérêt important pour les usages récréatifs et même pour la réhabilitation de bâtiments.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces paysages témoins sont les suivants :

- Interprétation des paysages témoins.

RAPPORT FINAL

- Documentation de l'évolution de l'exploitation du territoire du paysage témoin.
- Intégration de parcours et d'outils d'interprétation associés aux réseaux récréatifs existants.
- Communication ou sensibilisation et éducation à la valeur des paysages témoins.

8.4 LES OPPORTUNITÉS QUE REPRÉSENTENT LE MAINTIEN OU L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES

La nature même du territoire de la CMQ, par ses contrastes en termes d'élévation et de nature de milieux, se prête à la création de nombreux panoramas ou de vues plus restreintes mais néanmoins de grand intérêt. Une grande partie de l'intérêt et de la valeur attribuée à un territoire réside dans la possibilité pour la population de pouvoir accéder aux points de vue et belvédères vers ces panoramas et vues. Les parcours récréatifs constituent un moyen privilégié de découverte des paysages. Ils sont accessibles à l'ensemble de la collectivité de la CMQ qui se les approprient d'ailleurs fortement.

Dans ce contexte, les vues et panoramas représentent une opportunité de ressource au plan du paysage, opportunité que les aménagements devraient s'assurer de mettre en valeur pour maximiser le potentiel de bénéfiques. Par conséquent, le but des actions d'aménagement devrait être de faciliter à l'ensemble de la population la possibilité de visualiser les vues et panoramas de qualité dans la cadre des activités récréatives courantes.

8.4.1 Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long du fleuve

Les rives du fleuve forment un couloir naturel qui offre des points de vue et des panoramas magnifiques. Cependant une partie importante des rives ne sont pas accessibles. Les contraintes à l'accessibilité découlent principalement de la tenure privée de certaines propriétés et des utilisations industrielles incompatibles avec la récréation (installations portuaires notamment).

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces points de vue et panoramas sont les suivants :

- Localisation des couloirs offrant le potentiel maximum au niveau de l'appréciation des vues et panoramas.
- Accès public à certains points de vue et belvédères.

RAPPORT FINAL

- Collaboration de grands propriétaires privés ou de grands propriétaires publics pour l'obtention de droits d'accès ou de servitude sur leurs propriétés localisées dans des couloirs à fort potentiel.
- Appréciation et l'appropriation des portions des unités de paysages occupées par des industries anciennes ou encore actives qui longent notamment le corridor fluvial. Concertation avec les gestionnaires des équipements industriels pour trouver des portions de territoire permettant des usages partagés sécuritaires.
- Offre d'activités récréatives dans des réseaux non traditionnels d'accès gratuit mais destinés à des clientèles plus aventureuses (sentiers non pavés ou aménagés en milieu naturel accidenté par exemple).
- Conception et choix de localisation des nouveaux réseaux, bénéficiant de vues ou panoramas de qualité.
- Aménagements de naturalisation faits avec sensibilité pour ne pas conduire à une dégradation subséquente des qualités visuelles des vues et panoramas.
- Parcours pédestre et cyclable sur l'ensemble des deux rives du corridor fluvial (s'inspirant de la portion déjà aménagée du circuit des Anses de Lévis).

8.4.2 Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long des escarpements longeant le fleuve

Les parties supérieures des escarpements qui longent le fleuve et certains de ses principaux tributaires forment une bande exceptionnelle d'appréciation de points de vue et de panoramas liés au fleuve et rivières qui s'y jettent. Encore là, une partie importante des terrains qui bordent les escarpements ne sont pas accessibles. Les contraintes à l'accessibilité découlent principalement de la tenure privée des propriétés.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'aménagement concernant ces points de vue et panoramas sont les suivants :

- Localisation des couloirs offrant le potentiel maximum au niveau de l'appréciation des vues et panoramas tout en offrant le minimum de contraintes quant aux coûts d'aménagement et d'acquisition.
- Accès public à certains points de vue et belvédères par acquisition ou expropriation aux fins de parcs de terrains privés de fort intérêt.

- Réalisation ou la finalisation de sections de projets de sentiers déjà planifiés (coteau Sainte-Genève, sentier de la capitale le long du côté sud du promontoire de Québec).
- Cession de bande de terrains aux fins de parcs ou cession de servitude de passage (terrains de qualité aux fins de maintien aux points de vue et panoramas visibles) dans le cadre du développement domiciliaire de grandes propriétés conventuelles situées le long des promontoires.
- Collaboration de grands propriétaires privés ou publics qui pourraient agir comme commanditaires de l'aménagement de tronçons de sentiers sur des sections de leur propriété.

8.4.3 Accessibilité aux points de vue et panoramas visibles le long des réseaux récréatifs existants

Les réseaux récréatifs existants qui ne sont pas associés au fleuve ou aux escarpements offrent ou peuvent offrir malgré tout des points de vue ou des belvédères vers des vues ou panoramas de qualité.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures à d'aménagement concernant ces points de vue et panoramas sont les suivants :

- Connectivité entre les portions existantes de réseaux récréatifs pour permettre d'apprécier au maximum les points de vue et panoramas dans le cadre des activités récréatives.

8.4.4 Interprétation des points de vue et panoramas

La valorisation des points de vue et des panoramas et l'appropriation générale par le public qui peut s'en suivre sont des aspects qui peuvent être renforcés et accélérés par une meilleure connaissance des paysages. Les vues et panoramas sont une opportunité généralement très appréciée de connaissance du milieu bâti et de l'environnement et de sensibilisation aux pratiques récréatives adéquates.

Les éléments spécifiques à prendre en compte dans l'élaboration de mesures d'interprétation des points de vue et panoramas sont les suivants :

- Activités et parcours se prêtant au développement de programmes d'interprétation du paysage.
- Intégration des programmes d'interprétation du paysage comme une plus value à l'offre de produits de récréation ou aux attraits récréo-touristiques.

RAPPORT FINAL

- Accessibilité des points de vue sur les panoramas à partir du réseau récréatif.

9.0 GLOSSAIRE

Accessibilité visuelle : Possibilités concrètes d'accéder visuellement au paysage. Regroupe les notions de capacité d'absorption, de nombre et du type d'observateur ainsi que du temps et de la distance de perception. Une forte accessibilité visuelle répond aux critères suivants : un nombre élevé d'observateurs; une faible capacité d'absorption ; une vitesse de déplacement lente (GAUDREAU 1986).

Amélioration du paysage : Évolution du paysage vers un meilleur état. Source: Observatoire du paysage

Analyse visuelle : Opération consistant à décomposer un paysage en ses éléments visuels essentiels afin de saisir les rapports et d'en donner un schéma d'ensemble. (GAUDREAU 1986)

Banal : Paysage extrêmement commun, sans originalité. (GAUDREAU 1986)

Bassin visuel : Ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur des limites d'un même bassin de drainage. (aussi appelé frontière visuelle) (GAUDREAU 1986)

Caractères d'ambiance : Composantes de l'originalité et de l'harmonie d'un paysage autorisant l'émergence des motivations esthétiques de l'expérience paysagère la plus rapprochée.

Caractères de dominance : Composantes de l'originalité et de l'harmonie d'un paysage telles qu'elles se dégagent des motivations esthétiques d'une culture ; en font partie les composantes visuelles de contrastes, rythmes, lignes de force, points forts, points d'appel et points focaux d'un paysage (Fischesser)

Caractéristiques du paysage : Élément ou combinaison d'éléments d'un paysage contribuant à différencier son caractère. Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage

Catalogues de paysages (syn. : atlas de paysages) : Documents descriptifs et prospectifs, applicables aux domaines territoriaux, qui déterminent la typologie des paysages de Catalogne, identifient leurs valeurs et leur état de conservation, et proposent les objectifs de qualité à atteindre. Source: Loi de protection, gestion et aménagement des paysages

Charte du paysage : Instrument de concertation de stratégies entre agents publics et privés, applicables à l'échelle locale, supra-municipale ou régionale, en vue de l'accomplissement d'actions de protection, gestion et aménagement des paysages dont l'objectif est d'en maintenir les valeurs. Source: Loi de protection, gestion et aménagement des paysages

Cohérence : Deuxième condition de lisibilité d'un paysage, tenant à la possibilité d'y reconnaître les modèles de paysage anciens et nouveaux consacrés par une culture.

Composantes visuelles : Expressions visuelles des motifs de paysage : textures, couleurs, relief, et lignes différenciant des zones homogènes au sein d'un même paysage (Fischesser)

Conservation du paysage : Utilisation et gestion du paysage compatible avec le maintien de ses valeurs environnementales, culturelles, visuelles et perceptives au bénéfice de la société et des générations futures. Source: Observatoire du paysage

Contextualisation paysagère : Inscription d'un motif de paysage, actuel ou en projet, dans la continuité de son contexte tel que défini par la charpente paysagère locale. Syn. : inscription, insertion paysagère.

Continuité : La continuité d'un paysage est cette qualité qui fait qu'on le perçoit comme un tout, composé de parties non séparées. (GAUDREAU 1986)

Contraste : Opposition de deux éléments de l'environnement visuel dont l'un fait ressortir l'autre. (GAUDREAU 1986)

Critère paysager : Opinion par le biais de laquelle sont émises des conclusions ou des décisions concernant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Source: Observatoire du paysage

Critères d'évaluation : Paramètres de base permettant de porter un jugement de valeur sur un paysage. (GAUDREAU 1986)

Directives paysagères : Dispositions qui, basées sur les catalogues de paysages, indiquent et intègrent du point de vue normatif les propositions d'objectifs de qualité paysagère aux plans territoriaux partiels ou aux plans directeurs territoriaux. Source: Loi de protection, gestion et aménagement des paysages

Distance de perception : Longueur qui sépare l'observateur de l'élément du paysage observé. La texture et la variété des éléments du paysage se perdent avec l'augmentation de la distance de perception. (GAUDREAU 1986)

Diversité : Critère d'appréciation de la qualité paysagère résultant du nombre, des registres et des intérêts des motifs mis en scène.

Élément paysager : Composant individuel donnant forme au paysage. Source: The Countryside Agency / Scottish Natural Heritage

Éléments de rupture : Présence d'infrastructures telles qu'autoroute, système ferroviaire et ligne de transport d'énergie qui créent des cicatrices dans le paysage. Plus le paysage est ouvert et accessible, plus il est affecté par la présence de ces équipements.

Enchaînements : relations nécessaires et attendues entre les motifs structurels d'un paysage : le ruisseau " appelle" la berge, la berge la ripisylve, la ripisylve la prairie, la prairie le coteau boisé, etc...

Espace de transition : Espace séparant deux motifs, par exemple une lisière forestière et le bâti proche, la ville et la campagne environnante, l'autoroute et le parc d'activités voisin, etc.

Évaluation du paysage : Processus consistant à déterminer l'état, la dynamique et les tendances du paysage, à analyser les résultats obtenus et à émettre les conclusions correspondantes. Source: Observatoire du paysage

Fragilité d'un paysage : Propension d'un paysage à voir ses valeurs naturelles, culturelles, visuelles et perceptives se détériorer. Source: Observatoire du paysage

Harmonie : Critère d'appréciation de la qualité paysagère résultant de sa conformité d'un paysage avec les modèles de l'esthétique socioculturelle.

Objectif de qualité paysagère : Formulation, par les autorités publiques, des aspirations de la population en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de son cadre de vie. Source: Convention européenne du paysage

Occultation : Empêchement de la perception de tout ou partie d'un paysage par les écrans végétaux ou bâtis de toute nature, notamment le long de l'espace public.

Panorama : Vaste paysage que l'on peut contempler de tous côtés. (GAUDREAU 1986)

Patrimoine culturel immatériel : Pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - et instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et le cas échéant les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Transmis de génération en génération, le patrimoine culturel immatériel est continuellement recréé par les communautés et les groupes en fonction du milieu dans lequel ils vivent, des rapports qu'ils entretiennent avec la nature et de leur histoire. Il leur procure un sentiment d'identité et de continuité, et favorise ainsi le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Source: Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Paysage : Zone ou partie de territoire telle que perçue par la population, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Source: Convention européenne du paysage

Point d'appel : Motif identitaire remarquable attirant l'attention par ses qualités particulières.

Point focal : Motif principal figurant au centre d'un paysage.

Point fort : Motif remarquable par son appartenance à un grand genre, pittoresque, naturel, urbain, etc.

Politique du paysage : Formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures

particulières en vue de la *protection*, la *gestion* et l'*aménagement* du paysage. Source: Convention européenne du paysage

Aménagement des paysages : Actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la *mise en valeur*, la restauration ou la création de paysages. Source: Convention européenne du paysage

Création de paysage : Intervention sur une portion de territoire ayant pour but d'en améliorer l'état paysager et d'en créer un nouveau, inventé, si l'original a disparu ou a été banalisé. Source: Observatoire du paysage

Mise en valeur du paysage : Mise en valeur des aspects environnementaux, culturels, visuels et perceptifs du paysage. Source: Observatoire du paysage

Restauration paysagère : Ensemble d'opérations permettant de faire en sorte que la perception visuelle d'un espace soit similaire ou évolutivement analogue à celle qu'il engendrait avant d'être altéré par une activité humaine. Source: Termcat

Gestion des paysages : Actions visant à guider et harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. Source: Convention européenne du paysage

Protection des paysages : Actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale, environnementale et économique émanant de sa configuration naturelle et de l'intervention humaine. Source: Convention européenne du paysage

Préservation du paysage : Mécanismes destinés à préserver les valeurs environnementales, culturelles, visuelles et perceptives d'un paysage de toute détérioration ou disparition. Source: Observatoire du paysage

Rareté : Une des marques de l'originalité. Le motif rare n'est pas unique mais se rencontre peu souvent.

Rétablissement du paysage : Mécanismes destinés à stopper la dégradation ou la disparition d'un élément ou d'un ensemble d'éléments de paysage et à leur restituer leur état d'origine tout en assurant leur survie dans le futur. Source: Observatoire du paysage

Sensibilité : Exposition aux changements dus à une ou plusieurs dynamiques naturelles, économiques ou symboliques.)

Unité de paysage (syn. : unité paysagère) : à une échelle donnée, portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères homogènes découlant de l'organisation des éléments paysagers suivants : morphologie, relief, occupation du sol, organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique et de leur perception générale (au sens de l'image que s'en fait le public)

Visibilité : Première condition de lisibilité d'un paysage, tenant à la possibilité d'en percevoir physiquement les motifs.

Voie publique : Motif linéaire de l'espace public permettant l'accessibilité et la parcourabilité des paysages et conduisant, dans les regroupements humains, à la place urbaine et à toutes ses variantes.

ANNEXE 1 COMMENTAIRES DES SPECIALISTES SUR CHACUNE DES UNITES
DE PAYSAGE

10.0 COMMENTAIRES DU SPÉCIALISTE SUR LA VALEUR EMBLÉMATIQUE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Aucun élément de notoriété confirmée.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Notoriété faible.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Aucun élément de notoriété confirmée.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Aucun élément de notoriété confirmée.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Le nom de plée évoque la Grande plée bleue, mais celle-ci demeure méconnue.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Site du projet Rabaska.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Notoriété paysagère reconnue; Lieu d'observation de Québec, particulièrement le long de la crête de la falaise; Le Vieux-Lévis et le Vieux-Lauzon, en voie de reconnaissance comme arrondissement historique; Valorisation du fleuve par l'emplacement des institutions et la disposition des immeubles.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Lieu du pont de Québec, véritable emblème et entrée de Québec; Présence des structures d'Ultramar formant aussi un repère d'importance dans le paysage; Le Vieux-Saint-Romuald, en voie de reconnaissance comme arrondissement historique, et la rivière Chaudière, sont les principaux lieux d'identité.
B-02-05	Plaine de Charny	Chute de la rivière Chaudière, élément emblématique; La chute et le parc dominant et caractérisent cette entrée de ville de Québec en provenance à la fois de l'est, du sud et de l'ouest.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Reconnue comme parcours d'entrée de la capitale.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-02-08	Buttes de Bernières	Aucun élément de notoriété confirmée.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Notoriété à cause du parcours champêtre de la route 132 et ses qualités panoramiques sur le fleuve.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Notoriété à cause du village de Saint-Nicolas et du parcours champêtre et panoramique de la route 132.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Haute notoriété du fleuve qui distingue Québec et se révèle un corridor emblématique.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Lieu de haute notoriété de première importance qui distingue Québec; Paysage humanisé qui forme un corridor emblématique.
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Marquée par la présence du chantier maritime qui en devient l'emblème.
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Position géographique et sa topographie lui donnent une forte importance emblématique; Notoriété paysagère de Lévis due au fait qu'elle constitue le meilleur lieu d'observation de Québec; Importante falaise qui s'avance en pointe dans le Saint-Laurent; Concentration de bâtiments anciens, le traversier Québec-Lévis et la terrasse de Lévis marquent l'unité.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	La falaise et les ponts, dont le pont de Québec, véritable emblème, marquent cette entrée de Québec; Les structures d'Ultramar forment aussi un repère d'importance dans le paysage; Mentionnons aussi l'embouchure de la rivière Chaudière, la rue Saint-Laurent et ses anciens quartiers ouvriers .
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	La falaise représente un élément typique; Dans les nombreuses anses, l'évolution de la villégiature vers de l'habitation permanente témoigne de la valorisation accordée au fleuve.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Peu connues; valeur identitaire à cause de leur statut d'îles d'apparence vierge visibles des zones urbanisées.
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Forte valeur identitaire.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Forte valeur identitaire.
E-03-04	Plateau du mitan de l'île d'Orléans	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Forte valeur identitaire.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Forte valeur identitaire.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Forte valeur identitaire; Le noyau historique du village de Sainte-Pétronille, reconnu pour son pittoresque et sa localisation en relation avec le fleuve et la ville de Québec, donnent à l'endroit une forte valeur identitaire.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	Notoriété de l'île d'Orléans et de son tour de l'île; Arrondissement historique reconnu; Berceau de l'Amérique française ; Pont de l'île et la chute Montmorency; Forte valeur identitaire.
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Le nom de Cap-Tourmente fait image et s'associe au fleuve près de Québec; Les actions pour protéger le cap Brûlé démontrent la valorisation de ces caps en relation avec la qualité paysagère du fleuve.
E-04-02	Escarpement, platière et battures de Saint-Joachim	Les battures de Saint-Joachim, reconnues pour l'observation des oies, de même que sa qualité paysagère sur le fleuve, en font la notoriété.
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Notoriété reconnue de la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré et de la Côte-de-Beaupré, associée à la Nouvelle-France.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Notoriété à cause de la proximité de la chute Montmorency et de la valorisation des lieux avec le parc Montmorency.
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	La chute Montmorency possède une grande valeur emblématique, classée comme site historique et mise en valeur par le parc Montmorency; La chute elle-même est un important repère dans le paysage; La compétition internationale de feux d'artifice n'a fait qu'accroître son rayonnement.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Caractère identitaire par le terminal des croisières, le Port de Québec, le bassin Louise et la marina, juxtaposés à la vieille ville; La requalification de la baie de Beauport et du bassin Louise ne fera qu'accroître ce rayonnement.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	À lui seul, le nom de Cap-Diamant évoque Québec et sa configuration unique de ville fortifiée en surplomb du fleuve; Place Royale, berceau de la ville et très fréquenté; La terrasse Dufferin et le traversier de Québec-Lévis y figurent comme lieux valorisés pour la découverte du paysage; La requalification de l'Anse Brown révèle une importante appropriation du fleuve.
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	La requalification du boulevard Champlain révèle une importante valorisation en faveur d'une nouvelle appropriation du fleuve; On y valorise également l'ancien faubourg de Sillery.
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Entrée de la capitale marquée par les ponts qui surplombent la falaise; La transformation des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent de lieux de villégiature privés en lieux publics aménagés très appréciés témoigne d'une volonté d'appropriation collective du fleuve.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Identité marquée par le chemin Du Roy, reconnu comme parcours patrimonial.
F-01-01	Terrasses de la cîte de Beaupré	Le nom de Côte-de-Beaupré évoque la Nouvelle-France, mais qualifie davantage la côte elle-même.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Aucun élément de notoriété confirmée.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Caractère identitaire marquée par la rivière Montmorency et la proximité de la chute.
F-02-03	Terrasses de Beauport	L'avenue Royale, classée arrondissement historique, et sa configuration de terrasses orientées vers le fleuve lui donnent une grande valeur.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Le Trait-Carré de Charlesbourg, un arrondissement historique classé est le seul élément de notoriété de cette unité; Cette faible présence, conjuguée à une toponymie peu connue, laisse à cette unité une faible valeur emblématique.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Centre-ville traditionnel de Québec, le quartier Saint-Roch est l'emblème de ce secteur et l'épine dorsale de cette unité de paysage; Les centres commerciaux et l'importance du réseau autoroutier marquent aussi l'identité de cette unité; La rivière Saint-Charles est l'objet d'une importante remise en valeur.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	La vue sur le viaduc du chemin de fer constitue un élément de notoriété reconnue pour cette unité.
F-04-01	Colline de la haute-ville	Présence de nombreux sites historiques remarquables classés comme l'arrondissement historique du Vieux-Québec; Site de la Colline parlementaire, de la Citadelle et des Plaines d'Abraham; Plusieurs lieux d'attraction touristique de grande notoriété, tel le Château-Frontenac ou populaire, tel le Centre d'achats de Place Laurier.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Marque la progression vers l'entrée à la ville de Québec; Parcours patrimoniaux des anciens rangs méconnus; Campus de Saint-Augustin à fort potentiel de patrimoine moderne.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Intérêt à cause du caractère international de l'aéroport.
G-01-01	Buttes du Capsa	Intérêt à cause de sa valeur d'entrée de la capitale.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Valeur emblématique et notoriété à cause de la rivière Jacques-Cartier.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Notoriété du nom de Sault-au-Cochon; Aucun autre lieu de notoriété confirmé.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Le nom de Cap-Tourmente fait image est emblématique; Les actions pour protéger le cap Brûlé démontrent aussi un intérêt.
H-01-03	Colline de la Miche	Cette unité est reconnue et désignée comme étant la côte de la Miche; Entrée importante de la région métropolitaine qui offre un remarquable point de vue sur Québec.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponyme reconnu marque cette unité.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Le nom de Saint-Tite-des-Caps est relativement connu, mais davantage associé à Charlevoix qu'à la région de Québec.
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Seule la notoriété du parc des Sept-Chutes et de la rivière Ste-Anne qualifie cette unité.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Saint-Ferréol-des-Neiges est associé à un paysage de montagnes à proximité de Québec.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Le nom du mont Sainte-Anne évoque à lui seul un paysage de montagne; Centre de ski de grande réputation à proximité de Québec.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponyme reconnu marque cette unité; Partie nord de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponyme reconnu marque cette unité; Partie nord de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponyme reconnu marque cette unité.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Le centre de ski Le Relais représente un lieu d'identité; Les collines du lac des Roches forment une partie de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	La valeur emblématique de cette unité tient à la rivière Montmorency.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Associé à la présence du lac Beauport et à ses installations de plein air; Associé à un milieu de qualité.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Ces collines contribuent à l'identité du paysage pour laquelle le lac Beauport est reconnu.
H-05-05	Collines du lac Clément	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponymie reconnu marque cette unité.
H-05-06	Collines du mont Wright	La présence du mont Wright et les aménagements qui y ont été faits représentent la principale valorisation.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Ce secteur est surtout identifié à l'ancien jardin zoologique; La valeur emblématique demeure faible; Les coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile forment une partie de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Avec la présence des Marais du Nord et du Manoir du lac Delage connu pour ses installations, la notoriété de l'unité demeure malgré tout faible.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Le nom de Stoneham est reconnu pour sa montagne et son centre de ski.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Malgré que Wendake soit un lieu connu, il demeure peu valorisé. La notoriété de l'unité prend cependant de l'ampleur; Lieu historique national fédéral.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Malgré la présence des chutes Kabir-Kouba, la notoriété de l'unité demeure faible.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Le nom de Lac-Saint-Charles est associé à un lac de qualité à protéger (réserve d'eau potable de la ville de Québec); Les collines du lac Saint-Charles forment une partie de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Cette unité est connue à cause du Village Vacances-Valcartier et pour la notoriété de la rivière Jacques-Cartier.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Le mont Bélair est un important repère dans le paysage mais il demeure peu mis en valeur; Les collines du mont Bélair forment une partie de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-07-01	Collines de Shannon	Aucun élément de notoriété confirmée.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Aucun élément de notoriété confirmée.
H-07-03	Collines de Fossambault	Notoriété rattachée au lac St-Joseph, un important lieu de villégiature dans la région; Sa valorisation s'accroît avec sa transformation en lieu de résidence permanente.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Notoriété rattachée à la Station touristique Duchesnay avec son créneau nature jumelé à un lieu d'hébergement et de restauration au bord du lac Saint-Joseph; Le lac Saint-Joseph est un important lieu de villégiature dans la région.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Voici une unité dont la notoriété est rattachée au lac Saint-Joseph, un important lieu de villégiature dans la région; Sa valorisation s'accroît avec sa transformation en résidence permanente.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Aucun élément de notoriété confirmée ou de toponymie reconnue marque cette unité.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	La notoriété de la rivière Montmorency et de la Forêt Montmorency qualifie l'unité.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Notoriété à cause de la rivière Montmorency, de la Réserve faunique des Laurentides et la Forêt Montmorency.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Notoriété du camp Mercier, reconnu pour ses installations de ski de fond dans un paysage de nature; Valeur emblématique de l'unité demeure faible.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Cette unité est reconnue par la Réserve faunique des Laurentides comme paysage de nature.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Cette unité est reconnue par le parc de la Jacques-Cartier comme paysage de nature.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Notoriété de l'unité tient à la présence du parc de la Jacques-Cartier, reconnu comme lieu de nature; La création de ce parc témoigne d'une forte valorisation des qualités de la rivière.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	La notoriété de l'unité tient à la présence du parc de la Jacques-Cartier, reconnu comme lieu de nature; La création de ce parc témoigne d'une forte valorisation des qualités du paysage et de la rivière.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Reconnue par la Réserve faunique des Laurentides comme un paysage de nature.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Cette unité est reconnue par la Réserve faunique des Laurentides comme paysage de nature et associée au nom de la rivière Jacques-Cartier.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Cette unité est reconnue par la Réserve faunique des Laurentides comme paysage de nature.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-05-02	Collines de Stoneham	La notoriété du centre de ski qualifie l'unité.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Notoriété de la rivière Jacques-Cartier et de ce tronçon reconnu pour ses activités en rivière.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Valeur de l'unité demeure faible, même si la base militaire est connue.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Malgré la présence de la réserve écologique du lac Tantaré, la valeur emblématique demeure faible.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Malgré la notoriété de la rivière Sainte-Anne, la valeur de l'unité demeure faible.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Aucun élément de notoriété confirmée.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-01-01	Collines du lac Archambault	Une partie de l'unité est reconnue par la Réserve faunique des Laurentides.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	La notoriété accordée au toponyme du grand lac Jacques-Cartier évoque les paysages de montagne.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	La notoriété accordée au toponyme du grand lac Jacques-Cartier évoque les paysages de montagne.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Cette unité est reconnue par l'Étape et le nom des Portes de l'Enfer et par la route 175.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Aucun élément de notoriété confirmée.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur emblématique
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Aucun élément de notoriété confirmée.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Aucun élément de notoriété confirmée.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Aucun élément de notoriété confirmée.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Aucun élément de notoriété confirmée.
	Collines de la rivière Trompeuse	Aucun élément de notoriété confirmée.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Malgré le nom connu de la rivière Métabetchouane, la reconnaissance de l'unité demeure faible.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Aucun élément de notoriété confirmée.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Aucun élément de notoriété confirmée.
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Aucun élément de notoriété confirmée.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Cette unité fait partie de la Seigneurie du Triton.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Cette unité est reconnue par la Seigneurie du Triton; Projet d'aire protégée.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Aucun élément de notoriété confirmée.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Aucun élément de notoriété confirmée.

11.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Secteur d'intérêt patrimonial concentré à proximité de la rivière Chaudière; Noyau villageois ancien; Zone patrimoniale de Breakeyville; Église patrimoniale de Saint-Jean-Chrysostome.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Potentiel archéologique préhistorique.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Aucune composante patrimoniale significative.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Aucune composante patrimoniale significative.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Aucune composante patrimoniale significative.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Aucune composante patrimoniale significative.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Aucune composante patrimoniale significative.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Intérêt patrimonial pour le village de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre, les rangs et les croix de chemin; Axes routiers identitaires reliés la rivière Etchemin; Présence aussi de trois axes identitaires: chemin Terrebonne, chemin Ville-Marie et route Des Îles; Actuellement peu mis en valeur.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Axe ancien de Pointe-de-la Martinière; Sites militaires; Potentiel archéologique.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Aucune composante patrimoniale significative.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Secteur patrimonial diversifié en bon état de conservation; Témoins de l'évolution de l'histoire institutionnelle et économique de la région; Reconnaissance croissante.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Concentration d'une diversité d'éléments de patrimoine à Saint-Romuald; Intérêt archéologique rattaché aux rivières Chaudière et Etchemin.
B-02-05	Plaine de Charny	Secteur d'intérêt archéologique concentré à proximité de la rivière Chaudière; Noyau villageois ancien; Fort lien avec les composantes du paysage dans la logique d'implantation et dans l'exploitation du pouvoir hydraulique des chutes; Grande diversité d'intérêt patrimonial; Patrimoine industriel à développer lié à la présence de la cour de triage du Grand-Tronc.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Aucune composante patrimoniale significative.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Aucune composante patrimoniale significative.
B-02-08	Buttes de Bernières	Aucune composante patrimoniale significative.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Aucune composante patrimoniale significative.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Éléments de patrimoine architectural concentrés le long de la route 132.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Signification historique importante.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Aucune composante patrimoniale significative
E-02-01	Escarpelements et battures de Lauzon	Forte présence de patrimoine industriel; Secteur d'intérêt patrimonial associé à la route 132; Potentiel archéologique.
E-02-02	Escarpelements et battures de Lévis	Reconnaissance identitaire élevée; Route à caractère historique (132); Multiples traces de l'évolution de l'établissement d'origine; Grand intérêt et forte concentration d'éléments du patrimoine.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Concentration forte d'une diversité d'éléments de patrimoine, cependant faiblement reconnu; Parcours marqué par la présence du pont de Québec; Bel exemple d'une logique d'implantation sur le territoire faite en fonction des composantes naturelles du paysage; Potentiel archéologique.
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	On signale peu de composantes patrimoniales, localisées de façon éparse et discontinue; Secteur situé à l'écart de l'axe historique de la route 132.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Aucune composante patrimoniale significative
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Arrondissement historique classé; Patrimoine mis en valeur et orienté sur l'habitat et la vie traditionnelle en milieu rural; Noyaux villageois; Témoin historique d'une période pionnière de la colonisation.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Arrondissement historique classé; Patrimoine mis en valeur et orienté sur l'habitat et la vie traditionnelle en milieu rural; Noyaux villageois; Témoin historique d'une période pionnière de la colonisation.
E-03-04	Plateau du milieu de l'Île d'Orléans	Arrondissement historique classé.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Arrondissement historique classé; Patrimoine mis en valeur et orienté sur l'habitat et la vie traditionnelle en milieu rural; Noyaux villageois; Témoin historique d'une période pionnière de la colonisation.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Arrondissement historique classé; Toponymie témoignant de la phase initiale d'occupation du territoire conjointement avec les traces d'occupation des premières nations; Reconnaissance québécoise; Concentration d'éléments diversifiés de patrimoine.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	Arrondissement historique classé; Patrimoine orienté sur l'habitat et la vie traditionnelle en milieu rural; Témoin historique d'une période pionnière de la colonisation; Secteur très sollicité par le développement urbain et la mise en valeur touristique.
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Beaucoup de potentiel archéologique.
E-04-02	Escarpe, platière et battures de Saint-Joachim	Abondance de sites à potentiel archéologique; Concentration importante de bâtiments patrimoniaux (notamment des églises).
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Intérêt patrimonial concentré le long de l'avenue Royale; Accessibilité bonne; Peu de diversité mais bonne conservation de l'habitat.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Intérêt patrimonial concentré le long de l'avenue Royale; Peu de diversité mais bonne conservation de l'habitat.
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	Dominance de l'intérêt patrimonial de la chute Montmorency; Présence de site historique classé; Présence de quelques composantes significatives au plan patrimonial dont le Manoir Montmorency, mais aussi le village ouvrier de Saint-Grégoire; Potentiel archéologique industriel; Établissement ancien.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Valeur d'ensemble importante; Contexte historique portuaire; Potentiel important de mise en valeur.
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	Arrondissement historique; Valeur unique et reconnue, notamment comme site du patrimoine mondial; Diversité importante de richesses historiques; Indissociable des composantes de paysage (rive et accostage) et de l'histoire de la ville de Québec.
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	Arrondissement historique classé; Grandes propriétés publiques et privées d'intérêt patrimonial (Catarqui, Bois-de-Coulange).

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Intérêt patrimonial concentré autour du noyau villageois du Vieux-Cap-Rouge; Caractère patrimonial lié étroitement aux composantes du paysage, en particulier l'embouchure de la rivière Cap-Rouge; Site archéologique du fort Cartier-Roberval.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Éléments de patrimoine concentrés dans le village de Saint-Augustin et sur le chemin Du Roy; Intérêt architectural.
F-01-01	Terrasses de la cîte de Beaupré	Aucune composante patrimoniale significative
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Aucune composante patrimoniale significative.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Aucune composante patrimoniale significative.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Arrondissement historique de Beauport; Arrondissement historique de Charlesbourg; Forte présence de parcours historiques et ensembles patrimoniaux concentrés dans quelques secteurs.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Arrondissement historique de Charlesbourg; Anciennes voies historiques et ensemble patrimonial rare; Témoin important de la colonisation; Parcellaire radio-concentrique exceptionnel et unique en Amérique du nord.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Centre-ville d'intérêt patrimonial; Fortement documentées au plan historique, les composantes patrimoniales sont surtout liées à la rivière Saint-Charles; Le patrimoine architectural s'observe dans les quartiers anciens de la basse-ville et le long des nombreux parcours historiques; Potentiel archéologique.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Vue du viaduc de chemin de fer (tracel) de Cap-Rouge; Centre du village d'intérêt patrimonial (bâtiments anciens du Vieux-Cap-Rouge); Potentiel archéologique très fort.
F-04-01	Colline de la haute-ville	Site du patrimoine mondial; Éléments d'importance patrimoniale concentrés à l'est de l'unité (Haute-ville) et dans les quartiers anciens; Artères historiques de la Grande-Allée et du chemin Saint-Louis; Ensembles patrimoniaux diversifiés et structurés; Arrondissements historiques de Sillery et du Vieux-Québec.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Éléments du patrimoine rural et villageois méconnus.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Éléments de patrimoine épars.
G-01-01	Buttes du Capsa	Aucune composante patrimoniale significative.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Aucune composante patrimoniale significative.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Aucune composante patrimoniale significative.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Aucune composante patrimoniale significative.
H-01-03	Colline de la Miche	Aucune composante patrimoniale significative.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Aucune composante patrimoniale significative
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Aucune composante patrimoniale significative.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Présence du chemin historique de l'avenue Royale et de quelques bâtiments patrimoniaux; Établissement lié à une composante de paysage (rivière Ste-Anne) et au potentiel d'activité agricole de l'unité.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Aucune composante patrimoniale significative.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Aucune composante patrimoniale significative.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Aucune composante patrimoniale significative.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Aucune composante patrimoniale significative.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-05	Collines du lac Clément	Aucune composante patrimoniale significative.
H-05-06	Collines du mont Wright	Aucune composante patrimoniale significative.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Aucune composante patrimoniale significative.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Aucune composante patrimoniale significative.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Aucune composante patrimoniale significative.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Communauté amérindienne; Potentiel archéologique; Composante rare au plan patrimonial, notamment en terme de style d'implantation urbanistique.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Potentiel de mise en valeur de l'axe de la rue Racine.
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Potentiel archéologique préhistorique important.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Aucune composante patrimoniale significative.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Aucune composante patrimoniale significative.
H-07-01	Collines de Shannon	Aucune composante patrimoniale significative.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Aucune composante patrimoniale significative.
H-07-03	Collines de Fossambault	Aucune composante patrimoniale significative.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Le regroupement de bâtiments historiques du site du campus de la Station touristique Duchesnay constitue un intérêt patrimonial.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Présence de bâtiments témoignant d'un intérêt sur la station forestière.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Aucune composante patrimoniale significative.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Aucune composante patrimoniale significative.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Aucune composante patrimoniale significative.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Aucune composante patrimoniale significative.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Unité à potentiel archéologique concentré sur en bordure des lacs; Aucun autre élément patrimonial signalé.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Aucune composante patrimoniale significative.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Aucune composante patrimoniale significative.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Aucune composante patrimoniale significative.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Aucune composante patrimoniale significative.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Aucune composante patrimoniale significative.
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Aucune composante patrimoniale significative.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Aucune composante patrimoniale significative.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Aucune composante patrimoniale significative.
I-05-02	Collines de Stoneham	Aucune composante patrimoniale significative.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Aucune composante patrimoniale significative.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Aucune composante patrimoniale significative.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Aucune composante patrimoniale significative.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Aucune composante patrimoniale significative.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Aucune composante patrimoniale significative.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Aucune composante patrimoniale significative.
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Aucune composante patrimoniale significative.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Aucune composante patrimoniale significative.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Aucune composante patrimoniale significative.
K-01-01	Collines du lac Archambault	Aucune composante patrimoniale significative.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Aucune composante patrimoniale significative.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Unité à fort potentiel archéologique concentré sur le pourtour du lac Jacques-Cartier.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Aucune composante patrimoniale significative.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Aucune composante patrimoniale significative.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Aucune composante patrimoniale significative.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur patrimoniale
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Aucune composante patrimoniale significative.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Aucune composante patrimoniale significative.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Aucune composante patrimoniale significative.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Aucune composante patrimoniale significative.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Aucune composante patrimoniale significative.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Aucune composante patrimoniale significative.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Aucune composante patrimoniale significative.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Aucune composante patrimoniale significative.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Aucune composante patrimoniale significative.
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Aucune composante patrimoniale significative.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Aucune composante patrimoniale significative.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Aucune composante patrimoniale significative.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Aucune composante patrimoniale significative.
	Collines de la rivière Trompeuse	Aucune composante patrimoniale significative.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Aucune composante patrimoniale significative.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Aucune composante patrimoniale significative.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Aucune composante patrimoniale significative.
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Aucune composante patrimoniale significative.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Aucune composante patrimoniale significative.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Aucune composante patrimoniale significative.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Aucune composante patrimoniale significative.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Aucune composante patrimoniale significative.

12.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR RECREO-TOURISTIQUE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Réseaux importants de pistes: Route verte, sentiers de l' Éco-parc de la Chaudière, sentiers de VTT et de motoneige; Concours hippique.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Sentier Trans-Québec de motoneige (clientèle américaine et européenne); Terrains de camping; Parcours de canot-camping; Terrain de golf.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Quelques kilomètres de sentiers de VTT; Potentiel de développement sur les rives de la rivière Beauvillage.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Route verte; Sentiers de VTT et de motoneiges.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Route verte; Sentiers de VTT; Point de vue panoramique; Terrain de golf ; Parcours de canot-camping.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Aucun élément à signaler.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Potentiel de développement d'un produit de niche : l'exemple des tourbières de Lanoraie; Sentier de motoneige.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Sentiers de motoneige et de VTT; Présence d'une entreprise d'agrotourisme et d'un centre équestre.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Site du Fort De La Martinière; Terrain camping; Route verte; Réseau cyclable.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Un terrain de camping.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Lieux historiques; Vieux-Lévis; Galeries d'arts; Maison Alphonse-Desjardins; Centre de congrès; Hébergement varié; Centres d'achat; Route verte; Terrains de golf; Réseaux cyclables; Points de vue panoramique sur la ville de Québec; accessibilité à cause du traversier qui amène un potentiel intéressant de touristes; Sites panoramiques offrant un potentiel d'intérêt pour l'interprétation historique de la région.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Services de restauration et d'hébergement; Terrain de golf; Deux terrains de camping; Réseau cyclable, incluant Route verte, bien développé.
B-02-05	Plaine de Charny	Vieux-Charny (architecture et patrimoine); Route verte; Piste cyclable; Terrain de golf; Théâtre d'été; Festival Festivent; Parc des chutes-de-la-Chaudière (sentiers, points de vue et interprétation) ; Sentier de motoneige au sud.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Route verte (Grand Tronc); Sentiers locaux de motoneige; Importance de préserver un visuel le plus naturel possible le long de l'autoroute 20.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Une érablière commerciale sur le bord de l'autoroute Jean-Lesage; Sentiers de motoneige en milieu forestier.
B-02-08	Buttes de Bernières	Deux terrains de camping; Pistes cyclables; Sentiers de motoneige.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Agrotourisme; Art; Terrain de golf, Presbytère de Saint-Nicolas; Pistes cyclables dont la Route verte; Sentier de motoneige.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Piste cyclable sur accotement; Sentier de motoneige Trans-Québec et de catégorie locale.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Croisières, voile, route bleu à venir; Paysage naturel de la rive nord avec une importance significative.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Croisières, traversier et voile; Canot de glace; Route bleu à venir; Paysage bâti de signification importante.
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Piste multifonctionnelle; Club de kayak de mer; Réseau pédestre connu sous le nom du Parcours des Anses
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Piste multifonctionnelle; Traversier Québec-Lévis; Croisière; Lieux historiques; Plage potentielle; Sites archéologiques potentiels; Gîtes; Quais et marinas.
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Plusieurs sites potentiels de baignade; Marina; Route verte; Points d'observation; Plusieurs circuits pédestres potentiels directement associés au pont de Québec.
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	Il ne semble y avoir aucune activité touristique; Fort potentiel, si l'accessibilité était améliorée.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Peu d'intérêt.
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Le fleuve et l'histoire donnent tout un cachet au tour de l'île; Paysage bâti pourrait être bonifié, par exemple en enlevant les poteaux électriques dans les villages Saint-Laurent et Saint-Jean; Les vues sur le fleuve pourraient être accessibles, malgré la présence de trois quais dans le secteur; Les piétons et les vélos devraient pouvoir plus facilement se déplacer le long du circuit d'une manière sécuritaire; L'architecture des maisons du village de Saint-Jean et le paysage champêtre de Saint-Jean et de Saint-François représente une valeur importante; Un bateau-taxi devrait relier le secteur au Vieux-Port de Québec.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Terrain de camping; Excursions en traineau à chiens et deux points de vue; Église et tour d'observation de Saint-François; Bon potentiel de développement agrotouristique.
E-03-04	Plateau du mitan de l'Île d'Orléans	Quelques sentiers motoneiges seulement.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Camp de vacances; Sentiers locaux de motoneige; Piste cyclable; Points de vue panoramiques sur la Côte-de-Beaupré; Lieux et monuments historiques; Agrotourisme important; Espace Félix-Leclerc et pierre tombale de Félix Leclerc; Arrondissement historique de Saint-Pierre.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Quai; Point de vue sur la rive sud et sur Québec; Arrondissement historique; Circuit Tour de l'île; Piste cyclable (non sécuritaire); Agrotourisme, golf et hébergement.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	Sentiers de motoneige; Moulins à eau, à vent et phares; Un terrain de camping; Potentiel en écotourisme, en hébergement et en kayak de mer.
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Chemin de fer; Sites archéologiques; Site emblématique (écrasement de Sault-au-Cochon) et sentiers pédestres.
E-04-02	Escarpelement, platière et battures de Saint-Joachim	Piste cyclable non complète; Réserve faunique du Cap-Tourmente pour l'observation des oies blanches; Sentiers pédestres; Faible mise en valeur de certains bâtiments et lieux historiques de grande valeur (ex.: ferme de Champlain); Agrotourisme limité.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré (tourisme religieux); Avenue Royale avec sers maisons patrimoniales; La côte Sainte-Anne exceptionnelle; Le terrain de camping des Rédemptoristes; Un circuit fluvial avec l'île d'Orléans serait à développer.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	La route de la Nouvelle-France et la piste cyclable; Le peu d'accessibilité au fleuve et le développement commercial et résidentiel anarchique du territoire, malgré la richesse patrimoniale élevée et la beauté du paysage fluvial, dévalent grandement son potentiel touristique.
E-04-05	Escarpelements et battures des chutes Montmorency	Chute Montmorency; Manoir Montmorency; Funiculaire, Escaliers, Grands-Feux; La baie de Beauport a le potentiel de devenir beaucoup plus touristique.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Agora; Bassin Louise; Espace 400ième; Halles du Vieux-Port; Marina du Vieux-Port; Écluses du Bassin Louise.
E-04-07	Escarpelements et battures du Cap-Diamant	Marina de Sillery; Terrasse Dufferin; Promenade des Gouverneurs; Citadelle; rue Petit-Champlain; rue Saint-Paul; Place Royale; Traversier Québec-Lévis; Terminal de croisières; Musées.
E-04-08	Escarpelements et battures de Sillery	Promenade Samuel-de-Champlain; Piste cyclable; Tour d'observation.
E-04-09	Escarpelements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Vieux-Cap Rouge; Plage Jacques-Cartier; Activités nautiques avec la marina; le chemin de la plage Saint-Laurent en vélo; Deux éléments majeurs de calibre international non encore développés: le site historique Cartier-Roberval de 1535 et les trois circuits pédestres sur le Pont de Québec.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Route verte; Interprétation naturelle sur le bord du fleuve.
F-01-01	Terrasses de la cîte de Beaupré	Services touristiques du Mont Ste-Anne; Sentiers de motoneige.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Sentier motoneige et de VTT; Plage.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Terrain de golf; Terrains de camping; Sentier de motoneige et de VTT.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Golf; Camping; Haut des chutes avec ses lieux patrimoniaux; Maisons Girardin et Tessier dit Laplante; Rivière Montmorency; Grottes de Boischatel; Avenue Royale avec le circuit patrimonial du Vieux-Beauport; Points de vue sur le fleuve et sur Québec.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Trait-Carré; Moulin des Jésuites; Plusieurs terrains de golf.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Base de plein air de Sainte-Foy; Colisée; Hippodrome; Quartier Saint-Roch; Rivière St-Charles; Bon potentiel de développement touristique: rives, navigation et patinoire; Piste de vélo des Cheminots et départ de la piste de vélo des chutes Montmorency; Secteur de la 3ième Avenue; Parc Victoria; Expo-Québec et Centre de foires; Centre commerciaux: Galeries de la Capitale; Gare du Palais.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Hébergement sur le boul. Hamel; Pistes cyclables; Peu de potentiel de développement touristique.
F-04-01	Colline de la haute-ville	Le Vieux-Québec est l'une des zones de paysage parmi les plus fortes en Amérique du Nord; Site du patrimoine mondial; Vue sur le fleuve et la rive sud; Festivals nombreux; Gastronomie, Jardin Jeanne-d'Arc et Plaines d'Abraham; Salles de spectacles; Musées; Centres d'achats de Place Laurier, de La Cité et Place Ste-Foy.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Départ du parcours du chemin Du Roy; Église de St-Augustin; Cabane à sucre; Terrain de camping; Terrain de golf; Un terrain de soccer intérieur pourrait devenir un attrait touristique d'importance pour Québec.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Festival aérien; Terrain de camping; Secteur de la rue Notre-Dame dans l'Ancienne-Lorette; Chapelle Notre-Dame-de-Lorette; Parc Chauveau.
G-01-01	Buttes du Capsa	Poste d'informations touristique pour l'entrée dans la région métropolitaine.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Rivière Jacques-Cartier; Terrain de Golf; Circuit de canot-camping; Route verte; Piste Jacques-Cartier-Portneuf, Sentier Trans-Québec et piste de VTT.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Sentiers des Caps; Vues sur le fleuve.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Sentiers du Cap-Tourmente avec vue imprenable sur le fleuve et la réserve; Terrain montagneux; Présence de sentiers.
H-01-03	Colline de la Miche	Importance de protéger les abords naturels de la route 138.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Route 138; Sentier motoneige Trans-Québec; Un site de canot-camping également présent le long de la rivière Sainte-Anne.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Importance de protéger les abords naturels de la route 138 et les champs agricoles pour le touriste de passage.
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Parc des Sept-Chutes; Canyon Sainte-Anne; Descente de rivière en kayak; Secteur est fait partie du parc du Mont-Saint-Anne ; Terrain de golf, camping, belvédères, pistes cyclables, sentiers pédestres et sentiers de motoneige.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Sentier motoneige Trans-Québec
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Mont Sainte-Anne : ski alpin, ski de fond, vélo de montagne, hébergement; Sentier motoneige Trans-Québec.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Sentier de motoneige Trans-Québec; Potentiel de développement limité.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Sentiers de motoneige dont le sentier Trans-Québec; Peu de plans d'eau.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Sentier Trans-Québec; Terrain de camping; Potentiel limité, faute de lac.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
H-05-01	Collines du lac des Roches	Centre de ski Le Relais, sentier motoneige et de VTT; Canot-camping.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Golf et sentier régional de motoneige.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Hébergement de villégiature; Patin sur glace; Piste motoneige; Ski de fond et ski alpin.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Sentiers de randonnée; Sentier de motoneige; Terrain de Golf; Hébergement; Glissades sur neige.
H-05-05	Collines du lac Clément	Base de plein air; Sentier de motoneige.
H-05-06	Collines du mont Wright	Sentiers du parc du Mont-Wright.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	La rivière Duberger; Les moulins patrimoniaux; L'ancien jardin zoologique; Le sentier de motoneige régional; deux terrains de camping.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Manoir du Lac Delage; Base de plein air; Terrain de golf.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Terrain de golf; Base de plein air; Centre de ski; Sentier pédestre Trans-Québec; Services.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Wendake; Lieux patrimoniaux; Piste des Cheminots; Deux terrains de golfs; Chute Kabir-Kouba; Le potentiel touristique de la rivière Saint-Charles à développer; Musée et hôtel Wendat à venir.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Terrain de golf; Sentier des Cheminots; Sentier de motoneige Trans-Québec
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Belvédère du Marais du nord.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Rafting; Plage; Camping; Base de plein air; Terrain de golf. Le Village Vacances-Valcartier est le plus grand centre de jeux d'hiver en Amérique du Nord. Aussi, club de golf sur la base militaire.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Sentier de motoneige Trans-Québec et sentier de VTT; Base plein air; Pistes cyclables.
H-07-01	Collines de Shannon	Sentier pédestre.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Peu d'intérêt.
H-07-03	Collines de Fossambault	Terrain de camping; Plage du Lac St-Joseph; Route verte par la piste Jacques-Cartier-Portneuf; Sentier pédestre.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Station touristique Duchesnay, Hôtel de Glace; Sentiers pédestres; Centre de ski de fond.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Base de plein air; Piste cyclable.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Deux petits lacs.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Peu d'intérêt.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Forêt Montmorency; Hébergement et Centre de ski de fond; Sentier de VTT.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Sentier de VTT et de motoneige.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Réserve faunique des Laurentides; Présence de nombreux lacs dont le lac des Neiges; Sentier régional de motoneige; Sites archéologiques.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Forêt Montmorency; Réserve faunique des Laurentides; Parc de la Jacques-Cartier.; Sentier de motoneige.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Centre de ski de fond et de raquettes; Sentier de motoneige.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Sentier de motoneige; Canot-camping et centre de ski de fond.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Lieu patrimonial: Chapelle de la mission; Sentier de motoneige.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Sentiers de motoneige.
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaule	Peu d'intérêt.
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaule	Parc de la Jacques-Cartier
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Parc de la Jacques-Cartier.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Parc de la Jacques-Cartier; Sentiers pédestres; Sentiers de ski de fond; Vélo de montage; Canot-Camping; Interprétation de la nature.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Parc de la Jacques-Cartier; Réseau de sentier pédestre.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Parc de la Jacques-Cartier.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Parc de la Jacques-Cartier
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Parc de la Jacques-Cartier.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Sentiers pédestres.
I-05-02	Collines de Stoneham	Centre de ski de Stoneham; Terrain de camping; Canot-camping; Rafting; Sentiers pédestres; Services touristiques.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Canot-camping, rafting, base de plein air.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Peu d'intérêt.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	En partie située dans le parc de la Jacques-Cartier.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Réserve écologique de Tantaré.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Sentier de VTT.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Peu d'intérêt.
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Projet de piste VTT.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Sentier de VTT.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Sentier Trans-Québec.
K-01-01	Collines du lac Archambault	En partie dans le parc de la Jacques-Cartier.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Grand lac Jacques-Cartier; peu d'autres lacs mais de multiples rivières; Sentier de motoneige Trans-Québec et sentier de VTT.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Le restaurant L'étape; Le sentier de motoneige Trans-Québec; Grand lac Jacques-Cartier; Éléments négatif: trafic routier intense; Secteur de pêche.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Sentier de motoneige Trans-Québec; Sentier de VTT; Sites historiques; Élément négatif : bruit de la route 175.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Zone naturelle prisée et gérée par la Sépaq pour des clientèles du Québec; Potentiel hors Québec à cause de la proximité d'un grand centre; Projet de Sentier de VTT.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Peu d'intérêt.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Sentier de motoneige Trans-Québec et sentier de VTT; Lac Sainte-Anne.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Sentier de motoneige Trans-Québec; sentier de VTT; Site archéologique et historique.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Sentier motoneige Trans-Québec; Sentier de VTT; Pourvoirie.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Peu d'intérêt.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Peu d'intérêt.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Peu d'intérêt.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Peu de lacs; Accessibilité difficile.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Faible accessibilité.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Peu d'intérêt.
K-04-02	Collines du lac Bastican et de la rivière Croche	Lac Bastican.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Peu d'intérêt.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Sentier de motoneige Trans-Québec; Plusieurs lacs.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Peu d'intérêt.
	Collines de la rivière Trompeuse	Nombreux lacs et rivières.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Réserve faunique des Laurentides, secteur de la Réserve de la Seigneurie du Triton
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Lac aux Écorces; Nombreux lacs; Site archéologique.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Lac Métascouac et autres lacs.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur récréo-touristique
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Site archéologique et historique.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Peu d'intérêt.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Accessibilité limitée.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Peu d'intérêt.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Peu d'intérêt.

13.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR ECONOMIQUE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Activités industrielles dans le secteur de Breakeyville; Activités agricoles importantes dont la production porcine; Sites d'extraction; Aéroport; Poste de transformation électrique.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Activités agricoles; Sites d'extraction.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Sites d'extraction.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Absence d'activité économique.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Activités agricoles; Activités industrielles ; Site d'extraction; Noyau villageois de Saint-Étienne comprenant des activités commerciales et de services à caractère local.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Activités agricoles; Sites d'extraction.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Aucune des activités existantes ou potentielles pour laquelle le paysage a une valeur.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Activités agricoles: production porcine; Commerces et services à caractère local; Sites d'extraction.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Activités industrielles (Parc industriel Lauzon) en forte relation avec la topographie plane et la proximité de l'autoroute et du réseau ferroviaire; Activités agricoles dynamiques; Site potentiel du port méthanier Rabaska avec un quai en eau profonde sur la rive sud du fleuve.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Activités agricoles; Potentiel d'activités économiques pour lesquelles le paysage a une valeur.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Vieux-Lévis; Dominance de l'utilisation résidentielle; Activités commerciales et de services diversifiés à caractère local; Siège social de Desjardins implanté sur le plateau le plus en vue de Lévis; Plusieurs activités existantes ou potentielles pour laquelle le paysage a une forte valeur, en particulier le secteur du siège social du Mouvement Desjardins.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Activités industrielles variées; Activités commerciales et de services dispersées à travers des noyaux résidentiels; Présence de la raffinerie Ultramar; Un parc technologique.
B-02-05	Plaine de Charny	Activités économiques variées: cour de triage de chemin de fer, pôle commercial de Saint-Romuald, usine d'équarrissage, institutions publiques, commerces et services à caractère local; Parc industriel de Saint-Jean-Chrysostome; Présence de plusieurs activités existantes ou potentielles pour laquelle le paysage a une forte valeur.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Présence du parc industriel Bernières, d'activités agricoles et du noyau villageois de Saint-Rédempteur; Forte relation avec le paysage notamment en raison de la présence du réseau autoroutier et ferroviaire et de l'entrée de ville en provenance de l'ouest; Potentiel de développement d'activités pour lesquelles le paysage a une valeur; L'image globale de la capitale est concernée par le traitement visuel de l'unité.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Présence du parc industriel Bernières; Activités agricoles et commerciales; Forte relation avec le paysage notamment en raison de la présence du réseau autoroutier et ferroviaire et de l'entrée de ville en provenance de l'ouest; Potentiel de développement d'activités pour lesquelles le paysage a une valeur; L'image globale de la capitale directement concernée par le traitement visuel de l'unité.
B-02-08	Buttes de Bernières	Présence du parc industriel de Bernières, d'activités agricoles et commerciales; Forte relation avec le paysage notamment en raison de la présence du réseau autoroutier et de l'entrée de ville en provenance de l'ouest; Potentiel de développement d'activités pour lesquelles le paysage a une valeur; L'image globale de la capitale est concernée par le traitement visuel de l'unité.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Activités agricoles; Activités de transport; Sites d'extraction; Trois noyaux commerciaux à caractère local.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Présence dominante d'activités agricoles; Présence du Vieux Saint-Nicolas avec activités commerciales à caractère local.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Absence d'activité économique; Entrée de ville maritime: l'aspect visuel à partir de cette unité a une forte valeur économique et mérite un traitement qui assurerait son respect et sa mise en valeur.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Valeur économique de l'aspect visuel; Permet la mise en valeur de l'image de Québec.
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Activités portuaires; Chantier maritime.
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Activités économiques concentrées dans le secteur du traversier et du quai Ultramar; Forte relation avec le paysage en raison de la nature même de ces activités.
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Très peu d'activités économiques; Présence du Vieux Saint-Romuald; Activités économiques à caractère local.
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	Absence d'activité économique; La qualité du paysage de l'unité de par sa position géographique et sa topographie comporte une forte importance emblématique pour la métropole et son traitement visuel devient donc un enjeu métropolitain.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Absence d'activité économique.
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Présence d'activités commerciales et de services à caractère local dans les noyaux villageois de Saint-Jean et Saint-Laurent.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Présence d'activités agricoles et d'activités commerciales et de services à caractère local; Le paysage constitue une valeur ajoutée importante et significative dans la promotion des activités d'auto-cueillette.
E-03-04	Plateau du mitan de l'Île d'Orléans	Présence d'activités agricoles; Certaines activités comme l'auto-cueillette ou l'acériculture impliquent une relation et une valorisation claire de l'élément paysage dans son maintien et son développement.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Présence d'activités agricoles et d'activités commerciales et de services à caractère local; Activités d'auto-cueillette impliquent une relation et une valorisation du paysage.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Présence d'activités commerciales de caractère principalement local; Outre la présence d'un golf, on ne note pas d'autres activités économiques pour lesquelles le paysage constitue un élément valorisé.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	Présence d'activités agricoles, notamment des érablières; Le paysage constitue une valeur ajoutée significative dans la promotion de ce type d'activité.
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Absence d'activité économique; L'escarpement et les battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé font partie du scénario d'entrée de ville maritime vers l'agglomération de Québec.
E-04-02	Escarpement, platière et battures de Saint-Joachim	Continuité du noyau urbain de Beaupré (incluant la papeterie de Beaupré) et du noyau villageois de Saint-Joachim et d'activités agricoles.
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Présence du noyau urbain de Sainte-Anne-de-Beaupré et de la ville de Beaupré avec activités commerciales et de services à caractère local et récréo-touristique; Fait partie d'un corridor d'entrée de ville.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Présence du noyau villageois de Château-Richer; Présence d'activités économiques diversifiées: activités commerciales et de services à caractère surtout local et quelques entreprises industrielles liées à la présence de la route 138.
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	Présence d'activités économiques diversifiées: activités commerciales et de services à caractère surtout local; Quelques entreprises manufacturières.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Activités portuaires dominantes qui continuent de façonner le paysage; Dans le secteur du bassin Louise et de la Pointe-à-Carcy, plusieurs activités institutionnelles et de services, pour lesquelles la qualité du paysage constitue un élément, sont fortement valorisées; Le traitement du paysage dans cette unité est un enjeu très important.
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	Présence d'activités portuaires importantes; Nombreuses activités économiques liées au secteur commercial et institutionnel pour lesquelles la qualité du paysage constitue un élément fortement valorisé; Le paysage est important pour plusieurs activités économiques potentielles; Sceau visuel de la ville d'une importante régionale, nationale et internationale.
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	Absence d'activité économique.
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Présence d'activités commerciales à caractère local dans le vieux noyau villageois de Cap-Rouge.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Présence d'activités agricoles, notamment des érablières.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
F-01-01	Terrasses de la cité de Beaupré	Présence d'activités agricoles, de sites d'extraction et des noyaux villageois de Boischatel et de L'Ange-Gardien.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Présence de sites d'extraction.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Présence d'activités économiques diversifiées: activités agricoles, deux parcs industriels, sites d'extraction, activités commerciales et de services à caractère local; Le paysage constitue une valeur ajoutée importante et significative dans la promotion plusieurs des activités économiques de l'unité; La valeur symbolique de la chute Montmorency et la position privilégiée de l'unité du point de vue visuel fait en sorte que le traitement du paysage de son territoire devient un enjeu qui dépasse les limites de l'unité.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Dominance de l'utilisation résidentielle; Présence dispersée d'activités industrielles, commerciales et de services; Concentration dans le nouveau pôle de développement de Beauport à proximité de l'autoroute; Présence d'activités agricoles.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Dominance de l'utilisation résidentielle. Présence d'activités économiques diversifiées: activités commerciales et de services à caractère local, sites d'extraction et parc industriel.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Revitalisation du quartier Saint-Roch pour en faire un nouveau centre-ville de Québec; Présence de parcs industriels et de zones commerciales associées aux infrastructures autoroutières.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Dominance de l'utilisation résidentielle; Présence d'activités commerciales et industrielles à caractère local.
F-04-01	Colline de la haute-ville	Présence de plusieurs éléments économiques forts dont le Vieux-Québec, la Colline parlementaire et l'axe du boul. Laurier; Activités économiques (commerces et services) existantes qui influencent fortement le paysage et pour lesquelles le paysage constitue une valeur importante; Caractéristiques paysagères (terrains plats et réseau routier historiques) qui ont favorisé l'implantation de ces activités.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Présence du parc industriel François-Leclerc, le plus important de la CMQ; Activité agricole et agro-tourisme lié à l'acériculture; Autres activités économiques à caractère local.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Présence de l'Aéroport international Jean-Lesage et d'axes autoroutiers importants, ce qui en fait une porte d'entrée régionale importante; Présence de parcs industriels, d'activités commerciales et de services et d'activités agricoles.
G-01-01	Buttes du Capsa	Forestier et agricole.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Présence du noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avec activités commerciales et de services dont le rayonnement est de nature supra-locale; Présence de zones industrielles et de sites d'extraction.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Absence d'activité économique.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Absence d'activité économique; Les collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé font partie du scénario d'entrée de ville maritime vers l'agglomération de Québec; Le traitement de la qualité du paysage de cette unité constitue une priorité d'intérêt métropolitain.
H-01-03	Colline de la Miche	Activités agricoles; Commerces de caractère local; Site d'extraction.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Présence d'activités agricoles, de sites d'extraction; Plusieurs commerces dont la vitalité est liée à l'afflux de touristes et de villégiateurs dans le secteur à cause du mont Sainte-Anne; Le paysage constitue une valeur importante pour ces activités.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Fait partie du scénario d'entrée de ville maritime de l'agglomération de Québec.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Présence du noyau villageois de Saint-Achille-de-Montmorency.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Peu d'activités économiques; Site d'extraction.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Peu d'activités économiques; Présence du noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval avec des activités commerciales et de services à caractère local.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Présence du noyau urbanisé de Lac-Beauport avec activités commerciales et de services à caractère local; Site d'extraction; Scierie artisanale; Activités économiques liées à l'afflux de touristes et villégiateurs.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Peu d'activités économiques.
H-05-05	Collines du lac Clément	Présence d'activités commerciales et industrielles isolées le long de l'autoroute.
H-05-06	Collines du mont Wright	Aucune activité actuelle ou potentielle pour laquelle le paysage a une valeur.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Présence d'activités commerciales, de services et industrielles à caractère local; Sites d'extraction; Noyau villageois de Notre-Dame-des-Laurentides.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Présence d'une partie du secteur urbanisé de Lac-Saint-Charles; Quelques activités commerciales et de services de caractère local; Site d'extraction.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Noyau urbain de la municipalité de Stoneham avec plusieurs activités commerciales de caractère local; Activités commerciales et industrielles ponctuelles le long de l'autoroute et du boul. Talbot; Plusieurs sites d'extraction.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Présence du noyau urbain de Wendake au sud et d'une partie du noyau de Lac-Saint-Charles dans la partie nord; Plusieurs activités commerciales et de services de caractère local.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Plusieurs activités commerciales et de services de caractère local associées à l'artère commerciale de la rue Racine, à revitaliser en lien avec Wendake.
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Plusieurs sites d'extraction.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Présence du noyau urbain de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Shannon, de la Base militaire de Valcartier et du centre de recherche de Valcartier; Plusieurs sites d'extraction; Potentiel de développement d'autres activités pour lesquelles le traitement du paysage est valorisé.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Noyau urbain de Val-Bélair; Sites d'extraction.
H-07-01	Collines de Shannon	Absence d'activité économique.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Activités liées à la Base militaire de Valcartier.
H-07-03	Collines de Fossambault	Le paysage constitue une valeur importante pour plusieurs activités économiques du secteur.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Les activités économiques sont conditionnées par l'attrait de la Station touristique Duchesnay.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Présence du noyau urbain de Lac-Saint-Joseph; Présence d'activités commerciales et de services de caractère local; Pour ces activités, le paysage constitue une valeur économique et le traitement du paysage un enjeu important.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Absence d'activité économique.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Absence d'activité économique.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Absence d'activité économique.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Absence d'activité économique.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Absence d'activité économique.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Absence d'activité économique.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Absence d'activité économique.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Absence d'activité économique.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Absence d'activité économique.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Absence d'activité économique.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Absence d'activité économique.
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Absence d'activité économique.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Absence d'activité économique.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Absence d'activité économique.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Absence d'activité économique.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Absence d'activité économique.
I-05-02	Collines de Stoneham	Présence du Centre de ski Stoneham, de quelques commerces de caractère local le long du boul. Talbot; Proportion significative des activités économiques présentes dépendent du traitement du paysage.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Présence de quelques commerces de caractère local; Sites d'extractions, Agriculture; Le paysage constitue un élément de valeur économique pour quelques une des activités présentes dans l'unité.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Site d'extraction; Territoire de la Base militaire de Valcartier.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Absence d'activité économique.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Absence d'activité économique.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Absence d'activité économique.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Absence d'activité économique.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Absence d'activité économique.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Absence d'activité économique.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Absence d'activité économique.
K-01-01	Collines du lac Archambault	Absence d'activité économique.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Absence d'activité économique.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Absence d'activité économique.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Absence d'activité économique.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Absence d'activité économique.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Absence d'activité économique.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Absence d'activité économique.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Absence d'activité économique.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Absence d'activité économique.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Absence d'activité économique.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Absence d'activité économique.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Absence d'activité économique.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Absence d'activité économique.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur économique
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Absence d'activité économique.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Absence d'activité économique.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Absence d'activité économique.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Absence d'activité économique.
	Collines de la rivière Trompeuse	Absence d'activité économique.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Absence d'activité économique.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Absence d'activité économique.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Absence d'activité économique.
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Absence d'activité économique.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Absence d'activité économique.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Absence d'activité économique.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Absence d'activité économique.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Absence d'activité économique.

14.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR VISUELLE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Présence de lignes de transport d'électricité; Forte concentration du réseau ferroviaire; Plaine marquée par un paysage majoritairement forestier parsemé d'une occupation agricole et urbaine; Corridor visuel principal associé à la présence de la rivière; Concentration d'éléments de rupture diminuant la valeur visuelle de l'unité.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Large vallée au paysage ouvert avec dispersion d'éléments de rupture sur la plus grande partie de l'unité; Éléments d'attrait: rivière Chaudière et points de vue panoramiques; Impacts négatifs à cause des lignes de transport d'électricité et de l'autoroute 73; Éléments de rupture plus concentrés au nord.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Milieu majoritairement forestier; Lignes de transport d'électricité traversant l'unité sur toute sa longueur.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Occupation du sol majoritairement forestière avec peu de relief; Lignes de transport d'électricité.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Alternance d'occupation du sol majoritairement forestière et agricole en bordure des routes; Faible relief; Éléments de rupture (ligne de transport d'électricité) qui n'entravent pas la qualité de la valeur visuelle d'ensemble; Visibilité bonne à partir des routes régionales et locales.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Occupation du sol majoritairement forestière; Paysage ouvert aux abords de l'autoroute; Faible relief; Éléments de rupture (lignes de transport d'électricité).
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Aucun élément à signaler.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Plusieurs éléments de rupture : Autoroute, lignes de transport d'électricité, voies ferrées et réservoir; Éléments d'attrait visuel aux abords de la rivière Etchemin.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Attrait visuel de la Route verte; Paysage agricole ouvert; Peu d'élément de rupture limité au sud de l'unité; Relief peu prononcé; Vue ouverte vers le fleuve à partir des routes et des parcours récréatif; Percées visuelles vers Québec et vers les chutes Montmorency; Unité aussi visible à partir de l'île d'Orléans; Attraits visuels non compromis par les éléments de rupture.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Concentration de points de vue et de panoramas en bordure du fleuve; Unité de paysage perceptible à partir de la rive nord et du fleuve; Grande cohérence de l'aspect visuel; Vues internes limitées par la densité de la trame urbaine.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Présence de nombreux points de vue, concentrés sur les embouchures des rivières Chaudière et Etchemin; Éléments de rupture (pipeline, autoroute et lignes de transport d'électricité) non conflictuel car situés en retrait dans l'unité; Relief favorise les parcours de découverte; Point de vue exceptionnel sur la rive nord et le fleuve.
B-02-05	Plaine de Charny	Multiplicité d'éléments de rupture: lignes de transport d'électricité, autoroutes, cour de triage et voies ferrées, réservoirs) et leur dispersion sur le territoire; Concentration de points de vue et d'observation à proximité de la rivière Chaudière; Déstructuration en raison de la contradiction entre éléments de rupture et attraits visuels; Zone dense résidentielle, de chemins de fer, de routes et de transport d'électricité.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Paysage moins sensible car majoritairement forestier; Accessibilité régionale via un réseau multiple (route, VTT, motoneige, cyclable); Entrée de ville importante au nord de l'unité; Éléments de rupture: lignes de transport d'électricité et autoroute; Large ouverture vers la rivière Chaudière, attrait visuel fort renforcé par la présence du réseau cyclable.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Autoroute bordant l'unité au nord; Paysage agricole ouvert plus sensible.
B-02-08	Buttes de Bernières	Paysage plutôt plat, majoritairement agricole en son centre et forestier à l'ouest; Quelques points de vue panoramiques au niveau de l'autoroute; Entrée de ville; Concentration résidentielle et industrielle en bordure d'autoroute; Paysage très sensible aux éléments perturbateurs en raison de sa grande visibilité.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Présence non significative d'éléments de rupture; En alternance, paysage forestier et agricole; Points de vue panoramique; L'image globale de la Capitale concernée par le traitement visuel ou paysagé de l'unité.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Paysage majoritairement agricole avec points de vue sur la rive nord et l'estuaire.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Grande qualité visuelle; Grande accessibilité visuelle vers et à partir de toutes les unités limitrophes et des sommets de la région; Abondance de panoramas et paysages ouverts; Percées visuelles à protéger; Porte d'entrée fluviale; Aucun élément de rupture.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Très grande qualité visuelle; Abondance de percées visuelles à protéger sur des panoramas intégrant autant des éléments naturels que bâtis; Porte d'entrée fluviale et maritime; Aucun élément de rupture.
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Réseau routier et cyclable ouvrent des fenêtres sur le fleuve; Vue imprenable sur le fleuve, sur la ville de Québec et le port; Panorama à longue portée sur la rive nord; Importance des quais comme éléments d'attrait et points d'observation du paysage fluvial; Entrée maritime de la ville de Québec.
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Réseau routier et cyclable à proximité du fleuve, ouvrent de larges fenêtres sur le fleuve; Points d'observation en surplomb du fleuve (Vieux-Lévis); Vue sur la ville de Québec et le port; Panorama à longue portée sur la rive nord.
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Points d'observation à partir des aires de repos; Vue ouverte sur la silhouette de la ville de Québec et sur l'amont des ponts; Importance des marinas comme éléments d'attrait; Point d'observation du paysage fluvial et de l'animation de l'entrée maritime de la ville de Québec; Traversées importantes des lignes de transport d'électricité au niveau des ponts et présence du pipeline d'Ultramar.
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	Aucun accès public au fleuve; Percées visuelles à partir de terrains privés à mettre en valeur et à protéger.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Îles situées dans le fleuve; Vue vers les panoramas lointains; Entrée maritime de la ville de Québec.
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Réseau routier et cyclable longeant la côte, ouvrent un panorama continu sur le fleuve; Vue ouverte sur les unités de la rive sud; Importance des quais comme éléments d'attrait et point d'observation du paysage fluvial et de l'animation de l'entrée maritime de la ville de Québec; Traversée fluviale de lignes de transport d'électricité.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Paysage agricole à faible relief; Plusieurs points de vue; Paysage important à partir de la voie maritime ; Route du tour de l'île donne une grande qualité visuelle.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
E-03-04	Plateau du mitan de l'île d'Orléans	La route du Mitan offre de nombreux points de vue; Vue limitée et ponctuelle sur les pylônes d'électricité; Relief en dos d'âne.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'île d'Orléans	Paysage très ouvert; Occupation agricole; Éléments de rupture; Importants pylônes et lignes de transport d'électricité.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Présence d'attraits visuels et de points de vue concentrés sur la pointe; Vue exceptionnelle sur la ville de Québec.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'île d'Orléans	Très ouvert visuellement à partir de la rive nord et des routes qui longent la côte nord et l'île; Éléments de rupture marqués par des pylônes surdimensionnés et la traversée de lignes de transport d'électricité.
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Concentration de points de vue et de panoramas; Attraits visuels d'exception; Aucun éléments de rupture; Grande accessibilité visuelle à partir du fleuve et de la pointe de l'île d'Orléans; Paysage panoramique à dominante naturelle; Porte d'entrée fluviale.
E-04-02	Escarpement, platière et battures de Saint-Joachim	Paysage de villages, de terres agricoles, de falaises et de forêts au voisinage du fleuve.
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Occupation à caractère urbain ; Milieu déstructuré; Ouvertures des vues ponctuelles sur le fleuve et la rive nord de l'île d'Orléans.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Paysages observables à partir des routes; Milieu déstructuré; Ouvertures ponctuelles du paysage sur le bras nord du fleuve.
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	Élément d'attrait important: la chute Montmorency avec ses sentiers et ses belvédères; Vue ouverte sur le bras nord du fleuve et sur l'île d'Orléans .
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Porte d'entrée de la voie maritime; Ensemble industriel intégrant l'architecture des réservoirs dans une image cohérente de complexe portuaire; Paysage visible à partir de la Route verte..
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	Bande riveraine avec de multiples points d'observation; Vue ouverte sur le fleuve; Éléments de rupture (réservoirs et voie ferrée); Occupation urbaine.
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	Bande riveraine avec de multiples points d'observation; Vue ouverte sur le fleuve.
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Bande riveraine avec vue ouverte sur le fleuve.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
F-01-01	Terrasses de la cîte de Beaupré	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié; Élément de rupture à cause de la ligne transport d'électricité.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Intérêt marqué par la rivière Montmorency, ses points de vue et ses rapides situé au nord de la chute; Occupation urbaine au sud et ouest de l'unité, forestière au nord; Présence visuelle négligeable des éléments de rupture: deux lignes de transport d'électricité et autoroute.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Présence importantes d'éléments de rupture avec cinq lignes de transport d'électricité et deux autoroutes.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Présence de plusieurs d'éléments de rupture, dont 10 lignes de transport d'électricité, de plusieurs postes de transformation et de l'autoroute Laurentienne.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Multiplicité des éléments de rupture: Lignes de transport d'électricité, chemin de fer, autoroutes et réservoirs; Grande accessibilité visuelle par l'entremise du réseau routier.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Accessibilité visuelle par l'entremise d'un bon réseau cyclable et routier; L'autoroute ouvre la vue sur la nord de l'unité; Point de vue exceptionnel sur le tracel.
F-04-01	Colline de la haute-ville	Ouest de l'unité affectée par éléments de rupture: deux lignes de transport d'électricité et deux autoroutes; Réseau routier très développé; Profil de l'unité visible à partir du fleuve; Entrée de ville importante; Nombreux panoramas et points de vue.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Très forte concentration d'éléments de rupture au centre et au pourtour de l'unité; Ouverture dans le paysage produite par le lac de Saint-Augustin; Paysage ouvert et accessibilité visuelle par l'entremise du réseau récréatif; Absence d'élément d'attrait exceptionnel.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Grande disparité entre la partie ouest majoritairement agricole et la partie est, où domine l'occupation urbaine; Éléments de rupture concentrés dans la partie est de l'unité; Réseau routier ouvrant largement les vues sur l'unité.
G-01-01	Buttes du Capsa	Forestier et partiellement agricole; Nord et sud de l'unité bordés par les éléments de rupture: autoroute, chemin de fer et lignes de transport d'électricité.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Plusieurs attraits du paysage à cause de la proximité de la rivière Jacques-Cartier.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Concentration de points de vue et de panoramas; Attraits visuels d'exception; Grande accessibilité visuelle à partir du fleuve et de la pointe de l'île d'Orléans; Paysage panoramique à dominante naturelle.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Concentration de points de vue et de panoramas; Attraits visuels d'exception; Grande accessibilité visuelle à partir du fleuve et de la pointe de l'île d'Orléans; Paysage panoramique à dominante naturelle.
H-01-03	Colline de la Miche	La colline de la Miche forme une partie de la toile de fond du paysage visible d'une grande partie du territoire de la CMQ.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Paysage uniquement accessible par la route; Multiplication des éléments de rupture dont cinq lignes de transport d'électricité.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Route 138 ouvre sur un cadre agricole avec un arrière plan forestier; Vue ouverte sur le collines avoisinantes; Présence importante de ligne de transport d'électricité; Route constituant un lien unique avec la région pittoresque de Charlevoix.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Corridor d'entrée de ville.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié; Lignes de transport d'électricité.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Territoire forestier de lacs et de collines; Paysage généralement fermé sauf l'ouverture au périmètre des lacs; Deux panoramas offerts par le centre de ski et présence de la rivière Montmorency; Lignes de transport d'électricité.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Succession de collines et de vallées dans un milieu forestier.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Territoire majoritairement forestier sauf secteur habité au sud de l'unité; Plusieurs lacs dont le lac Beauport; Faible présence d'élément de rupture.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Territoire forestier de rivières et de collines; Possibilité de panorama en crête de collines.
H-05-05	Collines du lac Clément	Territoire forestier parsemé de petits lacs; Lignes de transport d'électricité et autoroute; Paysage fermé offrant peu de vues.
H-05-06	Collines du mont Wright	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Panorama et points d'observation du mont Irma-Levasseur; Paysages forestiers à l'exception des abords de route locale; Entrée de ville du secteur nord; Accessibilité visuelle sur les autres unités à partir du mont Irma-Levasseur; Lignes de transport d'électricité et autoroute.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Peu de relief; Occupation majoritairement urbaine au sud et forestière au nord; Ligne de transport d'électricité; Chutes Kabir-Kouba.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélaïr	Vue vers Québec par l'autoroute Henry-IV; Visibilité limitée par la configuration urbaine et plane de l'unité; Vues peu dégagées; Ligne de transport d'électricité et autoroute.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Point de vue signalé par la présence du lac Saint-Charles dans l'unité voisine; Peu de perturbation par des éléments de rupture; Milieu forestier dominant avec quelques lacs; Visuellement fermé sauf sur les plans d'eau.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Vallée large; Occupation urbaine concentrée dans le sud de l'unité traversée en son centre par la rivière Jacques Cartier; Vues morcelées par l'occupation forestière et les collines.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Deux lignes de transport d'électricité; Mont d'importance en raison de son altitude relative de 485 m; Unité visible des unités avoisinantes et panorama ouvert sur la grande région.
H-07-01	Collines de Shannon	Panorama du lac Saint-Joseph.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Fond de vallée large de 1,5 km; Faible diversité de paysages (vallée, collines et site militaire).
H-07-03	Collines de Fossambault	Territoire majoritairement boisé; Vue ouverte sur le lac Saint-Joseph.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Unité couvrant la Station touristique Duchesnay; Plusieurs points d'observation sur le lac Saint-Joseph; Lignes de transport d'électricité.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Attrait important attribuable à la superficie du lac Saint-Joseph; Grande diversité de paysages (lac, vallée, collines, occupation de villégiature et site militaire); Vues vers les sommets.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Ligne de transport d'électricité.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Peu d'attraits particuliers; Ligne de transport d'électricité.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Ligne de transport d'électricité.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Ligne de transport d'électricité.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Desserte routière régionale bordant les lacs de l'unité; Ouverture visuelle sur les lacs; Élément de rupture: deux lignes de transport d'électricité.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Lignes de transport d'électricité.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Paysage forestier fermé en vallées étroites; Visibilité limitée à l'axe nord de l'unité altérée par le passage le ligne de transport d'électricité; Aucun élément d'intérêt visuel signalé.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Élément d'attrait: vallée glaciaire spectaculaire; Plusieurs points d'observation; Milieux naturels de grande qualité.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Territoire forestier avec des vallées très marquée se rencontrant à angle marqué; Ligne de transport d'électricité.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Paysage de grande qualité.
I-05-02	Collines de Stoneham	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Paysage marquée par le vallée et la rivière; Paysage méconnu.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Territoire forestier; Lignes de transport d'électricité.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Territoire forestier; Lignes de transport d'électricité.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Territoire forestier; Ligne de transport d'électricité.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Territoire forestier; Ligne de transport d'électricité.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-01-01	Collines du lac Archambault	Desserte routière régionale.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Aucun élément à signaler.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Éléments d'attrait: Lac Jacques Cartier; Potentiel de mise en valeur panoramique.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Éléments d'attrait: L'Étape, le lac Jacques-Cartier; Route longeant le lac sur plusieurs kilomètres.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur visuelle
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Paysage de qualité en bordure de route.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
	Collines de la rivière Trompeuse	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.

15.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR ECOLOGIQUE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Secteur dominé par de grands boisés entourant des zones humides, entrecoupés de champs cultivés et de développements domiciliaires; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; Proportion d'environ 15% d'érablières parmi les zones boisées; Présence de grandes tourbières boisées; Représentatif des plaines de la rive sud de Québec, moins propices à l'agriculture et où la forêt est abondante.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Secteur dominé par de grands boisés entrecoupés de champs cultivés et de développements domiciliaires; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; Proportion d'environ 15% d'érablières parmi les boisés de la pointe de l'unité s'avancant entre les rivières Chaudière et Beauvillage; Présence de marécages dispersés dans les boisés de l'unité; Représentatif des plaines de la rive sud de Québec moins propices à l'agriculture et où la forêt est plus abondante.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Secteur principalement boisé; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; 5 % des boisés représentés par des érablières; Présence de grandes tourbières et de tourbières boisées; Représentatif des plaines de la rive sud peu propices à l'agriculture et où la forêt et les milieux humides sont abondants.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Secteur principalement boisé; 5 % des boisés en érablières; Présence de bogs et de tourbières boisés; Représentatif des plaines de la rive sud peu propices à l'agriculture et où la forêt et les milieux humides sont abondants.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Secteur montrant un mélange de boisés, de zones humides, d'agriculture et d'habitation; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; Les érablières représentent environ 12 % des boisés; Présence d'un gros bog (tourbière de Saint-Étienne); Représentatif des plaines de la rive sud du fleuve avec un axe traditionnel d'utilisation du sol liée à la rivière Beauvillage et soumise à une forte pression de développement domiciliaire.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Secteur principalement agricole passant à une zone de sablière et se terminant avec la forêt; Portions de tourbière boisée associée au complexe de la Grande plée bleue; Représentatif des secteurs agricoles des plaines de la rive sud caractérisés par la culture sur les meilleurs sols et la sylviculture sur les sols présentant des limitations.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Secteur naturel bien préservé en raison de la nature mal drainée des terrains; Présence de trois écosystèmes forestiers exceptionnels sur propriété privée (2 Mélézins ouverts, 1 Pessière noire à érable rouge); Les érablières représentent une bonne proportion des peuplements boisés qui entourent les milieux humides; Concentration exceptionnelle et de grande envergure de grandes tourbières boisées et de bogs; Représentatif des plaines mal drainées de la rive sud; Milieux humides reconnus, de bonne envergure et bien conservés.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Mélange de zones agricoles, de boisés et de zones urbaines traversés par les rivières Etchemin et Des Coutures; Les érablières représentent une bonne proportion des peuplements boisés qui entourent les milieux humides; Présence de tourbières boisées et de marécages dispersés; Représentatif des plaines de la rive sud du fleuve soumises à une forte pression de développement domiciliaire.
B-02-01	Coteau de la Martinière	D'est en ouest, mélange de zones agricoles et de boisés passant graduellement aux zones d'habitation et de services urbains; 20 % des boisés en érablières; Représentatif des plaines de la rive sud du fleuve soumises à une forte pression de développement domiciliaire.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Mélange de terres en culture et de boisés agricoles; Une mention d'habitat d'espèces rares ou menacées associé aux milieux humides ou aux rivières; 25 % des boisés en érablières; Représentatif des secteurs agricoles des plaines de la rive sud caractérisées par la culture sur les meilleurs sols et la sylviculture sur ceux présentant des limitations.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Secteur totalement urbanisé; Unité avec une forêt urbaine importante formée par les arbres d'ornement et les falaises boisées.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Mélange de secteurs habités, de buttes avec couvert boisé, de la rivière Etchemin et de secteur industriel; Boisés rares situés sur le terrain du Golf de l'Auberivière (Chênaie rouge à hêtre) de même que le long de la rivière Etchemin (Érablière à tilleul et chêne rouge); Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux milieux humides ou aux rivières; 35 % des boisés en érablière; Unité urbaine entrecoupée de milieux naturels de bonne envergure associés entre autres à des buttes et à la présence de la rivière Etchemin.
B-02-05	Plaine de Charny	Mélange de zones agricoles et de boisés au centre et au nord passant graduellement aux zones d'habitation dans le nord-ouest et le nord-est; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés à la rivière Chaudière; 15 % des boisés en érablière; Représentatif des plaines de la rive sud du fleuve soumise à une forte pression de développement domiciliaire.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Secteur montrant un mélange de boisés, de zones humides, d'agriculture et d'habitation; 15 % des boisés en érablière; Présence de plusieurs bogs et tourbières boisées; Représentatif des plaines de la rive sud du fleuve soumises à une forte pression de développement domiciliaire.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Secteur principalement agricole dans sa portion est et principalement boisé dans sa portion ouest (buttes); 12 % des boisés en érablière; Présence importante de tourbières boisées et de bogs; Représentatif des secteurs agricoles des plaines de la rive sud caractérisés par la culture sur les meilleurs sols et la sylviculture sur ceux présentant des limitations.
B-02-08	Buttes de Bernières	Mélange de zones agricoles et de boisés avec une zone d'urbanisation à l'est; 20 % des boisés en érablière; Représentatif des secteurs agricoles des plaines de la rive sud caractérisés par la culture sur les meilleurs sols et la sylviculture sur ceux présentant des limitations.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Mélange de zones agricoles et de boisés avec des zones d'urbanisation à l'est et au centre; Mention d'habitats d'espèces rares ou menacées associés aux boisés; 25 % des boisés en érablières; Représentatif des secteurs agricoles des plaines de la rive sud caractérisés par la culture sur les meilleurs sols et la sylviculture sur ceux présentant des limitations.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Zones agricoles avec de petits boisés et une zone d'urbanisation à l'est; Mention d'un écosystème forestier exceptionnel sur terrain privé (Cédrière sèche); 25 % des boisés en érablière; Représentatif des secteurs agricoles de bonne qualité des plaines de la rive sud.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Unité de paysage unique caractérisé par le fleuve.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associés au milieu aquatique et du littoral.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Mélange de zones urbanisées, de zones industrielles, de zones boisées et de milieux littoraux; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associées au littoral; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Mélange de zones urbanisées, de zones boisées et de milieux littoraux; Mention d'habitat d'espèces rares ou menacées associées au milieu littoral; Bande de marais littoraux et de zone d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Mélange de zones boisées et de milieux littoraux parsemés d'habitations dispersées; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associées au littoral; 15 % des terres boisées sont en érablières; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	Mélange de zones boisées et de milieux littoraux parsemés d'habitations dispersées; Plusieurs mentions d'habitats d'espèces rares ou menacées associées au littoral; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Îles boisées entourées de milieux littoraux; 10 % des forêts en érablières; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Mélange de zones urbanisées, de zones boisées, de zones agricoles et de milieu littoral; Mention d'un écosystème forestier exceptionnel en terrain privé (Prucheraie à érable à sucre); 80 % des forêts sont des érablières; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Mélange d'agriculture et d'habitations; Deux mentions d'écosystèmes forestiers exceptionnels sur terrain privé (chênaie rouge à hêtre; érablière à tilleul d'Amérique et chêne rouge avec noyer cendré et orme d'Amérique); Les érablières représentent environ 42 % des forêts; Petites tourbières boisées dispersés; Unité dominée par l'agriculture
E-03-04	Plateau du mitan de l'île d'Orléans	Mélange d'agriculture et de boisés de fermes; Mention d'un écosystème forestier exceptionnel sur terrain privé (Érablière à tilleul et hêtre); Les érablières représentent environ 40% des forêts; Tourbières boisées et bogs sont fréquents et régulièrement distribués; Bon mélange d'agriculture, de forêts de fermes et de zones humides.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Mélange d'agriculture et d'habitations; Les érablières représentent environ 40 % des forêts; Unité dominée par l'agriculture et plus particulièrement par les vergers.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Zone d'habitation entourant des champs en culture et des boisés; Les érablières représentent environ 45 % des forêts; Présence d'une bande étroite de milieux humides le long de la pointe; Unité dominée par l'habitation.
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	Mélange d'agriculture, de forêts et de milieux littoraux; Les érablières représentent environ 35 % des forêts; Large bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité de paysage montrant une combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
E-04-01	Escarpements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Milieu principalement forestier; Quatre mentions de peuplements forestiers exceptionnels (Érablière à bouleau jaune; Pinède blanche à bouleau blanc); Bande étroite et discontinue de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité principalement forestière dont l'intérêt réside principalement dans l'intégrité du milieu forestier et dans son unicité conférée par les longues pentes fortes se terminant directement dans le fleuve.
E-04-02	Escarpement, platière et battures de Saint-Joachim	Mélange de milieux humides en bordure du fleuve et à l'intérieur des terres, d'agriculture, d'habitation et de forêt; Les érablières représentent environ 20 % des forêts; Large bande de marais littoraux et de zone d'eau peu profonde; Unité montrant une grande variété de milieux qui font déjà l'objet d'une reconnaissance importante entre autres par la présence de la Réserve faunique du Cap-Tourmente.
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Mélange d'habitations, d'activités commerciales et d'agriculture; Les érablières représentent environ 25 % des forêts; Bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Milieux littoraux intéressants mais la composante boisée habituellement associée est manquante.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Mélange d'habitations, d'activités commerciales, d'agriculture et de forêts; Mention de la cédrière sèche près des chutes Montmorency; Les érablières représentent environ 50 % des boisés; Bande étroite de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	Mélange de milieux humides, d'habitations et de boisés urbains; Présence de deux milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec (Étang de la Côte et Falaise de Beauport, secteur de la rue Sauriol) et mention de la cédrière sèche près des chutes Montmorency; Bande large de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Combinaison unique d'habitats importants associés au fleuve et au littoral.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Domination d'activités industrielles mélangées avec des activités récréatives; Présence d'un milieu jugé d'intérêt par la ville de Québec: la baie de Beauport; Large bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde dans la baie de Beauport; Milieux littoraux intéressants mais en discontinuité de la série naturelle d'habitats habituellement associés.
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	Mélange d'urbanisation forte, d'activités industrielles et d'activités récréatives; Présence d'un milieu jugé d'intérêt par la Ville de Québec: la falaise sud du promontoire de Québec; Milieux terrestres intéressants en falaise mais en discontinuité de la série naturelle d'habitats habituellement associés au littoral.
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	Mélange d'urbanisation forte, d'activités industrielles et d'activités récréatives; Présence d'un milieu jugé d'intérêt par la ville de Québec: le boisé Irving; Bande de zones d'eau peu profonde; Milieux littoraux et des milieux terrestres uniques.
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Mélange de milieux naturels boisés, de routes et de milieux littoraux; Mention d'un écosystème forestier exceptionnel sur terrain privé (Chênaie rouge à érable à sucre) et présence de cinq milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: falaise sud du promontoire de Québec, secteur Sainte-Foy - Sillery; secteur du parc de la plage Jacques-Cartier; parc Cartier-Roberval; battures de Cap-Rouge; falaises de Saint-Augustin; Les érablières représentent environ 60 % des boisés; Large bande de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité montrant des milieux littoraux et des milieux terrestres uniques.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-Desmaures	Mélange d'agriculture, de milieux naturels boisés, d'urbanisation et de milieux littoraux; Présence de trois milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec : parc du Haut-Fond, érablière de la terrasse marine de Saint-Augustin et battures de Saint-Augustin; Les érablières représentent environ 30 % des boisés; Large bande de marécages, de marais littoraux et de zones d'eau peu profonde; Unité montrant des milieux littoraux et des milieux terrestres uniques.
F-01-01	Terrasses de la côte de Beaupré	Activités agricoles et habitations résultant de pression d'urbanisation; Les érablières représentent environ 11 % des boisés; Unité de paysage agricole représentative de la Côte-de-Beaupré avec des évidences de pression d'urbanisation.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Zone principalement boisée avec des milieux humides, quelques secteurs de développement domiciliaires et des sablières; Les érablières représentent environ 20 % des boisés; Groupe de tourbières boisées concentrées au centre de l'unité; Unité de paysage forestier combiné avec des milieux humides typiques des abords de la rivière Montmorency; Mentions de deux écosystèmes forestiers exceptionnels (Érablière à tilleul).
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Urbanisation forte bordant des secteurs d'activités d'extraction plus ou moins actives et des milieux naturels boisés ou humides associés à la rivière Montmorency; Présence de trois milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec ; secteur du camping municipal de Beauport, boisé linéaire de la rivière Montmorency et parc de la Chute Montmorency; Les érablières représentent environ 20 % des boisés; Marécages le long de la rivière Montmorency; Paysage urbain représentatif des banlieues entourant d'importantes zones d'extraction et le corridor boisé de la rivière Montmorency.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Urbanisation forte entourant quelques terres ou boisés agricoles; Présence de quatre milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: le tronçon sud et nord du sentier linéaire de la rivière Beauport, le boisé de la mélèzaie et de la cédrière de l'avenue du Bourg-Royal; Tourbières boisées associées aux milieux naturels d'intérêt au Québec; Unité de paysage urbain typique des banlieues développées sur d'anciennes terres agricoles.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Urbanisation forte entourant d'anciennes terres ou boisés agricoles de même que des boisés et des zones humides ou une zone industrielle; Concentration de grands marécages et tourbières boisés au centre de l'unité; Unité de paysage urbain typique des banlieues développées sur d'anciennes terres agricoles.
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Urbanisation très forte et zones industrielles entourant un noyau de boisés et de milieux humides; Présence de six milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: domaine de Maizerets, parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger, tronçon Vieux-Port-pont Scott, boisé du parc Technologique du Québec-métropolitain, parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger, tronçon pont Scott-autoroute Félix-Leclerc, secteur du parc Duberger, base de plein air de Sainte-Foy; Tourbières boisées et marécages; Unité de paysage urbain typique des banlieues développées sur d'anciennes terres agricoles.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Urbanisation forte entourant d'anciennes terres ou boisés agricoles autour de la rivière du Cap-Rouge; Présence de deux milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: boisé linéaire de la rivière du Cap-Rouge, secteur du Vieux Cap-Rouge et dans le secteur du parc des Écores; Marécage boisé Legendre; Unité de paysage urbain typique des banlieues développées sur d'anciennes terres agricoles.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
F-04-01	Colline de la haute-ville	Urbanisation forte entourant plusieurs grandes propriétés ou parcs; Présence de quatorze milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec; parc des Champs-de-Bataille; coteau Sainte-Geneviève, secteur Saint-Jean-Baptiste - Montcalm; coteau Sainte-Geneviève, secteur Saint-Sacrement, ; coteau Sainte-Geneviève, secteur de l'avenue Chapdelaine; boisés de l'Université Laval; secteur du parc Saint-Denys; parc du Bois-de-Coulange; domaine Cataract; boisé du Cap-au-Diable; parc Aquarium du Québec; boisé du boul. Neilson; boisé de Marly; boisé des Compagnons-de-Cartier; Coteau du boul. du Versant Nord; Unité de paysage urbain développée le long de falaises et coteaux boisés créant un ensemble unique.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Activité agricole, industrielle et habitations; Mention d'un écosystème forestier exceptionnel sur terrain privé (Hêtraie) et présence de dix milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: pinède blanche du parc du Curé-Drolet; parc de la Carrière; boisé de la promenade des Soeurs; parc boisé Saint-Félix; secteur de la hêtraie de Saint-Augustin; boisé du campus de Saint-Augustin; parc riverain du lac Saint-Augustin; secteur nord est du lac Saint-Augustin; boisé linéaire du de la rivière du Cap-rouge, secteur Champigny; Les érablières représentent environ 30 % des boisés; Tourbières boisées; Unité de paysage agricole typique.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Activité agricole, aéroport et habitations; Présence de cinq milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: secteur du parc de l'Escarpement et des berges de la rivière Duberger; parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger, tronçon autoroute Félix-Leclerc-avenue Chauveau; boisé linéaire de la rivière Lorette, secteur du parc Saint-Charles-Notre-Dame; parc central de L'Ancienne-Lorette; boisé linéaire de la rivière Lorette, secteur des parc Créneau et Fénelon; Les érablières représentent environ 10 % des boisés; Tourbière boisée; Unité de paysage urbain typique des banlieues développées sur d'anciennes terres agricoles.
G-01-01	Buttes du Capsa	Boisés; Les érablières représentent environ 20 % des boisés; Plusieurs tourbières boisées distribuées à travers les boisés; Unité représentative des secteurs de plaines de la rive nord peu propices à l'agriculture et où la forêt et les milieux humides sont abondants.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Activité agricole et habitation entourant des boisés et des milieux humides, le tout développé autour de la rivière Jacques-Cartier; Les érablières représentent environ 5 % des boisés; Grosses tourbières boisées et des bogs concentrés près de la rivière Jacques-Cartier; Bon mélange d'agriculture, de boisés de fermes et de zones humides.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Dominé par la présence de milieux forestiers; Mention de deux écosystèmes forestiers exceptionnels sur terrain public; Unité forestière dominée par les forêts feuillues.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Dominé par la présence de milieux forestiers; Les érablières représentent environ 50 % des forêts feuillues; Unité forestière composée à environ 50 % de forêts feuillues et 50 % de forêts mélangées.
H-01-03	Colline de la Miche	Mélange d'habitation, d'agriculture et de forêt; Les érablières représentent environ 40 % des forêts feuillues; Unité agro-forestière typique.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant une petite zone agricole; Les érablières représentent environ 10 % des forêts feuillues.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Mélange d'habitation, d'agriculture et de forêt; Les érablières représentent environ 12 % des forêts feuillues; Unité agro-forestière.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Mélange d'habitation, d'agriculture et de forêt; Les érablières représentent environ 20 % des forêts feuillues et mélangées; Unité agro-forestière et associée à l'habitation formant un milieu unique en raison de la rivière.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Mélange d'habitation, d'agriculture et de forêt; Les érablières représentent environ 10 % des forêts feuillues et mélangées; Présence de trois petits ravages d'originaux; Unité agro-forestière typique.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Dominée par la présence de milieux forestiers; Les érablières sont limitées aux peuplements feuillus du pied de la montagne; Présence de 16 ravages d'originaux; Unité forestière composée de peuplements mélangés.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant une petite zone d'habitation; Les érablières représentent environ 40 % des forêts feuillues; Présence d'un petit ravage d'originaux; Unité forestière composée principalement de peuplements feuillus remplacés graduellement par des peuplements mélangés lorsque l'élévation est plus forte.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant quelques petites zones d'habitation (dont le rang Saint-Ignace); Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Présence de 16 ravages d'originaux; Unité forestière composée principalement de peuplements feuillus remplacés graduellement par des peuplements mélangés et ensuite par des peuplements résineux lorsque l'élévation est plus forte.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant quelques petites zones d'habitation (dont le rang Saint-Ignace); Les érablières représentent environ 35 % des forêts feuillues; Présence d'un petit ravage d'originaux; Unité forestière composée principalement de peuplements feuillus et mélangés avec des peuplements résineux dans les zones basses plus humides.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant quelques chemins le long desquels des chalets sont installés et des zones récréatives; Présence de six milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec (secteur du camp Bourg-Royal; parc de la montagne des Roches; lac et rivière des Roches; rivière des Sept-Ponts; parc des Verveines; érablière sucrière de la rue des Loutres); Les érablières représentent environ 40 % des forêts feuillues; Unité forestière composée principalement de peuplements feuillus remplacés graduellement par des peuplements mélangés et ensuite par des peuplements résineux lorsque l'élévation est plus forte.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Dominée par la présence de milieux forestiers entourant le fond de la vallée de la rivière Montmorency avec des ouvertures pour l'agriculture et l'habitation; Les érablières représentent environ 20 % des forêts; Unité forestière composée principalement de peuplements mélangés au travers desquels sont distribués des peuplements feuillus; Les peuplements mélangés sont remplacés par des peuplements résineux lorsque les conditions sont plus difficiles.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Mélange d'urbanisation et de forêt; Présence d'un milieu jugé d'intérêt par la ville de Québec: site de Notre-Dame-des-Bois; Les érablières représentent environ 15 % des forêts feuillues; Unité urbaine encadrée par le milieu forestier et centrée autour de lacs et rivières.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Mélange d'urbanisation et de forêt; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Unité forestière encadrant de petites zones urbaines.
H-05-05	Collines du lac Clément	Mélange d'urbanisation et de forêt; Les érablières représentent environ 50 % des forêts feuillues; Unité forestière encadrant de petites zones urbaines centrées autour de la route 175 et de des lacs ou rivières.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
H-05-06	Collines du mont Wright	Dominé par la présence de milieux forestiers; Mention de peuplements forestiers exceptionnels dans le parc du Mont-Wright; Les érablières représentent environ 60 % des forêts feuillues; Unité forestière formée principalement de forêts feuillues et dont la valeur écologique fait l'objet d'une bonne notoriété.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Mélange d'urbanisation et de forêt; Présence de six milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: hêtraie de la rue Lafrance, mélèzaie de la rue de la Montagne, Jardin zoologique de Québec, boisé de la rue de la Faune, secteur de lac à Grenouilles, hêtraie de la rue du Campagnol; Les érablières représentent environ 45 % des forêts feuillues et mélangées; Unité forestière de peuplements feuillus encadrant de petites zones urbaines.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Mélange d'urbanisation, de forêt et d'agriculture; Présence de deux milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec; le lac Saint-Charles et le Marais du Nord; Les érablières représentent environ 3 % des forêts de l'unité; Importantes tourbières, marécages et zone d'eau peu profondes concentrées au nord du lac Saint-Charles; Unité naturelle dominée par le lac et la rivière entourés de zones urbaines, forestière et agricole.
H-06-03	Vallées de Stoneham	Mélange d'urbanisation, de forêt et d'agriculture; Les érablières représentent environ 10 % des forêts de l'unité; Unité naturelle dominée par les rivières entourées de zones urbaines, agricoles, humides et forestières.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Mélange d'urbanisation, de milieux humides et de forêt; Présence de trois milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger, tronçon avenue Chauveau-rivière Nelson, parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger, tronçon rivière Nelson-lac Saint-Charles; Mélèzaie du golf Lorette et du parc Saint-Raphaël; Importantes tourbières boisées, marécages et bogs le long de la Saint-Charles; Unité naturelle dominée par la rivière entourée de zones urbaines, humides et forestières.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Mélange d'urbanisation, de forêts et de milieux humides; Présence de deux milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec: parc Montchâtel et boisé de la rue Jordi-Bonet; Les érablières représentent environ 15 % des forêts de l'unité; Tourbière boisée située à l'extrémité nord de l'unité; Unité principalement urbaine,
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Mélange d'urbanisation, de forêt, d'agriculture et d'extraction; Les érablières représentent environ 35 % des forêts de l'unité; Unité naturelle contrôlant une partie du bassin versant du lac Saint-Charles.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Mélange d'agriculture, de boisés, d'urbanisation et de rivières; Les érablières représentent environ 7 % des forêts; Tourbières boisées et bogs; Unité agro-forestière unique en raison de la pratique de l'agriculture dans une vallée relativement fermée.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Forêts entourant des zones agricoles, des zones urbanisées et des zones de villégiature; Présence de deux milieux jugés d'intérêt par la ville de Québec : le mont Bélair et le boisé de l'avenue de l'Amiral; Les érablières représentent environ 60 % des forêts; Petites tourbières boisées; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
H-07-01	Collines de Shannon	Forêts; Les érablières représentent environ 60 % des forêts; Petite tourbière boisée; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Mélange de milieux humides, de rivières et de forêts; Les érablières ne représentent qu'environ 2 % des forêts de l'unité; Milieux humides parfois grands disséminés dans l'unité (tourbières boisées, marécages, bogs); Unité forestière importante combinant des milieux humides.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
H-07-03	Collines de Fossambault	Mélange d'urbanisation, de forêt et d'agriculture; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues et mélangées; Marécage le long de la rivière Ontaritz; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Forêts et petits lacs disséminés; Les érablières représentent environ 65 % des forêts feuillues et mélangées; Petits marécages, tourbières boisés et bogs disséminés; Présence de sept ravages d'originaux; Unité forestière et faunique très utilisée pour la récréation.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Mélange d'urbanisation, de milieux humides, de rivières et de forêts; Les érablières ne représentent qu'environ 5 % des forêts de l'unité; Milieux humides parfois grands disséminés dans l'unité: tourbières boisées, marécages et bogs; Plan d'eau d'importance combiné à un réseau de rivières, de ruisseaux et de milieux humides.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Forêts et quelques petits lacs disséminés; Présence de 15 ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Forêts et petits lacs disséminés avec un grand lac qui se distingue par sa superficie: le lac Brûlé; Présence de 14 ravages d'originaux; Unité forestière et faunique sans caractéristiques particulières.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Forêts et rivières Montmorency et Noire; Présence d'un ravage d'originaux; la portion nord de l'unité est utilisée par le caribou; Unité forestière et faunique sans caractéristiques particulières.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Forêts et rivière des Neiges; Unité forestière.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Forêts et lacs disséminés avec des grands lacs dans les parties basses (lacs des Neiges et Allieux); Mention de présence de l'écosystème forestier exceptionnel de la forêt ancienne du lac des Neiges; Présence de 10 ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière et faunique très utilisée pour la récréation.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Forêts et petits lacs disséminés; Présence de nombreux ravages d'originaux; Plus des deux tiers de l'unité constituent une aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Forêts et lacs; Présence d'un ravage d'originaux; Moitié ouest aussi utilisée comme aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Forêt et petits lacs disséminés; Quelques érablières à la limite extrême de leur aire de distribution et concentrées dans la marge sud et de moindre altitude de l'unité; Présence de neuf ravages d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Forêts et petits lacs dispersés; Quelques érablières à la limite extrême de leur aire de distribution, concentrées dans la marge sud et de moindre altitude de l'unité; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Mélange de forêts, d'agriculture et d'habitations limitées à une vallée; Quelques érablières à la limite extrême de leur aire de distribution, concentrées dans les sections de moindre altitude; Unité principalement forestière avec une petite section agro-forestière unique en raison de la pratique de l'agriculture dans une vallée bien exposée au sud-ouest.
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Forêts et petits lacs dispersés; Quelques érablières à la limite extrême de leur aire de distribution, concentrées à la pointe sud de l'unité; Présence d'un ravage d'originaux le long de la marge nord-ouest; Marge nord-ouest constitue une aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Forêts et présence de la rivière à l'Épaulé; Quelques érablières à la limite extrême de leur aire de distribution, concentrées à la pointe sud et au centre de l'unité; Présence de quatre ravages d'originaux; Section nord est une aire de fréquentation du caribou; Unité forestière constituée par une vallée bien marquée et bien protégée.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Forêts et grands lacs dispersés: lac À la Chute et lac Sautariski; Mention de présence de l'écosystème forestier exceptionnel au lac Chartier; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution, concentrées à la pointe sud de l'unité; Présence de nombreux ravages d'originaux; Section nord de l'unité constitue une aire de fréquentation du caribou; Unité forestière et faunique encadrée par des vallées de configuration uniques et bien protégées.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Forêts et présence de la rivière Jacques-Cartier Nord-Ouest et du lac Sansoucy, rattaché à la rivière Métabetchouane Est; Mention de présence de l'écosystème forestier exceptionnel de la Croisée; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Présence de 11 ravages d'originaux; Section nord de l'unité constitue une aire de fréquentation du caribou; Unité forestière caractérisée par une vallée de configuration unique, bien protégée et de grande notoriété.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Forêts et présence des rivières Sautariski et À la Chute; Écosystème forestier exceptionnel de la montagne de la Sautariski; Rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Présence de sept ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière et faunique constituée par une vallée de configuration unique, bien protégée et de grande notoriété.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	Forêts et lacs dispersés; Petites tourbières boisées dispersées; Présence de 19 ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière et faunique encadrée par des vallées de configuration uniques, bien protégées et de grande notoriété.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Forêts et présence des branches de la rivière Jacques-Cartier; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière et de récréation constituée par une vallée de configuration unique, bien protégée et de grande notoriété.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Forêts avec lacs dispersés; Présence de deux ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière centrée autour d'une unité de vallée d'envergure unique, bien protégée et de grande notoriété.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Mélange d'habitations limitées à un couloir routier au fond des dépressions et de forêts; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Petits marécages dispersés; Présence de quatre ravages d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-05-02	Collines de Stoneham	Mélange d'urbanisation, d'activités récréatives et de forêt; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Petits marécages dispersés; Présence de trois ravages d'originaux; Unité urbaine encadrée par le milieu forestier et centrée autour d'une vallée d'envergure unique.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Mélange d'urbanisation, de forêt et d'agriculture; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Petites tourbières boisées, bogs et marécages dispersés dans d'anciens méandres de la rivière; Unité agro-forestière unique en raison de la pratique de l'agriculture dans une vallée relativement fermée.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Forêts, petits lacs et petites aires déboisées pour bâtiments et chemins; Les érablières représentent environ 30 % des forêts feuillues; Petites tourbières boisées, bogs et marécages dispersés; Unité forestière sans caractéristiques particulières.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Forêts et présence des lacs Saint-Thomas et Saint-Vincent; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Petites tourbières boisées, bogs et marécages dispersés; Présence de sept ravages d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Forêts et présence du lac Ortona; Présence d'érablières dans environ 35 % de la superficie boisée; Petits marécages et tourbières boisées; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Forêts et présence de plusieurs lacs se drainant vers les rivières Tourilli ou Jacques-Cartier; Mention de peuplements forestiers exceptionnels; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Petites tourbières boisées et marécages dispersés; Présence de huit ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière unique en raison de sa proximité avec la rivière Jacques-Cartier et la concentration de peuplements forestiers exceptionnels autour du lac Tantaré.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Forêts et présence de la rivière Tourilli; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Petites tourbières boisées, bogs et marécages dispersés; Présence d'un ravage d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Forêts et présence de la rivière Sainte-Anne; Érablières à la limite nord de leur aire de distribution, sur les versants exposés ouest de la vallée; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Forêts et présence des lacs Saint-Édouard, Toosey et Ball; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Forêts et présence des rivières Chézine et Talayarde; Mention d'un peuplement forestier exceptionnel: vieille forêt vierge de rivière Chézine; Quelques rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution; Petites tourbières boisées et marécages dispersés; Présence de six ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-01-01	Collines du lac Archambault	Forêts et présence de petits lacs et du lac Archambault; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Forêts et présence de petits lacs et de la tête de la rivière Jacques-Cartier; Présence de 10 ravages d'originaux; Aire de fréquentation du caribou; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Forêts et présence du grand lac Jacques-Cartier; Unité forestière unique en raison de l'envergure du lac.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Forêts et présence de lacs de sommets et de rivières; Aire de fréquentation du caribou dans la section sud-est de l'unité; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Forêts et présence de la rivière Launière et de ses tributaires; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Forêts et présence de petits lacs avec un lac plus important: le lac Frazie; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Forêts et présence du lac Sainte-Anne; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Forêts et présence du petit lac Jacques-Cartier; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Forêts et présence du lac Tourilli; Unité forestière sans caractéristiques particulières.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Forêts et présence de lacs étroits orientés vers le nord-ouest: lacs F.-X.-Lemieux, Henri-Mercier, Charles-Savary; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Forêts et présence de la rivière Jacques-Cartier Nord-Ouest et du lac Sansoucy, rattaché à la rivière Métabetchouane Est; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Forêts et présence de la rivière Métabetchouane Est de même que des têtes de la rivière Aux Écorces; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Forêts et présence des rivières Métabetchouane et De la Place; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Forêts et présence des rivières Métascouac Sud et Aux Écorces Nord-Est; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Forêts et présence de lacs associés à la rivières Neilson; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Forêts et présence de l'important lac Batiscan; Unité forestière unique en raison de l'envergure du lac Batiscan.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Forêts et présence de la Belle rivière et de la rivière Croche de même que de lacs de bonne envergure (lacs aux Rognons, McCormick, Croche); Unité forestière sans caractéristiques particulières.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Forêts et présence de lacs d'envergure moyenne dispersés le long de plusieurs rivières importantes (Chicoutimi, Aux Écorces, Pikauba); Unité forestière sans caractéristiques particulières.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Forêts et présence de petits lacs dispersés le long de rivières prenant leurs source dans cette unité (Apica et Aux Canots); Unité forestière sans caractéristiques particulières.
	Collines de la rivière Trompeuse	Forêts et présence de petits lacs dispersés avec deux lacs d'envergure moyenne: les lacs Huit et À la Culotte; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Forêts et présence de deux lacs importants, soit les lacs Henri et Hugh; Récolte de bois dans la partie est de l'unité; Unité forestière dont la notoriété a été reconnue par la mise en réserve.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Forêts et présence de lacs dispersés dont un grand lac, soit le lac aux Écorces dans la partie nord-est; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Forêts et présence de petits lacs dispersés avec en plus trois lacs plus importants, soit les lacs Métascouac, aux Montagnais et Berthiaume; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Forêts avec lacs dispersés; Présence de quatre ravages d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Forêts entrecoupées d'un réseau de lacs allongés ou alignés; Unité forestière dont la notoriété a été reconnue par la mise en réserve.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Forêts entrecoupées d'un réseau de lacs allongés ou alignés; Unité forestière dont la notoriété a été reconnue par la mise en réserve.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur écologique
M-03-01	Collines du lac des Passes	Forêts avec lacs dispersés; Présence de quatre ravages d'originaux; Unité forestière sans caractéristiques particulières.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Forêts avec petits lacs dispersés; Unité forestière sans caractéristiques particulières.

16.0 COMMENTAIRES DU SPECIALISTE SUR LA VALEUR SOCIALE

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Centres urbains de Saint-Jean-Chrysostome et Breakeyville; Infrastructures et équipements publics urbains d'agglomérations; Réseau d'accès public respectable.
A-01-02	Plaine du Chemin-Craig	Accessibilité bonne.
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Accessibilité faible.
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Accessibilité par la route 116 qui longe la rivière Beaurivage; Accessibilité par le chemin Craig.
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Noyau urbain de Saint-Étienne de Lauzon; Accessibilité bonne.
B-01-01	Plaine de Beaumont	Accessibilité faible.
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Unité traversée par l'axe traditionnel du chemin Ville-Marie; Accessibilité de l'ensemble relativement limitée; Plusieurs attraits naturels mériteraient d'être mis en valeur.
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Aucune présence notoire d'infrastructures ou de sites d'accès public.
B-02-01	Coteau de la Martinière	Accessible à cause de la route 132 et de la Route verte; Entrée de ville reconnue.
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Aucun élément à signaler.
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Cœur de l'ensemble régional urbain de la rive sud de Québec; Nombreux équipements; Réseaux et infrastructures d'accès public; Réseaux de transport public et voies de communication.
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Le secteur ouest de l'unité bien pourvu en équipement public; L'attrait de la rivière Echemin pourrait être mis en valeur.
B-02-05	Plaine de Charny	Unité qui comprend les agglomérations de Charny et une partie de celle de Saint-Jean-Chrysostome; Parc des chutes de la Chaudière; Accessibilité excellente.
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Présence de nombreux réseaux d'accès public; Comprend zone urbaine de Saint-Rédempteur; Accessibilité générale de l'unité élevée.
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Peu d'éléments d'accès public.
B-02-08	Buttes de Bernières	Noyau urbain de Saint-Rédempteur dans la partie est de l'unité; Le secteur ouest de l'unité présente moins d'éléments d'accès public; Unité facilement accessible.
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Comprend la majeure partie de la zone urbaine de Saint-Nicolas et une partie du noyau urbain de Saint-Rédempteur.
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Faible présence d'infrastructure d'accès publics.
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Unité de haute valeur symbolique accessible et sillonnée par les amateurs de voile et autres types d'embarcations marines; L'accès est d'une certaine façon exclusive; L'appropriation de l'unité est très forte socialement même si son accès et son utilisation directe est limité à certains groupes de la population.
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Appropriation sociale forte malgré une utilisation actuelle limitée à certains groupes de la population.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
E-02-01	Escarpelements et battures de Lauzon	Accessible facile au grand public à l'ouest, à partir du traversier Québec-Lévis; Secteur est moins accessible (privé et industriel); Mériterait une meilleure accessibilité publique.
E-02-02	Escarpelements et battures de Lévis	Comporte plusieurs accès publics et installations qui favorisent l'accessibilité de la population: sentier pédestre, piste cyclable et piste de ski de fond en hiver; Plusieurs aménagement favorisent l'accès: espaces verts, accès routiers, stationnements, accès par le traversier Québec-Lévis; Accès à partir du réseau de transport en commun.
E-02-03	Escarpelements et battures de Saint-Romuald	Plusieurs équipements et infrastructure publics dans le cœur du Vieux-Saint-Romuald, dont une marina facilement accessible située à l'embouchure de la Chaudière; Accès publics limités et l'accès au fleuve extrêmement restreint étant donné l'appropriation des berges par des intérêts privés; Portion ouest de l'embouchure de la rivière Chaudière jusqu'à Saint-Nicolas ne compte pratiquement pas de site d'accès au grand public mis à part le Parc Chaudière situé à proximité des ponts.
E-02-04	Escarpelements et battures de Saint-Nicolas	Aucun élément de valeur sociale notable n'a pu être identifié à partir de l'information disponible; Le seul élément évident, est l'utilisation du fleuve par les villégiateurs et utilisateurs du corridor fluvial; Une plage semble être accessible à l'Anse du Vieux-Moulin sans avoir de détails sur le niveau d'infrastructure et l'accessibilité réelle.
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Îles privées donc pas accessible au public.
E-03-02	Escarpelements et battures du versant Sud de l'Île d'Orléans	Présence des village de Saint-Laurent, de Saint-Jean et de Saint-François; Plusieurs quais accessibles au public; Deux campings permettent l'accès au fleuve et à ses attraits.
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'Île d'Orléans	Une section de la route des Prêtres et du chemin du Miton font partie de l'unité; Le parcours du chemin Royal, donc de la bande cyclable qui fait le tour de l'île d'Orléans en font également partie; Les routes transversales sont utilisées en hiver par les motoneigistes et l'été par de nombreux cyclistes.
E-03-04	Plateau du mitan de l'île d'Orléans	Cœur de l'île d'Orléans et traversé par le chemin Royal, la route Prévost, la route des Prêtres et la route du Mitan; Des fermes agricoles et thématiques de même que des fermes acéricoles offrent une série d'activités, de produits et de services aux visiteurs, ce qui permet d'améliorer l'accessibilité internes et l'appropriation de l'unité par le grand public.
E-03-05	Coteau du versant nord de l'Île d'Orléans	Marquée par les villages de Saint-Pierre et Sainte-Famille; La route Prévost, la route des Prêtres et la route du Mitan font également partie du paysage de l'unité; Au cours de l'hiver, ces deux dernières sont utilisées par les motoneigistes qui fréquentent aussi un sentier local situé dans le secteur sud-ouest de l'unité.
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Les quais, la piste cyclable et un circuit pédestre permettent au grand public d'avoir accès et d'en apprécier les attraits exceptionnels.
E-03-07	Escarpelements et battures du versant Nord de l'Île d'Orléans	L'unité semble dénuée de site d'accès public, mis à part un terrain de camping à Saint-Pierre et un autre au domaine d'Argentenay, géré par les Scouts du District de Québec; L'accessibilité de l'unité et la diversité du public y ayant accès sont donc restreintes.
E-04-01	Escarpelements et battures de Cap-Tourmente et de Cap-Brûlé	Accessibilité partielle et localisée par de la Réserve du Cap-Tourmente; Mériterait une plus grande mise en valeur.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
E-04-02	Escarpelement, platière et battures de Saint-Joachim	Forte concentration d'éléments liés aux attraits divers du paysage; Accessibilité bonne; Appropriation du site par la population régionale; Attrait du site déborde d'ailleurs largement les limites de la région.
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Compte quelques éléments d'accès facile à la population, mais surtout concentrés autour du site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré; Mériterait une meilleure mise en valeur.
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Malgré sa position privilégiée aux abords du fleuve, seule la section la plus à l'ouest comprend une concentration d'éléments d'intérêts accessibles à la population (chute Montmorency, piste cyclable, etc.); Les attraits du reste de l'unité, dont l'accès au fleuve est l'élément essentiel, sont peu exploités et les accès, très limités.
E-04-05	Escarpelements et battures des chutes Montmorency	Forte concentration de voies de communication (autoroute, boulevard Sainte-Anne et voies ferrées); Accès visuel du fleuve.
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Vocation principalement maritime et portuaire; Les installations récréatives du bassin Louise et de la baie de Beauport ont un grand potentiel et mériteraient de meilleures mise en valeur.
E-04-07	Escarpelements et battures du Cap-Diamant	Forte concentration d'éléments significatifs liés aux attraits du paysage et forte appropriation de la part de l'ensemble de la population de la région.
E-04-08	Escarpelements et battures de Sillery	Nouveaux aménagements en bordures du fleuve qui témoignent d'une très forte appropriation de la part de l'ensemble de la population.
E-04-09	Escarpelements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Le Parc de la Plage Jacques-Cartier est devenu au fil des ans un des parcs du corridor fluvial les plus prisés de la région; Le secteur de la marina de Cap-Rouge et de l'embouchure de la rivière Cap-Rouge est intégré au réseau piétonnier du Parc Jacques-Cartier, lui-même intégré au secteur du Vieux-Cap-Rouge; L'attrait de l'unité rejoint donc une grande diversité de public et sa force d'attraction dépasse amplement la région.
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Présence du Parc des Hauts-fonds de Saint-Augustin; Le fleuve y est accessible, et les aménagements existants (tant au niveau transport à vélo que les circuits pédestres) permettent à tous de s'approprier le secteur et ses attraits.
F-01-01	Terrasses de la côte de Beaupré	Dominance agricole; Dans l'ensemble, l'unité est très privée, les accès sont limités et rendent son territoire peu accessible au grand public.
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Unité peu accessible et peu exploitée.
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Comprend d'importants secteurs récréatifs et plusieurs éléments de mise en valeur des attraits du paysage; L'accessibilité est facile au grand public.
F-02-03	Terrasses de Beauport	Fort contenu urbain malgré la présence d'un noyau d'activité agricole.
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Forte concentration d'équipements et de réseaux liés aux attraits variés du paysage, dont des parcs municipaux, un réseau cyclable ramifié et très étendu comprenant des pistes d'échelle locale et régionale; L'accès et l'accessibilité générale de l'unité est très bonne.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Unité de grande superficie, hautement urbanisée et offrant une grande diversité de type d'occupation du sol; Traversée par les deux axes de communication est-ouest les plus forts de la région métropolitaine (autoroute de la Capitale et boul. Charest), par une voie ferrée et les trois axes routiers nord-sud importants; L'unité constitue à la fois un corridor d'entrée vers le cœur de la ville et une zone de contournement et de diffusion vers les autres régions de la capitale et du reste de la province; L'unité présente une forte concentration d'équipements, d'infrastructures et de réseaux d'accès public.
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Fait partie de la zone urbaine de Cap-Rouge; Grande concentration d'équipements et de réseaux de caractère public.
F-04-01	Colline de la haute-ville	La Colline de la haute-ville offre une très grande concentration d'équipements et d'infrastructures liés aux attraits du paysage et d'accès public; Le niveau d'accessibilité général est très élevé; L'attrait de ses composantes génère un intérêt et une appropriation pour une grande diversité de publics à l'échelle métropolitaine, nationale et internationale.
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Forte concentration d'équipements et de réseaux liés aux attraits du paysage, dont des campings, parc municipaux, le village et les bâtiments patrimoniaux de Saint-Augustin; Comprend également un segment du réseau de motoneige Trans-Québec; L'accès général de l'unité est très bon.
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Forte concentration d'équipements et de réseaux liés aux attraits variés du paysage; L'unité est traversée par l'autoroute Henri-IV et comprend une importante zone urbanisée dans sa partie est et une zone forestière étendue dans la partie ouest; L'accès général de l'unité est très bon.
G-01-01	Buttes du Capsa	Territoire principalement boisé qui est relativement peu valorisé.
G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Unité sous-exploitée au niveau des accès et de son potentiel panoramique; La rivière Jacques-Cartier offre un parcours potentiel actuellement développé dans le secteur sud-ouest; Le secteur nord-est ne comprend pas d'élément significatif, sauf quelques sites de canot-camping; L'appropriation des berges par des intérêts privés limite l'accès à la rivière et le potentiel de mise en valeur de l'unité.
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Unité forestière au relief spectaculaire mais qui est peu accessible pour le grand public; L'attrait extraordinaire de ses composantes écologiques, patrimoniales et visuelles mérite une appropriation sociale plus importante.
H-01-02	Collines de Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Unité forestière au relief spectaculaire faisant partiellement partie de la Réserve du Cap-Tourmente, mais peu socialement exploitée relativement à l'attrait qu'elle représente; L'accessibilité est limitée et mérite d'être améliorée; L'unité dans son ensemble mérite une plus grande mise en valeur et appropriation du point de vue social.
H-01-03	Colline de la Miche	Unité à dominance forestière et agricole traversée sur son axe central par la route 138; L'éloignement et la limitation de transport rendent cette unité peu accessible au grand public.
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Unité à dominance forestière présentant certain secteur agricole le long de la route régionale qui la traverse du sud-ouest vers le nord-est; L'éloignement et la limitation de transport rendent cette unité relativement peu accessible au grand public.
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Unité à dominance forestière et agricole traversée sur son axe central par la 138; L'éloignement et la limitation de transport rendent cette unité relativement peu accessible au grand public.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Unité comprenant d'importants espaces boisés et des exploitations agricoles; Le secteur est fait partie du parc du mont Sainte-Anne; Il existe de nombreux équipements d'accès publics; L'éloignement relatif et les limitations en termes de mode d'accès peuvent être un frein à l'accès et l'appropriation sociale pour certains groupes de la population.
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Unité à dominance forestière dans sa partie nord et présentant certains secteurs agricoles au sud; On distingue peu d'éléments d'accès public mis à part quelques sentiers de motoneige; L'attrait de la rivière Sainte-Anne semble sous-exploité dans cette unité; L'éloignement et la limitation de transport rendent cette unité relativement peu accessible au grand public.
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Outre le Parc du Mont Sainte-Anne, aucun équipement ou réseau d'accès facile et libre au grand public ou à un public diversifié.
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Unité à dominance forestière; Unité peu accessible et peu exploitée.
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Unité de très grande superficie à dominance forestière; Unité peu accessible et sous-exploitée.
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Unité à dominance forestière dont l'information disponible permet de distinguer peu d'éléments exploitant les attraits de l'unité; Unité peu accessible et peu exploitée.
H-05-01	Collines du lac des Roches	Unité de superficie significative à forte dominance forestière comprenant quelques lacs; Le potentiel d'exploitation de l'unité semble grand.
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Unité à forte dominance forestière où se trouve la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval; Les secteurs situés le long de la rivière Montmorency qui semblent être en majorité de caractère privé; L'unité présente des limitations d'accessibilités liées au mode de transport et à la distance; Potentiel important d'exploitation et de mise en valeur au niveau social.
H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Unité ramifiée et encaissée comprenant de nombreux lacs dont le plus important et le plus connu est le lac Beauport; Accessible mais développement privé et généralement exclusif; Plusieurs éléments intéressants accessibles et fréquentés par un large bassin de population; Unité dont les attraits divers sont exploités et sont relativement accessibles pour l'ensemble de la population.
H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Unité à forte dominance forestière comprenant du développement urbain de faible densité dans sa partie sud située près de Lac-Beauport; Certaines limitations d'accessibilités liées au mode de transport mais l'accès est facile, sauf pour la partie nord qui présente plus de limitation; Potentiel important d'exploitation et de mise en valeur au niveau social.
H-05-05	Collines du lac Clément	Unité à forte dominance forestière comprenant plusieurs petits lacs et un corridor d'urbanisation le long de l'axe de transport de l'autoroute; L'unité est facilement accessible et ses attraits.
H-05-06	Collines du mont Wright	Le parc du Mont Wright qui semble le seul élément significatif exploitant les attraits de l'unité.
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Émile	Unité dont les parties nord et sud présentent des aires urbanisées et dont partie centrale est fortement boisée; La localisation stratégique de l'unité et la présence du mont Irma-Levasseur et d'importantes zones boisées méritent la prise en compte d'une plus grande mise en valeur.
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Le niveau d'exploitation de l'unité reste relativement faible et semble surtout réservé à des intérêts privés; L'accessibilité de l'unité est bonne; Il serait intéressant d'accentuer la mise en valeur du Marais du Nord.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
H-06-03	Vallées de Stoneham	L'unité est ceinturée à l'est par le boul. Talbot et l'autoroute Laurentienne; Le réseau local permet d'avoir accès à l'ensemble de celle-ci; Potentiel intéressant de mise en valeur des attraits naturel de l'unité.
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	La partie sud correspond à Wendake.
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Sa limite sud comprend une rupture de ligne topographique qui permettrait de générer une mise en scène d'entrée de ville intéressante vers Québec.
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Unité sous-exploitée au niveau des accès et de son potentiel naturel.
H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Nombreux sites et attraits d'accès publics; La rivière Jacques-Cartier, un élément incontournable du paysage métropolitain accessible au public en plusieurs points; L'attrait de l'unité et l'appropriation de ses composantes par la population peuvent être améliorés.
H-06-08	Collines du mont Bélair	Unité sous-exploitée au niveau des accès et de son potentiel panoramique.
H-07-01	Collines de Shannon	Unité sous-exploitée au niveau des accès et de son potentiel panoramique.
H-07-02	Vallée de la Rivière aux Pins	Territoire situé dans les limites de la Base militaire de Valcartier.
H-07-03	Collines de Fossambault	Territoire fortement valorisé par la réserve forestière de Duchesnay; Territoire de grande qualité pour la récréation et accessible au grand public.
H-07-04	Collines de Duchesnay	Territoire fortement valorisé; Territoire de grande qualité pour la récréation et accessible au grand public.
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Territoire de grande qualité pour la récréation et accessible au grand public malgré une forte privatisation des berges; Le secteur nord de l'unité est hautement privé.
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne Brûlée	Peu accessible.
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Peu accessible.
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Nombreux sentiers d'accès publics; Accessible et fréquenté par une grande diversité de publics en toute saison.
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Aucun autre élément d'accès public significatifs identifiable; Accessibilité très limitée.
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Unité à dominance forestière faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Comprend quelques lacs de grande superficie; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Accessible et fréquenté par une grande diversité de publics en toute saison.
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Accessible et fréquenté par une grande diversité de publics en toute saison.
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	L'accessibilité de l'unité reste limitée pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé.
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Accessibilité de l'unité par l'autoroute mais limitée vers l'intérieur; Attraits de cette unité sous-exploités du point de vue social.
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	L'accessibilité de l'unité reste limitée pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé.
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Unité à dominance forestière sillonnée sur la presque totalité de sa limite est par la route 175; L'appropriation est relativement forte par la présence de l'autoroute, mais l'accessibilité de l'unité reste limitée pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Fait partie des zones les plus accessibles du parc de la Jacques-Cartier; L'accès à l'unité est facile bien qu'il soit limité pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé; Visité par une diversité de gens et accessible tout au long de l'année.
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Unité faisant partie du parc de la Jacques-Cartier; L'unité est accessible, bien qu'elle se trouve dans un secteur où les modes d'accès sont plus limités.
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Zones les plus accessibles du parc de la Jacques-Cartier; L'accès à l'unité est facile bien qu'il soit limité pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé; Visité par une diversité de gens et accessible tout au long de l'année.
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Zones les plus accessibles du parc de la Jacques-Cartier; L'accès à l'unité est facile bien qu'il soit limité pour le public dont le mode de transport est autre que le transport privé; Visité par une diversité de gens et accessible tout au long de l'année.
I-04-05	Collines du lac des Quatres-Jumeaux	L'unité est accessible, bien qu'elle se trouve dans un secteur où les modes d'accès sont plus limités.
I-04-06	Les trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Unité faisant partie du parc de la Jacques-Cartier, principalement contenue dans les zones de préservation de celui-ci; L'accessibilité est limitée.
I-04-07	Collines des trois branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Unité faisant partie du parc de la Jacques-Cartier, principalement contenue dans les zones de préservation de celui-ci; L'accessibilité est limitée.
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Sous-exploitée; Accessibilité relativement faible; Peu de mise en valeur en relation avec les différentes unités environnante.
I-05-02	Collines de Stoneham	Unité à forte dominance forestière, de topographie intéressante et traversée par la route 175.
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Dans l'ensemble, accessibilité limitée.
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	L'accessibilité à l'unité est extrêmement limitée voire impossible.
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Partiellement incluse dans le parc de la Jacques-Cartier; La mise en valeur sociale de cette unité mériterait d'être analysée.
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Les portions nord et sud sont incluses respectivement dans les Réserves forestière et écologique de Duchesnay et de Tantaré; L'accessibilité de l'unité est extrêmement limitée.
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Une partie du secteur nord-est fait partie du parc de la Jacques-Cartier et une section de sa partie sud de la Réserve écologique de Tantaré; Le secteur est d'accessibilité limitée; La mise en valeur sociale de l'unité semble avoir un potentiel intéressant.
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Aucun élément d'infrastructure ou de réseau d'accès publics identifiable.
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Peu élément ou site d'accès public identifiable; Accessibilité limitée.
I-07-02	Collines du lac Saint-Édouard	Peu d'élément ou de site d'accès public identifiable; Accessibilité limitée.
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Peu d'élément ou site d'accès public identifiable; Accessibilité limitée.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
K-01-01	Collines du lac Archambault	Unité à dominance forestière dont la partie sud fait partie du parc de la Jacques-Cartier et la partie nord de la Réserves faunique des Laurentides; Traversée en son centre par la route 175; Aucun élément ou site d'accès public identifiable.
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Unité à dominance forestière de grande superficie faisant partie de la Réserves faunique des Laurentides; Peu élément ou site d'accès public identifiable; Accessibilité interne limitée.
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Unité de forte appropriation sociale et d'un haut niveau de fréquentation; Accessible par la route 175; Peu d'éléments d'accès publics; Sa mise en valeur du point de vue social mérite d'être développée.
K-01-04	Collines de l'Étape et de la porte de l'Enfer	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux particulière.
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Launière	Peu d'élément ou site d'accès public identifiable; Accessibilité interne limitée.
K-01-06	Collines du lac Frazie	Aucun élément d'infrastructure ou de réseau d'accès publics identifiable.
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Peu d'élément ou de site d'accès public identifiable; Accessibilité limitée.
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; Accessibilité limitée.
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Peu d'élément ou de site d'accès public identifiable; Accessibilité limitée.
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; Peu accessible.
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; Peu accessible.
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Unité située au cœur de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; L'accessibilité est très limitée.
K-03-04	Collines de la rivière De la Place	Aucun élément ou site d'accès public identifiable; Peu accessible.
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Unité située dans la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; L'accessibilité est très limitée.
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; L'accessibilité est très limitée.
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux; L'accessibilité est très limitée.
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Aucune concentration d'équipements récréatifs; L'accessibilité est très limitée.
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Unité à dominance forestière faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs.
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Unité à dominance forestière faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.
	Collines de la rivière Trompeuse	Unité à dominance forestière faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs.
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Unité à dominance forestière comptant de nombreux lacs de superficie intéressante et dont une section fait partie de la Réserve de la seigneurie du Triton; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Unité à dominance forestière comptant de nombreux lacs de superficie intéressante; Fait partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs.
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Unité à dominance forestière faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.

RAPPORT FINAL

Code de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Commentaires du spécialiste sur la valeur sociale
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Aucune concentration d'équipements récréatifs.
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Unité à dominance forestière comptant de nombreux lacs de superficie intéressante; Fait presque entièrement partie de la Réserve de la seigneurie du Triton; Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Unité à dominance forestière comptant de nombreux lacs de superficie intéressante; Fait presque entièrement partie de la Réserve de la seigneurie du Triton; Aucune concentration d'équipements récréatifs.
M-03-01	Collines du lac des Passes	Aucune concentration d'équipements récréatifs ou de réseaux.
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Unité faisant partie de la Réserve faunique des Laurentides; Aucune concentration d'équipements récréatifs.

ANNEXE 2 **VALEURS ATTRIBUEES AUX UNITES DE PAYSAGE SELON LA
CATEGORIE D'APPRECIATION ET NIVEAUX D'INTERET**

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
A-01-01	Plaine de Breakeyville	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Fort	Modéré	Non significative	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
A-01-02	Plaine de Chemin-Craig	Faible	Non significative	Modéré-fort	Très faible	Modéré	Non significative	Non significative	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
A-01-03	Plaine de Pointe-Saint-Gilles	Non significative	Non significative	Faible	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
A-01-04	Plaine de Saint-Agapit	Très faible	Non significative	Modéré	Très faible	Modéré	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
A-01-05	Plaine de Saint-Étienne	Faible-modéré	Non significative	Modéré	Très faible	Modéré	Non significative	Non significative	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-01-01	Plaine de Beaumont	Faible	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-01-02	Les plées et les savanes de Saint-Henri	Non significative	Non significative	Faible	Fort	Faible	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-01-03	Plaine de Saint-Jean-Chrysostome et de Pintendre	Non significative	Non significative	Faible	Très faible	Modéré	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
B-02-01	Coteau de la Martinière	Modéré	Élevé	Fort	Très faible	Très élevé	Non significative	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-02	Plaine de Saint-Joseph	Faible	Non significative	Faible	Très faible	Non significative	Non significative	Élevé	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-03	Terrasses de Lévis et Lauzon	Fort	Très élevé	Très élevé	Non significative	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-04	Buttes de Saint-Romuald et Saint-David	Élevé	Très élevé	Modéré	Modéré	Fort	Fort	Très élevé	Fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-05	Plaine de Charny	Modéré-fort	Élevé	Modéré	Non significative	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-06	Plaine de Saint-Rédempteur	Élevé	Modéré-fort	Faible	Très faible	Fort	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-07	Buttes de la route des Caps	Élevé	Non significative	Non significative	Très faible	Modéré	Non significative	Très élevé	Faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
B-02-08	Buttes de Bernières	Élevé	Non significative	Faible	Très faible	Fort	Non significative	Très élevé	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
B-02-09	Buttes des Terres Rouges de Saint-Nicolas	Très faible	Modéré	Faible	Très faible	Fort	Non significative	Très faible	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
C-01-01	Coteau du Haut-de-la-Paroisse de Saint-Nicolas	Faible	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Non significative	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Non significative	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Non significative	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-02-01	Escarpements et battures de Lauzon	Élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-02-02	Escarpements et battures de Lévis	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
E-02-03	Escarpements et battures de Saint-Romuald	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Modéré	Élevé	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-02-04	Escarpements et battures de Saint-Nicolas	Modéré-fort	Très faible	Très élevé	Très élevé	Non significative	Non significative	Modéré-fort	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-01	Îles Madame et aux Ruaux	Très élevé	Fort	Non significative	Très élevé	Modéré-fort	Non significative	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-02	Escarpements et battures du versant Sud de l'île d'Orléans	Très élevé	Très élevé	Fort	Élevé	Élevé	Très élevé	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-03	Coteau du versant Sud de l'île d'Orléans	Très élevé	Très élevé	Fort	Très faible	Élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-04	Plateau du milieu de l'île d'Orléans	Modéré	Très élevé	Non significative	Faible-modéré	Élevé	Très faible	Élevé	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-05	Coteau du versant Nord de l'île d'Orléans	Fort	Très élevé	Très élevé	Très faible	Élevé	Faible-modéré	Très élevé	Fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
E-03-06	Pointe de Sainte-Pétronille	Fort	Très élevé	Fort	Non significative	Élevé	Très élevé	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-03-07	Escarpements et battures du versant Nord de l'île d'Orléans	Fort	Très élevé	Fort	Très élevé	Modéré-fort	Fort	Élevé	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-01	Escarpements et battures des caps Tourmente et Brûlé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Non significative	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-02	Escarpement, platière et battures de Saint-Joachim	Modéré-fort	Modéré	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très faible	Modéré-fort	Fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Faible	Très élevé	Très élevé	Élevé	Modéré-fort	Faible-modéré	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Modéré	Fort	Fort	Élevé	Élevé	Faible-modéré	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-05	Escarpements et battures des chutes Montmorency	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
E-04-06	Installations portuaires de Québec	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Faible	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-07	Escarpements et battures du Cap-Diamant	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-08	Escarpements et battures de Sillery	Très élevé	Modéré	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-09	Escarpements des plages Jacques-Cartier et Saint-Laurent	Modéré	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Fort	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
E-04-10	Première terrasse et battures de Saint-Augustin-de-Desmaures	Très élevé	Très élevé	Très faible	Très élevé	Fort	Très faible	Très élevé	Fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-01-01	Terrasses de la cite de Beaupré	Faible	Non significative	Élevé	Très faible	Non significative	Non significative	Très faible	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
F-02-02	Terrasses de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Non significative	Fort	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-02-03	Terrasses de Beauport	Élevé	Très élevé	Élevé	Non significative	Non significative	Faible-modéré	Non significative	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-02-04	Plateau de Charlesbourg	Modéré-fort	Modéré	Modéré	Non significative	Fort	Fort	Non significative	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-03-01	Dépression de la rivière Saint-Charles	Très élevé	Élevé	Modéré	Non significative	Très élevé	Très faible	Élevé	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-03-02	Dépression de la rivière Cap-Rouge	Modéré	Modéré	Faible	Non significative	Très élevé	Élevé	Non significative	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-04-01	Colline de la haute-ville	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Faible	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
F-05-01	Plateau de Cap-Rouge et terrasses de Saint-Augustin-de-Desmaures	Élevé	Élevé	Modéré	Très faible	Très élevé	Non significative	Très élevé	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
F-05-02	Terrasses de l'Ancienne-Lorette	Élevé	Modéré-fort	Faible	Très faible	Fort	Très faible	Faible	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
G-01-01	Buttes du Capsa Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine	Élevé	Élevé	Très faible	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Modéré-fort	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
G-02-01	Collines de Sault-au-Cochon	Modéré	Non significative	Élevé	Très faible	Élevé	Non significative	Non significative	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-01-01	Collines de Cap Brûlé	Très élevé	Non significative	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Non significative	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-01-02	Collines de Cap Tourmente et Cap Brûlé	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Modéré-fort	Non significative	Modéré-fort	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-01-03	Colline de la Miche Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Modéré	Très élevé	Modéré	Modéré	Faible	Non significative	Modéré-fort	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-02-01		Modéré	Non significative	Modéré-fort	Très faible	Faible	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Très faible	Non significative	Modéré	Très faible	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Modéré	Faible	Fort	Modéré	Très élevé	Non significative	Élevé	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Non significative	Modéré	Modéré-fort	Très faible	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très faible	Non significative	Non significative	Modéré-fort	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-04-02	Collines de Saint-Achille-de-Montmorency	Très élevé	Très faible	Élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Très élevé	Très faible	Élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Non significative	Non significative	Élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
H-05-01	Collines du lac des Roches	Modéré	Fort	Modéré	Faible-modéré	Modéré	Non significative	Non significative	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Modéré	Non significative	Très faible	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-05-03	Vallée de la rivière Jaume et du lac Beauport	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Très élevé	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-05-04	Collines de Saint-Dustin du lac Beauport	Fort	Modéré	Modéré	Très faible	Modéré	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-05-05	Collines du lac Clément	Faible	Non significative	Très faible	Très faible	Faible	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-05-06	Collines du mont Wright	Non significative	Modéré	Modéré	Fort	Non significative	Non significative	Non significative	Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-01	Coteaux de Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Emile	Élevé	Très faible	Faible	Très faible	Faible	Non significative	Modéré-fort	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Fort	Faible	Modéré	Fort	Modéré	Non significative	Non significative	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
H-06-03	Vallées de Stoneham	Fort	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Non significative	Très faible	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-04	Vallée de Wendake et Château-d'Eau	Non significative	Modéré-fort	Élevé	Fort	Modéré	Fort	Très faible	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-05	Coteaux de Loretteville et Val-Bélair	Modéré	Non significative	Élevé	Non significative	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-06	Collines du lac Saint-Charles Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	Modéré	Fort	Très faible	Modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-07	Collines du mont Bélair	Non significative	Modéré	Élevé	Modéré	Très élevé	Non significative	Fort	Faible-modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-06-08	Collines de Shannon	Fort	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Faible	Non significative	Modéré-fort	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-07-01	Vallée de la Rivière aux Pins	Non significative	Non significative	Très faible	Très faible	Non significative	Non significative	Non significative	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-07-02									Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
H-07-03	Collines de Fossambault	Modéré	Modéré	Élevé	Modéré	Très élevé	Non significative	Modéré	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-07-04	Collines de Duchesnay	Modéré	Modéré	Élevé	Fort	Très élevé	Non significative	Non significative	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
H-07-05	Lac Saint-Joseph	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré	Très élevé	Non significative	Modéré	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-01-01	Collines du mont Bleu et de la montagne brûlée	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-01-02	Collines du mont Saint-Étienne	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-02-01	Vallée des rivières Montmorency et Noire	Non significative	Modéré	Très élevé	Faible-modéré	Très élevé	Non significative	Non significative	Faible-modéré	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-02-02	Vallée de la rivière des Neiges	Non significative	Non significative	Fort	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-02-03	Collines du lac des Neiges et du lac Malbaie	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Très faible	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
I-02-04	Collines de la rivière Montmorency	Non significative	Modéré	Très élevé	Faible-moderé	Très élevé	Non significative	Non significative	Faible-moderé	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-02-05	Collines du Camp Mercier	Non significative	Modéré	Modéré	Fort	Très élevé	Non significative	Non significative	Moyennement faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-03-01	Collines de la rivière Saint-Adolphe	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-03-02	Collines de la rivière Cachée	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Non significative	Non significative	Modéré	Fort	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-03-04	Collines de la rivière à L'Épaulé	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-01	Vallée de la rivière à L'Épaulé	Non significative	Modéré	Très élevé	Fort	Élevé	Non significative	Non significative	Faible-moderé	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-02	Collines des lacs à la Chute et Sautariski	Non significative	Modéré	Très élevé	Très élevé	Modéré	Non significative	Non significative	Faible-moderé	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Non significative	Non significative	Élevé	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Non significative	Élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Non significative	Non significative	Modéré-fort	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-05	Collines du lac des Quatres Jumeaux	Non significative	Modéré	Très élevé	Très élevé	Modéré	Non significative	Non significative	Faible-modéré	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-06	Les 3 branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Non significative	Élevé	Très élevé	Très élevé	Non significative	Non significative	Non significative	Modéré	Métropolitain, préoccupation extrêmement importante de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-04-07	Collines des 3 branches de la vallée de la rivière Jacques-Cartier	Non significative	Modéré	Modéré	Très élevé	Non significative	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-05-01	Collines de Tewkesbury	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-05-02	Collines de Stoneham	Non significative	Modéré	Élevé	Fort	Modéré	Non significative	Faible-modéré	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Non significative	Modéré	Très élevé	Modéré	Non significative	Non significative	Très faible	Moyennement faible	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-05-04	Collines de la base militaire de Valcartier	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-05-05	Collines du lac Saint-Thomas	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-06-01	Collines du lac Tantaré	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-06-02	Collines de la rivière Tourilli	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-06-03	Vallée de la rivière Tourilli	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-07-01	Vallée de la rivière Sainte-Anne	Non significative	Non significative	Fort	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
I-07-02	Collines du lac Saint-Edouard	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
I-07-06	Collines et vallées des rivières Chézine et Talayarde	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-01	Collines du lac Archambault	Non significative	Modéré	Élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-02	Collines du grand lac Jacques-Cartier	Non significative	Faible	Élevé	Faible-modéré	Modéré	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-03	Dépression du lac Jacques-Cartier	Modéré	Modéré	Élevé	Fort	Élevé	Très faible	Non significative	Modéré	Supra-local, préoccupation significative de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-04	Collines de l'Erape et de la porte de l'Enfer	Fort	Modéré	Modéré	Faible-modéré	Modéré	Non significative	Non significative	Faible-modéré	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-05	Collines du lac et de la rivière Laurière	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-01-06	Collines du lac Frazie	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-02-01	Collines du lac Sainte-Anne	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
K-02-02	Collines du Petit lac Jacques-Cartier	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-02-03	Collines du lac Tourilli	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-03-01	Collines du lac F.-X.-Lemieux	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-03-02	Collines du lac Sancoucy	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-03-03	Collines de la rivière Métabetchouane Est	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-03-04	Collines de la rivière de la Place	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-03-05	Collines des lacs Eugène et Frenette	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-04-01	Collines du lac des Mâles	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
K-04-02	Collines du lac Batiscan et de la rivière Croche	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
K-04-03	Collines du lac à Moïse	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
L-01-01	Collines de la tête de la rivière Chicoutimi	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
L-02-01	Collines de la rivière Apica	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
L-03-01	Collines de la rivière Trompeuse	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-01-01	Collines des rivières Métabetchouane et Métascouac	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-01-02	Collines du lac et de la rivière aux Écorces	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-01-03	Collines du lac Métascouac	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-moderé	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

RAPPORT FINAL

Code cartographique de l'unité de paysage	Nom de l'unité de paysage	Qualité visuelle	Caractère emblématique	Attrait récréo-touristique	Rareté ou unicité des milieux naturels	Appropriation sociale	Intérêt patrimonial	Intérêt économique	Valeur d'ensemble, toutes catégories confondues	Classes d'intérêt
M-02-01	Collines de la rivière à Moïse	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-02-02	Collines du lac Brûlé	Non significative	Modéré	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-02-03	Collines du lac des Trois Caribous	Non significative	Très faible	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
M-03-01	Collines du lac des Passes	Non significative	Non significative	Très élevé	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages
N-03-01	Coteaux du lac Metabetchouane et de la rivière Moncouche	Non significative	Non significative	Modéré	Faible-modéré	Non significative	Non significative	Non significative	Très Faible	Local en milieu naturel, pas de préoccupation forte de coordination inter-municipale lors de l'élaboration des politiques de paysages

ANNEXE 3 **STRUCTURE D'ANIMATION DES GROUPES DE DISCUSSION**

RAPPORT FINAL

Chaque groupe de discussion qui a été organisé a été encadré en fonction d'une structure pré établie. Un animateur a agi comme responsable de la gestion du déroulement de chaque réunion. Une représentante du bureau DAA (Mme Marie-Claude Robert, architecte paysagiste) était aussi présente à chacune des réunions de même qu'un représentant de la CMQ (M. Denis Ouellet, conseiller à l'aménagement du territoire).

Nous présentons ci-dessous la structure type de déroulement des réunions de chacun des groupes de discussion.

BLOC 1 : MISE EN CONTEXTE (Total : 20 minutes)

- 1- Mot de bienvenue et présentation des participants (tour de table) – Animateur
Temps alloué : 5 min.
- 2- Rappel du mandat – Denis Ouellet (CMQ)
Temps alloué : 5 min.
- 3- Présentation sommaire de la méthodologie générale de l'étude – Marie-Claude Robert (DAA)
Temps alloué : 10 min.
 - a) Présentation sommaire du territoire de la CMQ et du découpage en 139 unités de paysage
 - b) Présentation des axes d'analyse de valeur des unités de paysage.
 - Patrimonial
 - Économique
 - Social
 - Récréo-touristique
 - Écologique
 - Identitaire
 - c) Présentation de l'approche de classement des unités de paysage selon des catégories d'intérêt métropolitain, régional et local.

BLOC 2 : DISCUSSIONS (Total : 115 minutes)

Dans cette partie de la réunion, les personnes présentes ont été amenées à discuter sur diverses thématiques par l'entremise de questions, tours de tables, exercices, etc.

1. Question et tour de table :
Dans le cadre de votre travail, vous arrive-t-il de toucher à des dossiers en lien avec la préservation et la mise en valeur du paysage ? Donnez des exemples.
Temps alloué : 15 min.

RAPPORT FINAL

2. Exercice de mise en situation :
Vous avez à présenter la grande région de Québec à un visiteur. Vous avez 5 unités de paysage caractéristiques à choisir pour lui présenter la région. Quelles sont les lieux ou paysages que vous retenir spontanément ?
Temps alloué pour l'exercice : 5 min.
Temps alloué pour le tour de table : 10 min.
3. Présentation des unités de paysage montrant un niveau d'intérêt métropolitain en regard des divers axes d'analyse des valeurs et des résultats obtenus.
Temps alloué : 15 min.
4. Que pensez-vous de la liste des unités de paysage montrant un niveau d'intérêt métropolitain ? Selon vous, ce choix reflète-t-il bien les lieux les plus caractéristiques de la région métropolitaine ?
Temps alloué : 10 min.
5. Exercices (avec annotation sur le « flip chart »).
Temps alloué : 45 min.

Présentation de 7 unités de paysages d'intérêt métropolitain.

Pour chaque unité, selon votre expertise :

- Quelles sont les forces ? Qu'est ce que ce lieu a d'exceptionnel qui le rend particulier ?
- Quelles sont les faiblesses ? Qu'est-ce qui vous désole ?
- Imaginons que tout est possible. Imaginons comment ce lieu devrait être dans 20 ans. Que devrait-on améliorer ?

Exemples de mesures ou d'interventions à être faites (nommer l'intervention ou tester la proposition au besoin en fonction d'une situation réelle) :

- Préserver la qualité des panoramas
- Contrôler le développement anarchique
- Contrôler l'affichage anarchique
- Contrôler la qualité des routes d'accès
- Contrôler la qualité du milieu environnant
- Assurer la cohérence des actions des différents acteurs
- Éviter les développements peu soignés des parcs industriels
- Donner accès au fleuve

6. Exercice de mise en situation :
À partir de tout ce que nous avons discuté, on vous demande d'établir des priorités d'intervention sur le territoire de la CMQ pour préserver et mettre en valeur les unités de paysages d'intérêt métropolitain. Quelles sont vos 5 recommandations prioritaires ?
Vous faites quoi et où ?

Note : Vos recommandations peuvent être précises ou plus larges. (L'animateur

RAPPORT FINAL

explique et donne des exemples). Les participants peuvent inscrire plus que 5 recommandations s'ils le désirent.

Exemples d'une intervention précise :

- enlever les pylônes électriques sur l'IO.

Exemples d'interventions plus larges :

- repenser les aménagements aux entrées des villes
- repenser les accès à l'eau

Temps alloué pour l'exercice : 10 minutes

Temps alloué pour le tour de table : 5 minutes

7. Remerciements aux participants et rappel des étapes suivantes du projet : Denis Ouellet (CMQ).

ANNEXE 4 **LISTE DES PARTICIPANTS A CHAQUE GROUPE DE DISCUSSION**

RAPPORT FINAL

Nous présentons ici la liste des personnes qui ont participé à chacun des groupes de discussion. Leur noms sont indiquées de même que l'organisme qu'ils représentaient. Une liste plus large d'organismes ou d'individus ont été invités à participer à chacun des groupes de discussion mais diverses contraintes d'horaire ou de disponibilité ont limité la présence aux personnes indiquées.

PERSONNES PRÉSENTES DANS LE GROUPE DE DISCUSSION SUR L'ASPECT ÉCOLOGIQUE DES PAYSAGES DE LA CMQ

M. Jean-Pierre Ducruc
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP)

Mme Hamida Hassein-Bey
Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches

M. PierreBlais
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)

M. Alexandre Turgeon
Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale (CRE)

Mme Josiane Blanchet
Agence forestière Québec métropolitain

Mme Isabelle Parent
Canards Illimités

M. Patrick Plante
Les amis de la vallée du Saint-Laurent

M. Cosmin Vasile
Conseil régional de l'environnement – Chaudière-Appalaches (CRECA)

M. Marcel Picard-Daigle
Les Wendats

M. Jean Landry
Conseil de bassin de la rivière Montmorency

M. Philippe Plante
Commission de la Capitale nationale du Québec (CCNQ)

M. Claude Langlois
MRC La Jacques-Cartier

PERSONNES PRÉSENTES DANS LE GROUPE DE DISCUSSION SUR L'ASPECT SOCIAL DES PAYSAGES DE LA CMQ

M. Roger Lachance
Réseau québécois des villes et villages en santé

Mme Lyne Landry
Association des auberges de jeunesse

Mme Nicole Lavoie
Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel

Mme Nathalie Prudhomme
Commission de la Capitale nationale du Québec (CCNQ)

PERSONNES PRÉSENTES DANS LE GROUPE DE DISCUSSION SUR L'ASPECT ÉCONOMIQUE DES PAYSAGES DE LA CMQ

Mme Lise Buteau
Centre local de développement de la Côte de Beaupré (CLD)

M. André Gélinas
Agence des forêts privées de Québec

Mme Patricia Munoz
Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)

M. Claude Langlois
MRC La Jacques-Cartier

PERSONNES PRÉSENTES DANS LE GROUPE DE DISCUSSION SUR L'ASPECT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DES PAYSAGES DE LA CMQ

Mme Denise Blais
Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

M. Rénald Rodrique
Parcs Canada

M. Vincent Aubry
Office du tourisme de Québec

M. Richard Moreau
Association touristique régionale Chaudière-Appalaches

RAPPORT FINAL

Mme Nathalie Boudreault
Musée national des Beaux-arts du Québec

M. Yves Hamel
Croisières AML

Mme Chrystel De Blecker
Ville de Lévis

M. Gérald Boivin
Table de concertation pour les véhicules hors routes motorisés

M. Sébastien Dubé
Sentiers de la capitale

**PERSONNES PRÉSENTES DANS LE GROUPE DE DISCUSSION SUR L'ASPECT
PATRIMONIAL DES PAYSAGES DE LA CMQ**

M. Pierre Bail
Musée de la civilisation

M. Jérôme Hardy
Ministère de la culture et des communications (MCCQ)

M. Mario Dufour
Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)

M. Pierre Larochelle
Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)

Mme Andrée Daigle
Les Arts et la Ville

M. Robert Caron
Ville de Québec

M. Richard Saint-Pierre
Ministère de la culture et des communications Chaudières-Appalaches